



Citoyenneté et  
Immigration Canada

Citizenship and  
Immigration Canada

# Le faible revenu et l'immigration : Survolaire et orientation future de la recherche

Eden Crossman

Mars 2013



Canada

Les avis et opinions exprimés dans le présent document sont ceux de l'auteur et ne sont pas nécessairement ceux de Citoyenneté et Immigration Canada ni du gouvernement du Canada.

Ci4-126/2014F-PDF  
978-0-660-22519-7

N° de référence : R21-2012

## Table des matières

Sommaire .....	3
Introduction .....	5
Enjeu .....	7
<b>Les mesures de faible revenu .....</b>	<b>9</b>
<i>Seuils de faible revenu (SFR)</i> .....	10
<i>Mesures de faible revenu (MFR)</i> .....	13
<i>Mesure du panier de consommation (MPC)</i> .....	14
<i>Comparaison des mesures</i> .....	16
<i>Application des mesures (taux de faible revenu, écart de faible revenu et durée des périodes de faible revenu)</i> .....	18
<b>Facteurs influençant le faible revenu chez les immigrants.....</b>	<b>21</b>
<i>Attributs socioéconomiques des immigrants</i> .....	23
<i>Occasions et obstacles dans la société d'accueil</i> .....	52
<b>Résumé et orientation de recherches futures .....</b>	<b>68</b>
Considérations en matière de recherche.....	69
<i>Questions de recherche</i> .....	70
Considérations en matière de données.....	75
<i>Le Recensement de la population canadienne et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM)</i> .....	75
<i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)</i> .....	77
<i>Banque de Données administratives longitudinales (DAL) - Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) (base de données DAL-BDIM)</i> .....	78
<i>Base de données longitudinales sur les immigrants reconçue (BDIM)</i> .....	79
<b>Références .....</b>	<b>81</b>



## Sommaire

Les tendances récentes indiquent que l'écart entre les taux de faible revenu des immigrants et ceux des personnes nées au Canada s'est considérablement élargi depuis 1980. Cette augmentation des taux de faible revenu chez les immigrants récents par rapport aux personnes nées au Canada et aux immigrants qui sont au Canada depuis plus longtemps est matière à inquiétude, car le faible revenu peut éventuellement empêcher les immigrants et leurs familles de participer avec dignité à la vie économique, sociale et culturelle de leur collectivité. Bien que les études récentes révèlent une amélioration des résultats économiques des immigrants par rapport aux personnes nées au Canada, il reste des immigrants pour qui il n'y a pas eu d'augmentation du rendement économique relatif et qui vivent en situation de faible revenu chronique. C'est là l'un des défis les plus graves auxquels le Canada est confronté sur le plan social et sur le plan du marché du travail. Le présent rapport a pour objectif de présenter un aperçu de la situation de faible revenu des immigrants au Canada en faisant ressortir les aspects de cette question qui méritent de faire l'objet d'une recherche supplémentaire. Ce rapport se présente en quatre parties. La partie un examine l'importance stratégique de la question du faible revenu et de l'immigration. La partie deux présente une description des mesures de faible revenu et mentionne les différences à prendre en compte au moment d'utiliser ces indicateurs pour évaluer les résultats économiques des immigrants. La partie trois poursuit avec un examen, fondé sur une analyse des documents de recherche, des facteurs qui contribuent aux situations de faible revenu des immigrants au Canada. Enfin, la partie quatre présente un bref résumé accompagné d'éléments de recherche et de données pour l'étude de la question du faible revenu et de l'immigration à l'avenir.

Un certain nombre de lignes de faible revenu sont utilisées pour l'élaboration des politiques dans le domaine de l'intégration économique des immigrants. Les mesures de faible revenu, comme le seuil de faible revenu (SFR) et les mesures de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, ainsi que la mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada peuvent être utilisées pour identifier les membres de la population à faible revenu, tandis que les mesures de faible revenu chronique et d'intensité de faible revenu sont souvent utilisées pour étudier les tendances de la gravité et de la durée des périodes de faible revenu vécues par les immigrants. Il est utile de comprendre si une situation de faible revenu est passagère ou persistante, puisque les mesures politiques peuvent être très différentes. Les mesures actuelles relatives au faible revenu ont pour objet d'identifier les personnes à faible revenu sous différents angles. Étant donné les nombreuses dimensions du faible revenu, il se peut qu'il ne soit pas possible de trouver une seule mesure qui présente un tableau complet; nombre des études examinées indiquent plutôt qu'il serait plus utile de mettre au point ou d'adopter plusieurs mesures de faible revenu. Bien que l'usage du SFR ait été prévalent jusqu'à présent dans les études portant sur les immigrants et le faible revenu, l'obsolescence croissante de cette mesure (qui accumule un nombre croissant d'années à partir d'une année de base de 1992), accompagnée des nouveautés en matière de données, laisse entrevoir la probabilité d'un usage plus prévalent à l'avenir des mesures fondées sur la MFR (mesure dérivée de la répartition des revenus dans la population sous-jacente chaque année).

Le faible revenu est largement accepté en tant qu'indicateur de la mesure dans laquelle les membres de la société ont accès aux ressources économiques, et il est donc souvent utilisé comme indicateur clé de l'intégration et du bien-être des immigrants. La présente étude examine les facteurs qui contribuent aux résultats en matière de salaire parmi les immigrants récents (le faible revenu chez les immigrants suivant de près les tendances des salaires, puisque ces derniers sont l'élément le plus important du revenu familial, qui est utilisé pour calculer les taux de faible revenu), avec un accent sur la relation entre les caractéristiques des immigrants, ou les attributs socioéconomiques que les immigrants apportent avec eux (y compris la catégorie d'immigration, l'année d'entrée au pays et le nombre

d'années au Canada, l'âge, l'éducation, le sexe, le pays d'origine, le type de famille, la province de résidence, la profession, etc.), ainsi que les occasions et les obstacles dans la société d'accueil, que ce soit sur le plan économique, social ou institutionnel. Seules des comparaisons peuvent révéler les facteurs qui pourraient expliquer pourquoi certains groupes peuvent en fin de compte être plus ou moins touchés par le faible revenu. Dans l'ensemble, le faible revenu chez les immigrants a de multiples causes. Par exemple, pour les immigrants en âge de travailler, un décalage dans leurs caractéristiques et la nature cyclique de l'économie peuvent créer pour eux des obstacles supplémentaires sur le marché du travail, alors que pour les immigrants d'âge mûr, la taille et le type de famille, ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont immigré peuvent produire différents niveaux de revenus.

Après une revue des publications récentes sur la situation de faible revenu des immigrants au Canada et un examen des différentes mesures de faible revenu, le présent rapport détermine en conclusion les possibilités de nouvelles recherches. Plus précisément, il y a une lacune sur le plan des études sur le faible revenu chez les immigrants après 2006, année du dernier recensement de la population canadienne. Sur le plan des politiques, la période suivant 2006 est d'importance cruciale pour deux raisons clés en ce qui concerne la compréhension de la situation de faible revenu des immigrants au Canada aujourd'hui. Tout d'abord, de nombreux changements dans les politiques d'immigration ont eu lieu depuis 2002, à commencer par la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), et il est important de comprendre l'effet de ces changements sur la situation des nouveaux immigrants. Deuxièmement, la conjoncture du marché du travail dans tout le Canada (et dans de nombreuses autres régions du monde) depuis 2006 a changé considérablement (p. ex. l'économie canadienne a subi une récession récente, d'octobre 2008 à octobre 2009). Compte tenu des récents changements dans les politiques d'immigration ainsi que du ralentissement et de la reprise économique tant au Canada que dans le monde, c'est dans ce nouveau contexte qu'il faut examiner la situation de faible revenu des immigrants récents.

À cette fin, il faudra disposer de données qui contribueront à la compréhension de la situation de faible revenu des immigrants de toutes les catégories, y compris la catégorie de l'immigration économique, et surtout les catégories du regroupement familial et des réfugiés. Il y a eu par le passé un usage assez constant de nombreuses études de Statistique Canada pour l'examen de la situation de faible revenu des immigrants et des autres Canadiens, plus particulièrement le recensement, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et, dans une moindre mesure, la banque de Données administratives longitudinales (DAL) – Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) (la base de données DAL-BDIM). L'évolution récente de ces enquêtes utilisées par le passé a d'importantes répercussions (examinées dans le présent rapport) sur les analyses subséquentes de la situation de faible revenu des immigrants. Il est probable qu'une BDIM récemment restructurée, comprenant aussi maintenant la composition de la famille, deviendra la principale source d'information pour l'examen des transitions des immigrants sur le marché du travail, y compris les débuts et fins de périodes de faible revenu. Compte tenu de l'accent stratégique mis sur l'amélioration de la situation économique des immigrants, la recherche et la production de données dans le domaine du faible revenu – incidence et causes – est une priorité.

## Introduction

Les résultats d'études révèlent le problème inquiétant du faible revenu chez les immigrants récents au Canada (voir, par exemple, Picot, Lu et Hou, 2009; Fleury, 2007; Picot, Hou et Coulombe, 2007; Picot et Sweetman, 2005; Palameta, 2004; et Picot et Hou, 2003). Il ressort systématiquement que les immigrants récents sont l'un des groupes de personnes non âgées les plus susceptibles d'avoir un faible revenu<sup>1</sup>. Le faible revenu est bien plus fréquent chez les immigrants récents que chez les personnes nées au Canada, et les tendances récentes indiquent une augmentation des taux de faible revenu chez les immigrants récents (bien que ces taux soient moins élevés chez les immigrants établis au Canada depuis plus longtemps)<sup>2</sup>. De plus, bien que les taux de faible revenu chez les immigrants récents aient accusé une tendance à la hausse, ils ont baissé chez les personnes nées au Canada<sup>3</sup>. Par conséquent, plutôt que de se refermer, l'écart entre les taux de faible revenu chez les immigrants et les personnes nées au Canada s'est considérablement accru.

Selon les données du recensement, la forte augmentation de l'écart entre les taux de faible revenu des immigrants et ceux des Canadiens de naissance s'est produite au cours des trois dernières décennies. En 1980, les immigrants récents avaient un taux de faible revenu de 25 %, soit 1,4 fois celui des personnes nées au Canada; en 2000, ce taux était passé à 35,8 %, soit 2,5 fois plus élevé<sup>4</sup>. Les résultats du recensement de 2006 révèlent que les immigrants qui sont arrivés au Canada en 2004 étaient trois fois plus susceptibles que la plupart des Canadiens d'avoir un faible revenu. Parmi ces nouveaux arrivants, 34,1 % figuraient dans la catégorie de faible revenu du recensement, par comparaison à 9,7 % pour tous les Canadiens<sup>5</sup>. Picot et Hou (2003) affirment que l'augmentation ne peut être attribuée à une mauvaise conjoncture économique en 2000 comparativement aux pointes des cycles économiques précédents; le taux de chômage en 2000 était de 6,8 %, inférieur à celui observé en 1990 (8,1 %) ou en 1980 (7,5 %). Il semble donc qu'il y ait eu une hausse structurelle du taux de faible revenu des immigrants récents.

Bien que les résultats des études récentes indiquent une amélioration des résultats économiques des immigrants par rapport aux personnes nées au Canada (voir, par exemple, le document de la Division de l'évaluation de Citoyenneté et immigration Canada, 2010; Kustec et Xue, 2009), il reste des immigrants pour qui il n'y a pas eu d'augmentation du rendement économique relatif et qui vivent dans un état de faible revenu chronique<sup>6</sup>. C'est là l'un des défis les plus grands auxquels le Canada doit faire face sur le plan social et sur le plan du marché du travail. Le présent rapport a pour objectif de présenter un aperçu de la situation de faible revenu des immigrants au Canada en faisant ressortir les aspects de cette question pour lesquels d'autres recherches s'imposent. Ce rapport se présente en quatre parties. La première partie comprend un examen de l'importance stratégique de la question du faible revenu et de l'immigration. La deuxième partie présente une description des mesures de faible

---

<sup>1</sup> Les groupes de personnes non âgées les plus susceptibles d'avoir un faible revenu persistant comprennent les Autochtones hors réserve, les personnes seules âgées de 45 à 64 ans, les immigrants récents (arrivés au cours des 10 dernières années), les parents seuls et les personnes dont la capacité de travailler est limitée (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1996 à 2001, Hatfield, 2004).

<sup>2</sup> Picot et Hou, 2003; Statistique Canada, 2008.

<sup>3</sup> Picot et Hou, 2003; Picot, Lu et Hou, 2009. Picot, Lu et Hou (2009) notent que les tendances des taux de faible revenu chez les immigrants qui sont au Canada depuis plus de 20 ans sont analogues à celles des personnes nées au Canada; par ailleurs, il peut aussi y avoir parmi les personnes nées au Canada des sous-groupes dont les taux de faible revenu ont augmenté.

<sup>4</sup> Picot et Hou, 2003.

<sup>5</sup> Statistique Canada, 2008.

<sup>6</sup> Il y a lieu de mentionner que certains immigrants à faible revenu au Canada sont quand même en meilleure posture que lorsqu'ils vivaient dans leur pays d'origine.

revenu et mentionne les différences à prendre en compte au moment d'utiliser ces indicateurs pour évaluer les résultats économiques des immigrants. Ensuite, la troisième partie comporte un examen, fondé sur une revue des documents de recherche, des facteurs qui contribuent aux situations de faible revenu des immigrants au Canada. Enfin, la quatrième partie présente un bref résumé accompagné d'éléments de recherche et de données pour l'étude de la question du faible revenu et de l'immigration à l'avenir.



## Enjeu

Le faible revenu influe éventuellement sur la capacité des immigrants et de leur famille à participer avec dignité à la vie économique, sociale et culturelle de leurs collectivités. Le faible revenu est largement accepté en tant qu'indicateur de l'accès aux ressources économiques qu'ont les membres de la société, et il est donc souvent utilisé comme indicateur clé de l'intégration et du bien-être des immigrants. Par exemple, si la représentation des groupes d'immigrants parmi ceux qui ont un faible revenu est élevée, cela peut avoir de graves répercussions sur leur d'intégration. Le faible revenu est couramment utilisé dans les recherches comme indicateur subrogatif du niveau de pauvreté (voir les détails dans l'encart intitulé *Faible revenu, pauvreté et bien-être*), et de nombreux spécialistes des sciences sociales reconnaissent que vivre dans la pauvreté non seulement affecte la sécurité *physique* de la vie des personnes, mais a aussi une incidence négative sur leur bien-être psychologique et social et leur capacité de participer aux activités de la vie<sup>7</sup>. Camarota (1999) affirme qu'un faible revenu généralisé rend beaucoup plus difficile la participation aux échanges équitables qui font partie intégrante du processus démocratique<sup>8</sup>. D'après lui, la recherche en sciences sociales indique que la répartition du revenu a une incidence sur la façon dont les gens se perçoivent mutuellement, et une prévalence du faible revenu s'accompagne d'une diminution de la confiance envers les autres et d'une augmentation de la méfiance. Par conséquent, dit-il, les grands écarts de revenu ne peuvent que contribuer à créer une distance sociale accrue entre les membres d'une collectivité, ce qui pourrait peut-être nuire à l'harmonie politique et sociale.

Du point de vue fiscal, il y a aussi lieu de se préoccuper de la situation de faible revenu des immigrants. D'après Camarota (1999), il y a certainement lieu de s'inquiéter de l'influence de l'immigration sur l'incidence de faible revenu en raison de l'effet que cela cause sur les pauvres déjà dans le pays, tant ceux qui sont nés au Canada que les immigrants. Selon cet argument, si l'immigration augmente le nombre de personnes qui ont besoin d'aide, le coût de cette aide ne peut qu'augmenter. Parallèlement, toujours selon cet argument, si les dépenses globales du gouvernement en matière de programmes destinés à ceux dont le revenu est faible demeurent constantes, l'ampleur de cette aide pour chaque bénéficiaire doit être réduite de sorte que tout le monde puisse être couvert. Par conséquent, si l'on s'inquiète des pauvres déjà présents, augmenter le nombre de personnes qui ont un faible revenu ou presque au moyen de l'immigration va à l'encontre des objectifs de réduction du faible revenu dans la société. Camarota signale également dans son étude que, compte tenu de leur très faible revenu et de la nature dégressive de la plupart des impôts, les personnes à faible revenu paient très peu d'impôt. Aussi, elles tendent à utiliser un grand nombre des services fournis par le gouvernement et, par conséquent, représentent une perte nette des fonds publics. Si l'immigration augmente la taille de la population à faible revenu, il est très probable que cela aura une incidence négative sur l'assiette fiscale, surtout dans les endroits où la plupart des immigrants s'établissent.

Camarota conclut en précisant que dans tout débat concernant l'immigration comme étant la cause du faible revenu, il convient de se rappeler que l'immigration est une politique discrétionnaire du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral détermine la taille, la croissance et les caractéristiques de la population d'origine étrangère en établissant le niveau d'immigration. Autrement dit, même si le gouvernement peut prendre des mesures pour améliorer le faible revenu causé par des facteurs comme les changements de structure familiale ou l'économie, il n'en demeure pas moins que ce sont là des phénomènes sociaux complexes qui ne sont pas un résultat direct d'une politique fédérale précise. Par contre, il est possible d'éviter le faible revenu découlant de l'immigration, ce qui n'est pas le cas du faible revenu causé par la conjoncture dans le pays.

---

<sup>7</sup> Conseil canadien de développement social, 2008.

<sup>8</sup> Camarota (1999) utilise le terme « pauvreté » qui a été substitué par « faible revenu » dans cette référence par souci de cohérence avec la terminologie employée dans le présent document.

## Faible revenu, pauvreté et bien-être

Les mesures de faible revenu ne sont pas des mesures de pauvreté ni de bien-être. Les seuils de faible revenu s'obtiennent plutôt à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne sur le plan du revenu. Mais s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre<sup>9</sup>. Les mesures de faible revenu (qui sont fondées sur le revenu familial, y compris les transferts gouvernementaux, les revenus de placements et de pensions de retraite, ainsi que les revenus d'emploi, et présentent un tableau des ressources économiques à la disposition des familles) ne comprennent pas les aspects non économiques du bien-être de l'être humain. Quand on a établi un seuil de revenu en deçà duquel un ménage est considéré comme ayant un faible revenu, la société se divise en deux groupes – ceux dont le revenu est au-dessous de la ligne (les non-nantis) et ceux dont le revenu est au-dessus (les nantis)<sup>10</sup>. Le principal facteur sur lequel repose la méthode fondée sur le revenu est la disponibilité de renseignements concernant le revenu et la répartition de ceux-ci. D'après Sarlo (1996), même si l'on reconnaît que le revenu est un indicateur imparfait du bien-être sur le plan individuel, globalement il constitue une approximation raisonnable des choix de consommation qui s'offrent aux ménages. Cela étant, bien que les mesures de faible revenu soient couramment utilisées comme des indicateurs de pauvreté, elles ne sont pas officiellement reconnues comme des indicateurs de pauvreté au Canada<sup>11</sup>.

Contrairement aux mesures de faible revenu, les mesures de pauvreté tiennent compte de nombreux aspects non économiques du bien-être. Selon les Nations Unies (1995), « [l]es manifestations de la pauvreté sont diverses : revenus et moyens de production insuffisants; faim et malnutrition; mauvaise santé; difficulté d'accès à l'éducation et autres services de base; taux croissants de morbidité et de mortalité dus aux maladies; absence de logement et mauvaises conditions de logement; insécurité, discrimination sociale et marginalisation. Elle se caractérise également par l'exclusion de la prise de décisions et de la vie civile, sociale et culturelle. Tous les pays sont touchés : de nombreux pays en développement par le paupérisme massif et les pays développés par l'existence de foyers de pauvreté au milieu de la prospérité. La pauvreté peut être causée par une récession économique entraînant une perte d'emplois ou par une catastrophe ou un conflit. Il ne faut pas oublier la pauvreté des travailleurs mal payés à bas revenu et l'indigence totale de ceux qui ne sont pas protégés par les réseaux d'entraide familiale, par des services sociaux ou par des filets de sécurité. » Ceci dit, il n'est pas simple de définir la pauvreté (Statistique Canada, 2012). La difficulté sous-jacente tient au fait que la pauvreté est une question de consensus social, définie à un moment particulier dans un pays donné. Par conséquent, les décisions sur la façon de définir la pauvreté sont subjectives et, à la limite, arbitraires.

Si le faible revenu est un indicateur de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres exclusivement fondé sur le revenu, il n'est pas non plus une mesure globale du bien-être. Le mieux-être comporte une panoplie multidimensionnelle de facteurs sociaux, économiques et environnementaux. La façon dont ils sont interreliés et interagissent influence profondément notre mieux-être<sup>12</sup>. On évalue généralement le bien-être en tenant compte d'un large éventail de facteurs, comme la qualité du logement, le revenu, l'emploi, les réseaux de soutien social, l'éducation, la gouvernance, la santé, la satisfaction à l'égard de la vie, la sécurité et l'équilibre travail-vie (voir, par exemple, *Indicateur du vivre mieux*, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Indice canadien du mieux-être*, et *Indicateurs de mieux-être* de Ressources humaines et Développement des compétences Canada). Ainsi donc, le faible revenu en tant que mesure d'égalité est un élément clé dans l'analyse du bien-être économique<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> Fellegi, 1997.

<sup>10</sup> Sarlo, 1996.

<sup>11</sup> Fellegi, 1997.

<sup>12</sup> Indice canadien du mieux-être, <http://ciw.ca>.

<sup>13</sup> Voir Index of Economic Well-being ([www.csls.ca/iwb.asp](http://www.csls.ca/iwb.asp)) (anglais seulement), du Centre d'études des niveaux de vie, qui englobe les quatre domaines suivants de bien-être économique : les mouvements de consommation, la richesse, l'égalité et la sécurité économique.

## Les mesures de faible revenu

Afin de déterminer les situations de faible revenu dans la population du Canada, plusieurs indicateurs ont été créés, dont le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, les mesures de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Chacune de ces mesures établit des seuils précis et, par conséquent, rend compte de différentes incidences de faible revenu. Selon Murphy, Zhang et Dionne (2012), les lignes de faible revenu de Statistique Canada visent principalement à donner une idée de l'étendue, de la nature et de l'évolution des personnes à faible revenu pouvant être considérées comme menacées de pauvreté.

L'état de faible revenu est déterminé en fonction du revenu de la famille ou du ménage. Comme le faible revenu est un concept familial, il donne une meilleure idée du bien-être économique des familles ou des ménages que les gains individuels<sup>14</sup>. Étant donné que les membres d'une famille se soutiennent normalement les uns les autres financièrement, il est logique de considérer la famille comme unité économique plutôt que de prendre chacun de ses membres individuellement (voir l'encart intitulé *Définitions de la famille utilisées dans les mesures de faible revenu*). Par conséquent, les taux de faible revenu sont fondés sur le revenu de la famille ou du ménage (c.-à-d. la somme des revenus de tous les membres du groupe). Si cette somme se situe en deçà du seuil de faible revenu, tous les membres sont considérés comme étant en état de faible revenu, indépendamment de ce que chaque personne gagne. Les mesures de faible revenu se fondent sur la taille de la famille ou du ménage pour prendre en compte l'augmentation des besoins de la famille ou du ménage au fur et à mesure que le nombre de ses membres augmente.

Comme dans le cas de toute mesure, il est important de prendre en considération tant les points forts que les points faibles de l'indicateur. Comme il a été mentionné, les mesures de faible revenu offrent l'avantage clé de mieux dépeindre le bien-être économique des familles d'immigrants que ne le font les gains individuels. Un autre avantage du critère de faible revenu par rapport aux gains d'emploi comme mesure de résultats est le fait que le taux de faible revenu inclut ceux qui sont sans emploi ou inactifs sur le marché du travail<sup>15</sup>. De plus, le faible revenu prend également en compte les sources de revenu autres que les gains, comme les transferts sociaux<sup>16</sup>. Cependant, deux inconvénients que présentent toutes les mesures de faible revenu méritent d'être signalés. Premièrement, quand l'on utilise une mesure du faible revenu, il est possible que ceux identifiés comme ayant un faible revenu ne soient pas tous pauvres<sup>17</sup>. La richesse (comme les actifs, les maisons, les subventions au logement, etc.) ne sont pas pris en compte dans la mesure du faible revenu; cela peut avoir une importance plus marquée pour certains segments de la population (c.-à-d. immigrants par opposition à personnes nées au Canada). Si les calculs standard du faible revenu fondés sur le revenu étaient amenés à inclure la consommation et les actifs, les taux de faible revenu seraient bien moins élevés que ceux estimés au moyen des mesures standard. Par exemple, les travailleurs indépendants ayant un revenu négatif et les personnes qui perçoivent des gains en capital ou des transferts entre ménages, mais ayant très peu de revenus d'emploi. Deuxièmement, les mesures de faible revenu peuvent ne pas identifier tous ceux qui sont réellement en situation de faible revenu<sup>18</sup>. Par exemple, ceux qui ont de très grandes dépenses en soins de santé et qui pourraient en bout de compte ne disposer que de très peu de revenus pour la nourriture, le logement et les vêtements.

---

<sup>14</sup> Picot, Hou et Coulombe, 2007.

<sup>15</sup> Picot, Hou et Coulombe, 2007.

<sup>16</sup> Picot, Hou et Coulombe, 2007.

<sup>17</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>18</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

## Définitions de la famille par Statistique Canada

*Famille de recensement* s'entend des couples mariés (avec ou sans enfants, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints), des couples en union libre (avec ou sans enfants, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires), des parents seuls, sans égard à leur état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents sans leurs parents constituent également une famille de recensement.

*Famille économique* s'entend d'un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Toute personne qui est membre d'une famille de recensement est également membre d'une famille économique; cependant, la réciproque n'est pas vraie. Par conséquent, le concept de famille économique peut s'étendre à un plus grand groupe de personnes que celui de la famille de recensement.

*Ménage* s'entend d'une personne ou d'un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule.

Le concept de famille économique exige seulement que les membres de la famille soient apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Par contre, le concept de famille de recensement exige que les membres de la famille soient des conjoints (de sexe opposé ou de même sexe), des partenaires en union libre (de sexe opposé ou de même sexe), un parent seul (homme ou femme) ou un enfant avec un parent. Le concept de famille économique peut donc s'étendre à un plus grand groupe de personnes que celui de la famille de recensement. Par exemple, selon la définition de famille de recensement, une mère veuve vivant avec son fils et sa belle-fille ne serait pas considérée comme membre de la famille. Cependant, cette même personne serait comptée comme membre d'une famille économique, avec son fils et sa belle-fille. Deux familles de recensement ou plus vivant ensemble constituent aussi une famille économique; par exemple, un homme et sa femme vivant avec leur fils et leur belle-fille. Deux frères ou sœurs ou plus vivant ensemble, sans leurs parents, constituent une famille économique, mais pas une famille de recensement, puisqu'ils ne répondent pas aux critères de la définition de cette dernière. Toute personne qui est membre d'une famille de recensement est également membre d'une famille économique. Par contre, les familles de recensement sont exclusivement des familles de « deux générations seulement ». Par conséquent, la définition de famille de recensement ne tient pas compte des immigrants vivant dans des logements abritant plusieurs générations, des familles étendues ou plusieurs familles.

La structure de la famille se rapporte à la combinaison des personnes apparentées qui composent la famille. La classification de la structure familiale consiste en la présence ou l'absence de conjoints mariés légalement ou de partenaires en union libre, d'enfants et, dans le cas de la famille économique, d'autres personnes apparentées. Statistique Canada utilise le concept du principal soutien économique pour catégoriser les familles (c.-à-d. dans une famille, le principal soutien économique est la personne qui a le revenu avant impôt le plus élevé).

Source : Statistique Canada, 2007.

### **Seuils de faible revenu (SFR)**

Les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada sont les mesures les plus couramment disponibles pour établir le faible revenu au Canada, avec les séries historiques les plus longues (données remontant aux années 1960). Les SFR sont les limites de revenu en deçà desquelles une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités

comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne<sup>19</sup>. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement<sup>20</sup>. On considère qu'une personne a un faible revenu quand son revenu familial total est en dessous du SFR, et qu'une famille a un faible revenu si le revenu familial total est en dessous du SFR.

Le SFR est fondé sur la famille économique. Il varie selon la taille de la famille et la population du lieu de résidence. On compte sept catégories de taille de famille, allant d'une personne à sept personnes ou plus, et cinq tailles de collectivité, allant de zones rurales à villes de 500 000 habitants ou plus<sup>21</sup>. Il en résulte 35 seuils; cette variabilité vise à tenir compte des différences du coût de la vie entre les zones rurales et les zones urbaines. Ces SFR ont été établis selon un sondage sur les dépenses (Enquête sur les dépenses des familles de 1992), puis comparés à un sondage sur les revenus (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, EDTR). Statistique Canada met à jour ces seuils tous les ans à partir de l'indice des prix à la consommation.

Le SFR est considéré une mesure relative<sup>22</sup>, car les SFR sont estimés en fonction d'une moyenne des dépenses consacrées aux nécessités. Cependant, en pratique, le SFR est devenu une mesure absolue, c'est-à-dire un seuil très déterminé de revenu en deçà duquel une famille peut être considérée comme ayant un faible revenu. Les SFR ont été conçus afin de repérer le faible revenu dans les situations avant impôt et après impôt. Les SFR avant impôt sont fondés sur le revenu total, y compris les paiements de transfert, mais avant les déductions fiscales fédérales et provinciales ou territoriales. Les SFR après impôt sont fondés sur le revenu après que l'impôt fédéral et provincial ou territorial a été payé, mais pas les autres types d'impôt qui peuvent influencer sur le revenu disponible (p. ex. les taxes de vente, les impôts fonciers, etc.). L'utilisation des SFR avant impôt (par opposition aux SFR après impôt) surestime l'incidence de faible revenu pour deux raisons<sup>23</sup> : premièrement, les taux avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système canadien d'impôt et de transferts, puisqu'ils prennent en compte l'effet des transferts, mais non l'effet de l'impôt sur le revenu; deuxièmement, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global. D'après Murphy, Zhang et Dionne (2012), le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt – en effet, les taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée; par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant de tenir compte des impôts se retrouvent en posture relativement meilleure lorsque le calcul est fondé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu<sup>24</sup>.

---

<sup>19</sup> Statistique Canada, 2012b.

<sup>20</sup> Statistique Canada, 2012b.

<sup>21</sup> Hou (2008) explique que les tailles de famille s'arrêtent à « sept personnes ou plus » parce que le fait d'inclure des familles de plus de sept personnes ne produit pas une différence significative des résultats par rapport à ceux des familles de la catégorie de « sept personnes ou plus », si l'on compare la racine carrée des tailles de famille (plus de sept personnes) à la MFR ou aux échelles d'équivalence de l'OCDE.

<sup>22</sup> D'après Statistique Canada (2012b), le SFR est une mesure relative du faible revenu car les SFR sont fondés sur la moyenne des dépenses consacrées aux nécessités. Cela étant, nous estimons qu'en pratique, en l'absence de changements fréquents de l'année de base, le SFR est devenu une mesure absolue, c'est-à-dire un seuil prédéterminé de revenu en-deçà duquel une famille peut être considérée comme étant en situation de faible revenu.

<sup>23</sup> Statistique Canada, 2012b.

<sup>24</sup> Voir également Statistique Canada, 2012b. Statistique Canada (2012b) explique que, bien que ce résultat puisse sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt (puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôt remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total avant impôt, une mesure relative du faible revenu comme le SFR est susceptible de produire un tel résultat dans le cadre de

Quelques restrictions méritent d'être mentionnées en ce qui concerne l'utilisation et la compréhension des résultats des analyses de faible revenu en fonction des SFR. Tout d'abord, le SFR ne tient pas compte de l'écart du coût de la vie entre les provinces. Le SFR national (en fonction de la taille de la famille et d'une région urbaine) est appliqué aux provinces et aux régions. Par exemple, pour une famille de quatre, le même SFR est appliqué aux familles vivant dans un grand centre urbain en Ontario et au Québec (comme Toronto et Montréal). Par conséquent, les SFR ne tiennent pas compte des variations du coût de la vie entre les communautés de même taille dans des provinces différentes, et il peut y avoir un écart de coût de la vie entre ces villes dont les SFR ne tiennent pas compte (p. ex. le coût de la vie à Montréal peut être beaucoup moins élevé que celui à Toronto ou à Vancouver). Cela peut biaiser toute comparaison de niveaux de faible revenu entre les provinces<sup>25</sup>. C'est là un facteur très important en ce qui concerne l'analyse du faible revenu des immigrants, étant donné que la plupart des immigrants tendent à s'établir dans les grands centres urbains<sup>26</sup>.

Deuxièmement, avec le temps, il est possible que les SFR deviennent moins pertinents. Les SFR actuels sont fondés sur la relation entre les revenus et les tendances de consommation des ménages canadiens observés en 1992. Bien que l'indice des prix à la consommation soit utilisé pour mettre à jour les seuils, c'est-à-dire pour prendre en compte l'inflation, cela ne représente pas les nouvelles habitudes de dépense pour les nécessités<sup>27</sup>. Par conséquent, la consommation réelle devient moins pertinente d'année en année, et continuera de l'être en l'absence d'un changement de l'année de base<sup>28</sup>. Il serait utile de redéfinir les nouvelles habitudes de consommation de nécessités (p. ex. le changement des habitudes de consommation des Canadiens causé par l'essor récent du prix du pétrole et la hausse des coûts de transport, par l'explosion récente du marché immobilier ainsi que par le coût des articles de santé et de soins personnels)<sup>29</sup>.

Troisièmement, il a aussi été dit que le SFR n'est pas transparent pour le public (on l'accuse de ne pas être « simple »)<sup>30</sup>, en raison de ses nombreux choix arbitraires (p. ex. ce qui est inclus et ce qui est exclu en ce qui concerne l'alimentation, le logement et l'habillement, les choix et hypothèses du modèle de régression et ce qui est inclus ou non dans le revenu)<sup>31</sup>. Quatrièmement, les SFR ne perçoivent pas les écarts (l'intensité) et les tendances de faible revenu et, par conséquent, Myles et Picot (2000) déclarent que les chercheurs utilisant les SFR devraient être conscients de la sensibilité de leurs résultats au choix des niveaux de seuil. Cinquièmement, les SFR ne se prêtent pas à une comparaison à l'échelle

---

tout système d'imposition dans lequel, à toutes fins pratiques, les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible. Ces taux d'imposition progressifs engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant qu'on tienne compte des impôts se retrouvent en position relativement meilleure lorsque le calcul est fondé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne elles figurent pas parmi les familles à faible revenu.

<sup>25</sup> Picot, Morissette et Myles, 2003.

<sup>26</sup> Voir Zhang, 2010.

<sup>27</sup> Statistique Canada, 2012b.

<sup>28</sup> Changer l'année de base signifie une évaluation du niveau relatif de revenu que doivent avoir les gens pour participer pleinement à la société à un moment donné, alors que l'indexation se rapporte à un rajustement simple des montants des seuils pour tenir compte de l'inflation (Murphy, Zhang et Dionne, 2012).

<sup>29</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>30</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>31</sup> Zhang (2010) décrit certaines des hypothèses et certains des choix implicites associés aux SFR; ainsi, il est supposé que 1) les propensions à consommer (alimentation, logement et habillement) sont les mêmes dans toutes les familles qui se situent au bas de l'échelle de répartition du revenu et dans celles qui se situent au sommet de cette échelle, 2) l'âge, l'état de santé, la situation d'activités, etc. des personnes n'ont aucun effet sur les dépenses consacrées par la famille à l'alimentation, au logement et à l'habillement, et 3) les effets estimés du revenu familial, de la taille de la famille et de la taille de la collectivité sont tous significativement différents de zéro et sont les mêmes dans les diverses régions.

internationale, étant donné que le SFR porte exclusivement sur le Canada. Malgré certaines des inquiétudes, les SFR sont couramment utilisés pour établir les taux de faible revenu et pour aider à identifier la population à faible revenu. Cela étant, il a été récemment suggéré que le SFR devrait être éliminé puisqu'il est désuet quant à un certain nombre de points<sup>32</sup>.

### **Mesures de faible revenu (MFR)**

Essentiellement conçue aux fins de comparaisons internationales, la MFR de Statistique Canada est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée<sup>33</sup>. Statistique Canada produit la MFR depuis 1991 (bien que la série historique ait été prolongée dans le passé)<sup>34</sup>. Selon la MFR, une personne est considérée comme ayant un faible revenu si son revenu est inférieur à la moitié du revenu médian de la population corrigé selon la taille du ménage (« corrigé » signifie que les besoins du ménage sont pris en compte)<sup>35</sup>. La moyenne est calculée pour toute la population, chaque personne étant représentée par son revenu ménager corrigé<sup>36</sup>. La MFR est ensuite définie comme étant 50 % de la moyenne du revenu ménager corrigé observé au niveau de la personne<sup>37</sup>. Une personne dont le revenu ménager corrigé est inférieur à ce niveau est considérée comme ayant un faible revenu.

La MFR est fondée sur l'unité ménage. Auparavant, l'unité de référence était la famille économique au sein de laquelle les personnes mettaient en commun leur revenu pour bénéficier des économies d'échelle; cependant, le ménage a désormais remplacé la famille économique dans la MFR. Selon le Groupe Canberra (2001), ce changement a été fait pour deux raisons. Premièrement, il est probable que les personnes vivant sous un même toit partagent les coûts du logement, comme l'intérêt de l'hypothèque ou le loyer et les services publics, qu'ils fassent ou non partie d'une autre famille économique (autrement dit, la notion de « ménage » permet un plus grand regroupement des ressources que la famille économique)<sup>38</sup>. Deuxièmement, c'est le ménage qui est la norme internationale dans l'analyse des revenus.

La MFR est une mesure relative dont les résultats sont calculés, ou comparés à la population à un moment donné (p. ex. 50 % de la moyenne du revenu familial corrigé), c'est-à-dire dérivés de la répartition des revenus dans la population sous-jacente tous les ans. (Le faible revenu est relatif selon le revenu de la personne par rapport à celui d'autres.) La MFR est calculée de trois façons – à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt, et ce, à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (ED'TR). Les MFR varient selon la taille de la famille et sont les mêmes dans toutes les régions du pays. Cela signifie qu'elles ne reflètent pas les différences de coût de la vie entre les diverses régions du pays. Elles n'ont pas aussi à être mises à jour au moyen d'un indice

---

<sup>32</sup> Voir, par exemple, Noël, 2012, et Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>33</sup> Le pourcentage du revenu familial moyen corrigé en fonction de la taille de la famille est la méthode la plus couramment utilisée dans les comparaisons internationales pour le faible revenu (Statistique Canada, 2012a).

<sup>34</sup> Giles, 2004.

<sup>35</sup> Giles, 2004.

<sup>36</sup> L'échelle d'équivalence utilisée est la racine carrée de la taille du ménage. Il y a suffisamment de preuves à l'appui de la racine carrée comme échelle d'équivalence. La répartition du revenu individuel élimine tout biais possible par la corrélation entre la taille économique et le faible revenu (Zhang, Murphy et Michaud, 2011; voir également OCDE, 2008). L'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée est un moyen de comparer l'inégalité du revenu et le faible revenu entre des pays au moyen d'une échelle qui divise le revenu ménager par la racine carrée de la taille du ménage. Cela signifie, par exemple, que les besoins d'un ménage comptant quatre personnes sont deux fois plus élevés que ceux d'un ménage comptant une seule personne.

<sup>37</sup> « Le revenu familial corrigé » est déterminé pour chaque personne dans la population en divisant le revenu net total des membres du ménage par la racine carrée du nombre de personnes dont le ménage se compose.

<sup>38</sup> Tel que mentionné dans Statistique Canada, 2012b, et le *Rapport final et recommandations*, 2001, du Groupe Canberra, le Groupe d'experts sur les statistiques du revenu des ménages, Ottawa.

de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des ménages, l'EDTR. Cependant, bien que la MFR soit une ligne de mesure à l'échelle du Canada, des variations géographiques peuvent être aisément prises en compte dans des MFR à l'échelle locale<sup>39</sup>.

Deux restrictions méritent d'être signalées en ce qui concerne l'utilisation et la compréhension des résultats des analyses de faible revenu fondées sur la MFR. Tout d'abord, la MFR n'établit aucun lien direct avec ce qui serait considéré comme les besoins essentiels, puisqu'elle présente exclusivement l'écart entre le revenu d'une personne et la moyenne<sup>40</sup>. Deuxièmement, les seuils de MFR changent tous les ans; par conséquent, il est difficile de fixer des objectifs. De nombreux scientifiques établissent la MFR pour une période donnée afin de pouvoir présenter un seuil constant sur toute la période de l'analyse<sup>41</sup>. Aussi, étant donné qu'il est difficile de faire état de l'avancement annuel vers une cible puisque celle-ci change tous les ans (la MFR étant une mesure relative), on pourrait envisager une moyenne mobile du revenu moyen (c.-à-d. trois ou cinq ans).

### **Mesure du panier de consommation (MPC)**

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) a mis au point la mesure du panier de consommation (MPC) pour faire état d'un niveau de vie qui soit un compromis entre subsistance et intégration sociale, et qui tienne compte des disparités régionales du coût de la vie<sup>42</sup>. L'année d'instauration de la MPC est 2000. La MPC est fondée sur le coût d'un panier de biens et services correspondant à un niveau de vie de base, modeste<sup>43</sup>. La mesure prend en considération les disparités régionales dans le coût du panier au Canada<sup>44</sup>. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres biens et services comme les dépenses en soins personnels, le service téléphonique de base, ainsi qu'une modeste mesure de documents de lecture, de loisirs et de divertissements<sup>45</sup>. Dans le calcul de la MPC, on procède à un certain nombre de rajustements du revenu familial, y compris la déduction des coûts de soin des enfants, des paiements de pension alimentaire, des retenues salariales et autres cotisations, ainsi que des frais non remboursés de soins de santé et le coût des aides sur ordonnance pour personnes handicapées. On aboutit ainsi à un revenu disponible approximatif plutôt qu'à un revenu total ou revenu après impôt utilisé pour les autres mesures de faible revenu<sup>46</sup>. Le grand avantage de la MPC est le fait qu'elle établit un lien entre

<sup>39</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>40</sup> Noël, 2012.

<sup>41</sup> Voir, par exemple, Finnie et Sweetman, 2003. Voir également Picot, Hou et Coulombe, 2007.

<sup>42</sup> Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010. Bien que RHDCC soit responsable de la définition des éléments du panier et des concepts connexes, c'est Statistique Canada qui est responsable de l'établissement du coût de ces éléments et de la production des statistiques de faible revenu. Il est à noter qu'au moment de l'élaboration, le ministère était appelé Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

<sup>43</sup> Statistique Canada, 2012b.

<sup>44</sup> La MPC utilise les seuils auxquels, dans une région donnée, le revenu disponible n'est pas assez élevé pour qu'une famille représentative puisse se procurer un panier des marchandises jugées essentielles (Zhang, Murphy et Michaud, 2011).

<sup>45</sup> En 2009, RHDCC a entamé un processus de consultation visant à examiner le contenu du panier de consommation et le calcul du revenu disponible. À la suite de ce processus de consultation, des changements ont été apportés au contenu du panier de consommation; c'est ce qu'on appelle la refonte ou le remaniement de la MPC. Certaines des décisions relatives à la refonte et des révisions ont été mises en œuvre seulement en 2008, et certaines ont été apportées rétroactivement jusqu'en 2000, l'année d'instauration de la MPC. Par contre, certains changements ont eu des répercussions uniquement sur quelques années. Pour plus de détails, voir Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010.

<sup>46</sup> Le revenu disponible est défini comme étant la somme qui reste du revenu total de la famille après les déductions suivantes : impôt à payer; charges sociales assumées par des particuliers; autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; pensions alimentaires et paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un



les seuils établis de faible revenu et les conditions de vie réelles et donc, dans une certaine mesure, ce dont une personne a besoin pour vivre dignement dans une société donnée<sup>47</sup>.

La MPC est fondée sur la famille économique. Une personne à faible revenu est quelqu'un dont le revenu familial disponible se situe en deçà du coût des biens et services que comprend le panier dans leur collectivité ou une collectivité de taille analogue<sup>48</sup>. Les seuils sont produits pour une famille de deux adultes de 25 à 49 ans et deux enfants de 9 à 13 ans. La MPC produit des seuils à un niveau géographique plus détaillé que les SFR en prévoyant, par exemple, des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Une échelle d'équivalence permet de déterminer les seuils de revenu pour les autres tailles de famille. L'échelle d'équivalence correspond à la racine carrée de la taille de la famille économique.

La MPC est une mesure absolue, c'est-à-dire un seuil de revenu prédéterminé en deçà duquel une famille peut être considérée comme ayant un faible revenu. Statistique Canada recueille les prix de diverses sources pour calculer la MPC. Les montants de revenu utilisés pour estimer les taux de la MPC sont tirés de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)<sup>49</sup>. Étant donné que la notion de revenu utilisée aux fins de la MPC est le revenu disponible pour l'achat de biens et de services contenus dans le panier de la MPC, il n'y a pas de ligne de faible revenu avant ou après impôt pour la MPC, contrairement au SFR et à la MFR. La démarche générale consiste plutôt à retrancher d'abord l'impôt sur le revenu du revenu total, de même que les autres dépenses non discrétionnaires (notamment les cotisations au Régime de pensions du Canada/Régime de rente du Québec, les cotisations d'assurance-chômage, les cotisations à un régime de pension agréé, les cotisations syndicales et professionnelles annuelles, les paiements de soutien versés, les frais de garde d'enfant pour le travail, les dépenses médicales non remboursées et les primes de régime public d'assurance-maladie)<sup>50</sup>. Cette définition élargit la notion classique du revenu après impôt, qui tient compte de l'impôt sur le revenu, mais non des autres dépenses<sup>51</sup>.

Quelques restrictions méritent d'être mentionnées au sujet de l'utilisation de la compréhension des résultats des analyses de faible revenu fondées sur la MPC. Tout d'abord, des restrictions sur le plan des données signifient qu'il faut s'appuyer sur certaines hypothèses dans le calcul des coûts du panier de la MPC. Par exemple, le coût du panier dans les régions rurales est le même que celui dans les plus petits centres urbains analysés au sein d'une province<sup>52</sup>. Deuxièmement, il a été dit que le panier (fondé sur le Panier de provisions nutritives – Canada, version 2008) contient un plus grand nombre d'aliments crus et des aliments moins consommés de manière générale au sein de la population à faible revenu<sup>53</sup>. D'aucuns estiment aussi que le panier ne correspond pas exactement aux choix de nourriture des minorités visibles, des immigrants et des Autochtones du Canada<sup>54</sup>. Troisièmement, les choix arbitraires peuvent avoir d'importantes répercussions. Par exemple, Michaud, Cotton et Bishop (2004) estiment que l'âge de la voiture usagée et le calendrier d'achat de cette voiture dans les calculs de la MPC ont une incidence sur le montant de la composante Transport privé. Par exemple, si une voiture usagée de six ans était achetée tous les six ans, au lieu d'une voiture usagée de cinq ans tous les

---

professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées. Statistique Canada, 2012b.

<sup>47</sup> Noël, 2012

<sup>48</sup> RHDC, 2003.

<sup>49</sup> Michaud, Cotton et Bishop, 2004.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>53</sup> Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010.

<sup>54</sup> Ibid.

cinq ans, le coût du transport privé serait réduit de 900 \$<sup>55</sup>. En dépit de certaines restrictions, la MPC fournit une mesure absolue du faible revenu qui représente un niveau de vie qui est un compromis entre subsistance et intégration sociale, et tient compte des disparités régionales du coût de la vie<sup>56</sup>.

### **Comparaison des mesures**

La question suivante vient naturellement à l'esprit : comment les mesures se comparent-elles les unes aux autres? Comme le décrivent Zhang, Murphy et Michaud (2011), les trois lignes mesurent différemment le faible revenu. Selon le SFR, le nombre de personnes à faible revenu représente la proportion de la population qui est susceptible de consacrer une portion relativement plus élevée de son revenu aux nécessités. Comparativement, l'incidence de faible revenu selon la MFR correspond à la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian de la population, alors que selon la MPC, elle correspond à la proportion des personnes dont le revenu disponible est inférieur au coût du panier de la MPC dans leur région. Les trois lignes ont chacune des points forts et des points faibles, bien résumés par Zhang, Murphy et Michaud (2011). Sur le plan des points forts, ces auteurs estiment que le SFR a des données historiques qui remontent le plus loin dans le temps, la MFR est simple et se prête à des comparaisons à l'échelle internationale, et la MPC est intuitive et tient compte des disparités régionales. Sur le plan des points faibles, les auteurs estiment que le SFR est de moins en moins pertinent, la MFR peut être contre-intuitive à l'occasion, et la MPC comporte de nombreux jugements et choix arbitraires. Quoique différentes, ces mesures donnent en général, d'après Statistique Canada (2012b), un compte rendu homogène de la situation du faible revenu dans le temps. Toujours dans ce rapport, il est dit qu'il n'y a pas de mesures meilleures que les autres. Chacune possède ses avantages et aborde l'étude du faible revenu selon sa propre perspective; lorsque combinées, elles apportent une meilleure compréhension du phénomène du faible revenu dans sa globalité<sup>57</sup>.

Dans le graphique ci-dessous (figure 1), cinq mesures différentes de faible revenu sont présentées pour une famille de quatre au Canada en 2010. Lorsque disponibles, les lignes de faible revenu indiquées s'appliquent à une grande ville. Selon le graphique, en dépit de la diversité des mesures de faible revenu fondées sur des bases différentes, les lignes de faible revenu produites ont des résultats semblables. La ligne de faible revenu la plus basse est la MPC, établie à 31 789 \$ pour Vancouver et à 33 177 \$ pour Toronto, en 2010. La ligne de faible revenu la plus élevée s'élève à 43 544 \$, pour la MFR avant impôt au Canada en 2010. Les autres lignes de faible revenu sont à quelques milliers de dollars les unes des autres.

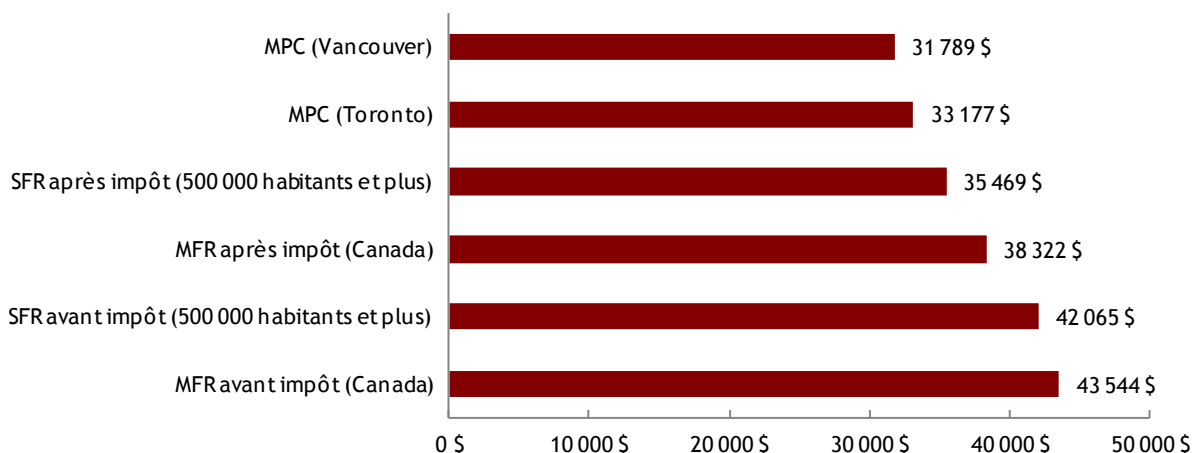
---

<sup>55</sup> Zhang, Murphy et Michaud, 2011.

<sup>56</sup> Michaud, Cotton et Bishop, 2004.

<sup>57</sup> Zhang, Murphy et Michaud (2011) affirment aussi que l'utilisation de lignes et d'index multiples pourrait représenter la meilleure option par opposition au consensus.

**Figure 1 : Les différentes mesures de faible revenu : divers seuils de faible revenu pour une famille de quatre, 2010**



Source : Statistique Canada (2012), « Lignes de faible revenu, 2010 à 2011 », Série de documents de recherche - Revenu.

Dans une étude exhaustive, Zhang (2010) examine et compare la sensibilité de diverses lignes de faible revenu (le SFR, la MFR, une MFR fixe et la MPC)<sup>58</sup>. L'auteur déclare avoir constaté que, à long terme, les résultats des lignes de faible revenu étaient semblables (et sensibles aux indicateurs du cycle économique comme le taux de chômage); cependant, à long terme, elles produisaient des résultats différents. L'auteur avance que ces constatations portent à croire qu'une seule ligne ou un seul indice peut, dans certaines circonstances, prêter à confusion. Pour démontrer cette affirmation, l'étude examine différentes lignes de faible revenu dans des groupes de personnes défavorisées et conclut, par exemple, qu'une MFR fixe n'est pas aussi inclusive que la MPC, ni aussi apte que la MPC à détecter les personnes provenant de familles ayant à leur tête des nouveaux immigrants, bien que globalement, les groupes contribuaient davantage à la prévalence du faible revenu sous une MFR fixe que sous la MPC. L'auteur précise avoir constaté qu'en examinant la capacité des divers indices à déceler les personnes ayant un faible revenu, il a constaté que les personnes classées dans la catégorie de faible revenu en fonction de la MPC étaient susceptibles de ne pas être classées dans cette catégorie selon les autres seuils de faible revenu; cependant, les personnes dont le revenu se situait au-dessus de la MPC étaient peu susceptibles d'être comptées parmi les personnes à faible revenu en fonction des autres seuils. En revanche, les personnes se situant au-dessus de la MFR fixe avaient des chances non négligeables d'être classées dans la catégorie de faible revenu par les autres seuils. Donc, il semble que la MPC décèle un plus grand nombre de personnes à faible revenu que la MFR fixe, ce qui donne à penser que l'année de base d'une MFR fixe doit être modifiée périodiquement afin que la mesure demeure pertinente. L'auteur affirme également que selon ces résultats, dans l'avenir, l'élaboration des seuils de revenu pour la MFR devrait tenir compte des écarts régionaux de coût de la vie.

<sup>58</sup> Dans son étude, Zhang (2010) explique que le SFR repose sur des habitudes de dépenses fixes, tandis que la MFR variable repose sur la médiane de la distribution contemporaine du revenu et la MFR fixe sur la médiane de la distribution du revenu durant une année prédéterminée. Conceptuellement, la MFR fixe et la MFR variable se complètent l'une l'autre, la MFR variable étant un seuil de faible revenu « relatif » et la MFR fixe, la version « réelle » de la MFR variable. L'auteur explique que la méthodologie sur laquelle s'appuie la MFR fixe est semblable à celle de la MFR variable. Toutefois, elle présente plusieurs caractéristiques uniques : 1) pour l'année de base choisie, les seuils de la MFR fixe sont identiques à ceux de la MFR variable; 2) en dehors de l'année de base, les seuils de la MFR fixe sont obtenus en mettant à jour les seuils établis pour l'année de base à l'aide de l'indice des prix à la consommation, et 3) l'année de base est changée périodiquement, disons, tous les cinq ou dix ans.

### ***Application des mesures (taux de faible revenu, écart de faible revenu et durée des périodes de faible revenu)***

Le SFR, la MFR et la MPC sont utilisés pour déceler la population à faible revenu au Canada et analyser les tendances importantes et la composition des Canadiens au bas de l'échelle des revenus. Statistique Canada (2012b) explique l'application des diverses mesures de faible revenu, y compris le calcul des taux de faible revenu et des écarts de faible revenu. Tout d'abord, pour déterminer si une personne est à faible revenu, on compare la ligne de faible revenu appropriée (SFR ou MFR, avant ou après impôt, ou MPC,) au revenu de sa famille (ou du ménage) et, si son revenu est inférieur au seuil de faible revenu, la personne est en situation de faible revenu. Autrement dit, l'expression « personne à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille ou d'un ménage à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. Les taux de faible revenu (souvent appelés incidence de faible revenu) comparent le nombre de personnes ou de familles considérées comme ayant un faible revenu dans une catégorie particulière à toutes les personnes ou familles de la même catégorie. Par exemple, le taux de faible revenu chez les immigrants (ou un sous-groupe d'immigrants selon l'âge, le sexe, etc.) peut être calculé d'après le nombre d'immigrants (ou de sous-groupe d'immigrants) à faible revenu divisé par le nombre total de la population d'immigrants (ou du sous-groupe). Deuxièmement, selon le même rapport de Statistique Canada, après avoir déterminé qu'une personne est à faible revenu, on peut analyser l'écart du faible revenu en utilisant le montant correspondant à la différence entre le revenu familial (ou ménager) et le seuil de faible revenu applicable. Par exemple, une personne qui vit dans une famille (ou ménage) ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu applicable est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$; cela représente un écart de 25 %. L'écart moyen pour une population donnée, qu'il soit exprimé en dollars ou en pourcentage, est alors la moyenne de ces valeurs telle que calculée pour chaque unité<sup>59</sup>.

Il est aussi important de tenir compte de la distinction entre ceux qui ont un faible revenu pendant de courtes périodes (peut-être des nouveaux ou tout nouveaux immigrants) et ceux dont le faible revenu est prolongé ou chronique, car les considérations de politique peuvent être différentes<sup>60</sup>. Les analystes stratégiques s'inquiètent davantage des périodes de faible revenu persistant ou chronique que de toutes les autres périodes de faible revenu, dont plusieurs sont très courtes<sup>61</sup>. Sawhill (1988) précise que les estimations de faible revenu sont extrêmement sensibles aux périodes prises en compte. Cet auteur affirme que bien plus de personnes connaissent de courtes périodes de faible revenu temporaire que de longues périodes de faible revenu persistant. Ainsi, les taux de faible revenu fondés sur les courtes périodes, comme un mois, ou dans le cas des immigrants, même une année, seront beaucoup plus élevés et plus volatiles que les taux fondés sur des périodes plus longues. La durée des périodes de faible revenu peut être particulièrement pertinente lorsqu'on examine l'intégration des immigrants. Par exemple, il peut être particulièrement pertinent sur le plan stratégique de savoir quels immigrants sont en situation de faible revenu, à quel moment après être entrés au Canada et pendant combien de temps ils demeurent dans cet état.

Des chercheurs ont mis au point des techniques statistiques selon lesquelles examiner la durée et la « profondeur » du faible revenu. Par exemple, Picot, Hou et Coulombe (2007) ont mis au point une mesure du faible revenu chronique, qui est utilisée pour évaluer la durée des périodes de faible revenu et qui s'est révélée efficace dans l'examen des tendances de taux de faible revenu (plutôt que les mesures de faible revenu à un moment donné). Ces auteurs évaluent la mesure dans laquelle les

---

<sup>59</sup> Statistique Canada, 2012b.

<sup>60</sup> Ce type d'analyse de la durée n'est possible qu'avec les données longitudinales.

<sup>61</sup> Picot, 2008.

cohortes d'immigrants sont susceptibles d'entrer dans une période de faible revenu et d'en sortir, l'association entre les caractéristiques des cohortes et les taux d'entrée et de sortie, et la durée des périodes de faible revenu parmi des cohortes choisies d'immigrants et de comparaison entre 1992 et 2004. Compte tenu de la non-existence d'une norme de mesure de faible revenu dans les données utilisées (la base de données DAL-BDIM)<sup>62</sup>, l'étude définit l'état de faible revenu comme étant 50 % du revenu familial médian corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adulte<sup>63</sup>. Le revenu familial médian corrigé est calculé en dollars constants (l'indice des prix à la consommation rajusté selon la valeur de 2003) pour chacune des années visées par l'étude (1992 à 2004), et la moyenne de ces valeurs est utilisée comme le seuil de faible revenu pour toutes ces années (c.-à-d. une MFR fixe). Les auteurs arrivent à la conclusion que la probabilité d'entrer dans la première période de faible revenu est très élevée durant la première année au Canada, de 35 à 45 % parmi les cohortes entrées au cours des années 1990 et au début des années 2000. Cependant, la deuxième année au Canada, cette probabilité chute à environ 10 % et demeure faible par la suite. Un grand nombre de ces périodes de faible revenu étaient assez courtes. Environ le tiers de ces personnes sort de la première période de faible revenu après un an, et un pourcentage légèrement plus élevé reste en situation de faible revenu après trois ans. Passant ensuite aux périodes répétitives de faible revenu, les auteurs abordent une perspective à plus long terme en appliquant leur mesure de « faible revenu chronique », c'est-à-dire identifiant les immigrants qui sont demeurés en situation de faible revenu durant au moins quatre des cinq premières années au Canada. Selon cette définition, 19 % des immigrants arrivés au cours des années 1990 étaient en situation de faible revenu chronique (taux deux fois et demie plus élevé que celui observé pour les non-immigrants). Aussi, selon un faible revenu chronique défini sur une période de dix ans plutôt que de cinq ans (en état de faible revenu au moins sept des dix premières années au Canada), environ 17 % des immigrants arrivants étaient en situation de faible revenu chronique pendant cette période plus longue. Entre autres conclusions, les chercheurs ont constaté que, si les familles d'immigrants n'étaient pas exposées au faible revenu immédiatement après leur entrée, elles pouvaient l'éviter complètement.

Par ailleurs, une étude menée par Ren et Xu (2011) dans un effort de compréhension de la nature transitoire ou persistante des situations de faible revenu examine les résultats et la durée des situations de faible revenu au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)<sup>64</sup>, en prenant en compte les trois mesures de faible revenu (le SFR, la MFR et la MPC). L'étude arrive (au moyen de modèles de régression logit) à faire une distinction entre les déterminants d'une situation de faible revenu transitoire et les déterminants d'une situation de faible revenu persistante : le fait d'être étudiant et le fait d'être immigrant récent étant les déterminants clés les plus susceptibles d'un faible revenu transitoire (une personne étant en faible revenu de 1 à 3 ans des 6 années des données du panel), alors que la composition de la famille (personnes seules et parents seuls), les limitations d'activité et un niveau de scolarité moins élevé sont probablement les principaux facteurs entraînant à la fois une situation de faible revenu transitoire et une situation de faible revenu persistante (une personne étant

---

<sup>62</sup> Picot, Hou et Coulombe (2007) se fondent sur la base de données DAL-BDIM de Statistique Canada qui combine la banque de Données administratives longitudinales (DAL) et la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). La base DAL représente un échantillon aléatoire de 20 % des enregistrements dans le Fichier sur la famille T1, fichier annuel transversal de tous les déclarants et leurs familles. La base de données DAL-BDIM est produite par appariement des deux bases de données, de sorte que 20 % des immigrants dans la BDIM sont identifiés dans la base DAL. La base de données DAL-BDIM permet les comparaisons des immigrants connus et des autres déclarants canadiens. Pour plus de détails, voir la section Considérations en matière de données, qui se trouve à la fin du présent document.

<sup>63</sup> Comme il a été décrit précédemment, le revenu corrigé suppose certaines économies d'échelle pour les gens qui vivent ensemble en famille, et on le calcule en divisant le revenu total de la famille par la racine carrée de la taille de la famille.

<sup>64</sup> EDTR, panel 3 (1999 à 2004) et panel 4 (2002 à 2007).

en situation de faible revenu pendant 4 à 6 ans). Ces observations sont assez robustes selon chacun des trois seuils de faible revenu et dans les deux panels.

L'intensité des faibles revenus constitue une mesure du faible revenu qui comporte des renseignements sur le taux de faible revenu (la proportion de la population en deçà du seuil de faible revenu) et l'écart de faible revenu (la « profondeur » du faible revenu). Picot, Morissette et Myles (2003) décrivent l'écart de faible revenu comme étant la différence entre le seuil de faible revenu et le revenu familial moyen (chez les familles à faible revenu), que l'on divise par le seuil de faible revenu; l'écart représente la « profondeur » du faible revenu exprimée en tant que proportion du seuil de faible revenu. Un écart de 0,32 signifie que le revenu familial moyen des familles à faible revenu était 32 % inférieur au seuil de faible revenu. Une augmentation de l'écart, par exemple un écart qui passe de 0,32 à 0,34, signifie une augmentation de la « profondeur » du faible revenu<sup>65</sup>. Myles et Picot (2000) observent que la mesure de l'intensité du faible revenu peut détecter des changements de niveau de revenu chez les familles à faible revenu. De plus, dans cette étude, la mesure dégage l'incidence des transferts sociaux aux familles en comparant les variations d'écart au cours des périodes précédant et suivant les transferts. Selon Picot, Morissette et Myles (2003), l'intensité des faibles revenus, qui incorpore les variations du taux de faible revenu et l'écart de faible revenu, est de nature très cyclique.

Il en ressort manifestement que le choix du moment auquel examiner les mesures de faible revenu des immigrants est un élément important à prendre en considération. Un nombre considérable d'études révèlent l'existence de tendances claires et constantes dans les résultats des immigrants sur le marché du travail. Il y a un effet d'arrivée – les immigrants étant pénalisés par des revenus d'emploi plus bas à leur arrivée au Canada, probablement parce qu'ils ne connaissent pas bien le marché du travail canadien. Il y a un effet d'intégration – quand les résultats de l'immigrant tendent à s'améliorer plus son séjour au Canada s'allonge, avec l'acquisition d'une expérience « locale ». Il y a un effet de cohorte – différents résultats peuvent découler de la diversité des caractéristiques des personnes et du marché du travail; par exemple, le taux de chômage peut être élevé au moment de l'arrivée des immigrants, posant un obstacle à leur intégration dans le marché du travail. Par conséquent, il faut étudier attentivement le moment auquel évaluer la situation de faible revenu des immigrants. Après combien d'années au Canada devrait-il y avoir certains résultats? Un an? Cinq ans? La réponse dépend probablement de la question de recherche stratégique en cause.

Par ailleurs, en ce qui concerne la population des immigrants, le choix d'un groupe de référence approprié pour l'évaluation des tendances de faible revenu au fil du temps est un autre élément important à prendre en considération. Picot, Lu et Hou (2009) conseillent de concentrer l'analyse sur les tendances de faible revenu parmi les immigrants par rapport aux personnes nées au Canada. Les auteurs expliquent que toute fluctuation des taux associée au cycle économique aura probablement une incidence sur les tendances tant pour les personnes nées au Canada que pour les immigrants. Par conséquent, d'après eux, la comparaison aux personnes nées au Canada constitue une sorte de contrôle des effets des cycles économiques. Là encore, cependant, la réponse dépend probablement de la question de recherche stratégique en cause.

---

<sup>65</sup> L'étude explique la relation approximative entre l'intensité de faible revenu, le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu comme suit : % de variation en intensité = % de variation du taux + % de variation de l'écart. La variation de l'intensité de faible revenu est donc la somme de la variation du taux et de la variation de l'écart.

## Facteurs influençant le faible revenu chez les immigrants

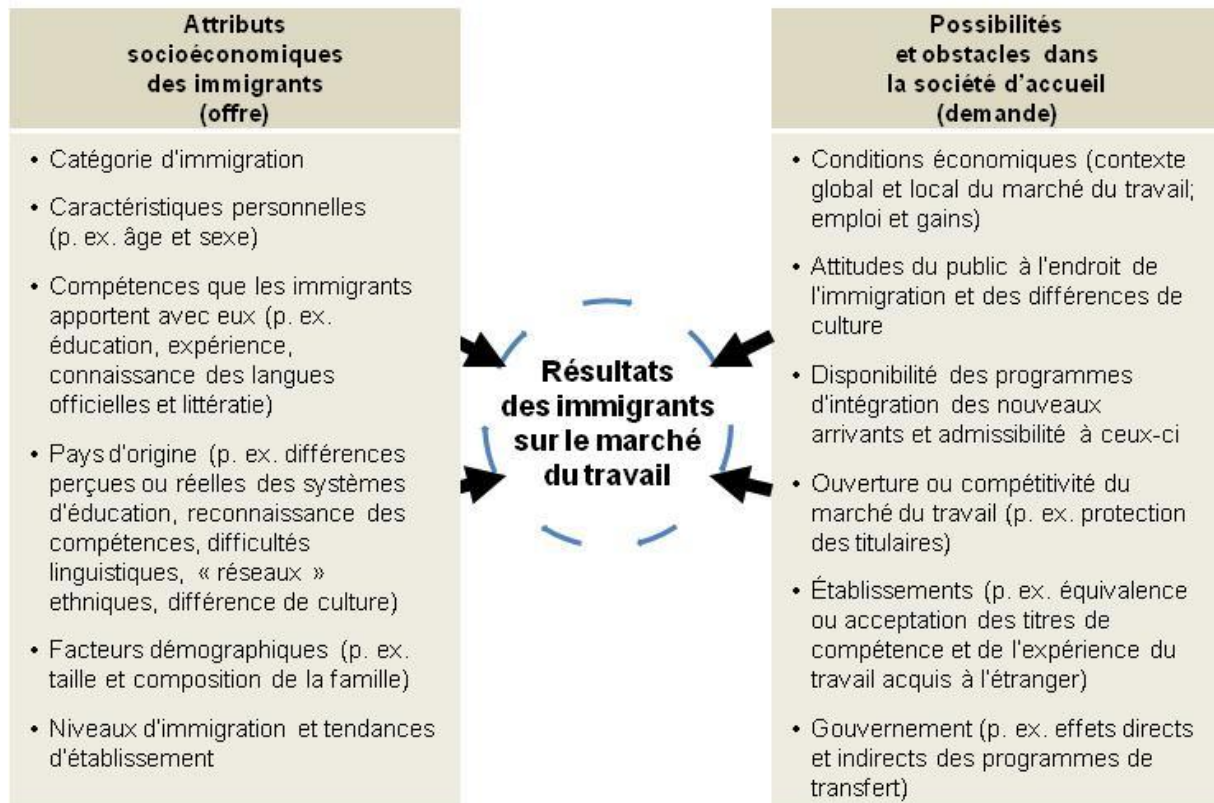
Le faible revenu est généralement accepté comme étant un indicateur de l'accès aux ressources économiques dans la société et, par conséquent, il est souvent utilisé comme indicateur clé de l'intégration et du bien-être des immigrants. L'importance des caractéristiques et des conditions socioéconomiques qui distinguent les diverses populations est au cœur du concept de faible revenu. Autrement dit, une analyse du faible revenu chez les immigrants exige forcément de découvrir les raisons pour lesquelles les choses sont différentes chez les divers groupes d'immigrants et les personnes nées au Canada. La figure 2 ci-dessous présente les facteurs qui contribuent aux résultats (revenus d'emploi) des immigrants sur le marché du travail. Il est largement reconnu dans les documents de recherche que le faible revenu chez les immigrants suit de près les tendances des gains d'emploi, puisque les gains d'emploi sont la composante la plus importante du revenu familial, qui est utilisé pour le calcul des taux de faible revenu<sup>66</sup>. De fait, selon Picot et Hou (2003), les raisons du déclin des gains d'emploi chez les immigrants expliqueraient sans doute en grande partie la hausse du taux de faible revenu. Noël (2012) affirme que de trouver un emploi demeure absolument le meilleur moyen de sortir d'une situation de faible revenu, bien que la qualité de l'emploi influe sur la trajectoire des gains de la personne : les emplois à temps partiel ou précaires peuvent maintenir une personne en situation de faible revenu.

Comme l'indique la figure 2, la compréhension des résultats des nouveaux immigrants sur le marché du travail exige de prendre en compte la relation entre les caractéristiques des immigrants, ou les attributs socioéconomiques que les immigrants apportent avec eux (y compris la catégorie d'immigration, l'année d'entrée et le nombre d'années au Canada, l'âge, l'éducation, le sexe, le pays d'origine, le type de famille, la province de résidence, la profession, etc.), et les possibilités et les obstacles dans la société d'accueil, que ceux-ci soient d'ordre économique, social ou institutionnel. Dans l'ensemble, les causes de faible revenu chez les immigrants sont nombreuses. Pour les immigrants en âge de travailler, par exemple, le changement de leurs caractéristiques et la nature cyclique de l'économie peuvent constituer d'autres obstacles encore sur le marché du travail, alors que pour les immigrants âgés, la taille de la famille, le type de famille et les motifs d'immigration peuvent mener à d'autres niveaux de revenu. Dans cette section, on présente un certain nombre de ces facteurs socioéconomiques importants, y compris les résultats de l'analyse de la façon dont ils influent sur le faible revenu des immigrants.

---

<sup>66</sup> Voir, par exemple, Picot, Hou et Coulombe, 2009; Picot et Sweetman, 2011.

**Figure 2 : Facteurs influençant les résultats des immigrants sur le marché du travail**



Source : Thompson, 2004

Pour obtenir une meilleure représentation de la situation de faible revenu des immigrants, il faut aussi prendre en compte la richesse des immigrants, leurs revenus étrangers et les montants qu'ils envoient dans leurs pays d'origine. Cela étant, ce genre de renseignement n'est généralement pas disponible, ni inclus dans les calculs du revenu utilisé pour mesurer le faible revenu. Les actifs étrangers non déclarés des immigrants (p. ex. maisons dont ils sont encore propriétaires dans leur pays d'origine, épargnes dans des comptes bancaires à l'étranger, traites qu'ils reçoivent de membres de leur famille dans leur pays d'origine), et traites versées à des membres de leur famille qui vivent encore dans leur pays d'origine, peuvent tous fausser l'analyse à cet égard. Il est important de tenir compte du fait que la richesse ne figure pas dans le tableau ci-dessus. La richesse peut être définie comme étant la différence entre le montant total des éléments d'actif et le montant total des dettes ou des éléments de passif de la personne ou du ménage (aussi couramment appelée valeur nette)<sup>67</sup>. Dalglish (2008) affirme que pour les immigrants, la richesse a un rôle clé dans leur installation et leur intégration car, par exemple, elle peut leur fournir un coussin de sécurité financière au cours de la période initiale de recherche d'emploi, et pourrait être utilisée, par la suite, en tant que garantie pour le lancement d'une entreprise. La richesse a aussi un rôle clé dans l'obtention de crédit, tandis que les économies peuvent servir à financer des études supérieures, à lancer une petite entreprise ou à financer une retraite<sup>68</sup>. Par

<sup>67</sup> Zhang, 2003.

<sup>68</sup> Zhang, 2003. L'étude de Zhang (2003) porte principalement sur l'existence de l'écart de richesse entre les immigrants et les personnes nées au Canada, ainsi que sur les facteurs qui y contribuent. Dans cette étude, l'écart de richesse est décrit comme étant la différence entre le niveau de richesse des familles d'immigrants et des familles nées au pays à différents



conséquent, la richesse offre un important coussin de sécurité en cas de contraintes économiques et au cours des périodes de faibles résultats sur le marché du travail. La documentation sur les résultats économiques des immigrants au Canada bénéficierait grandement d'être enrichie par une meilleure compréhension des épargnes des immigrants, de leur consommation, de leur accumulation d'actifs et de leurs placements<sup>69</sup>. Dalglish (2008) mentionne que le niveau des éléments d'actif des immigrants peut aussi constituer un meilleur tableau de la richesse des ménages, surtout parce que les éléments d'actif comme les maisons et les entreprises peuvent souvent être convertis en capitaux liquides au cours de la retraite. Malgré cela, Dalglish (2008) affirme que les deux facteurs les plus importants contribuant à l'accumulation de richesse par les immigrants sont le rendement sur le marché du travail et les gains relatifs. Voilà pourquoi, et peut-être parce que la richesse n'est pas prise en compte dans les mesures du faible revenu, la section qui suit est axée sur les facteurs qui contribuent aux résultats des immigrants sur le marché du travail et sur la façon dont ces résultats influent sur leur situation de faible revenu.

### ***Attributs socioéconomiques des immigrants***

Dans l'analyse du faible revenu, il est essentiel de déterminer l'importance des caractéristiques et conditions socioéconomiques pour ce qui est des disparités constatées entre les différentes populations étudiées, dans le cas présent, les personnes nées au Canada et les divers groupes d'immigrants. En théorie, de nombreux facteurs associés aux immigrants pourraient faire que ceux-ci n'aient pas des taux de faible revenu relativement élevés par rapport aux personnes nées au Canada. Spigelman (1998) décrit quelques-uns de ces facteurs : premièrement, de nombreux nouveaux immigrants entrent par le biais du système de points, qui accepte les personnes qui ont les compétences et les ressources jugées en demande dans les entreprises canadiennes; deuxièmement, les immigrants sont plus susceptibles que les personnes nées au Canada d'avoir un diplôme universitaire; troisièmement, la participation à la main-d'œuvre des immigrants en âge de travailler est proche de celle des personnes nées au Canada, et une plus grande proportion de personnes en âge de travailler combinée à des taux de participation semblables à ceux des personnes nées au Canada permet de supposer la présence d'une plus forte proportion de travailleurs dans la population active; enfin, les familles d'immigrant sont moins susceptibles d'avoir à leur tête un parent seul, et les familles monoparentales ont des taux de faible revenu considérablement plus élevés. Cela étant, il a été indiqué au début du présent rapport que les immigrants ont, de fait, des taux de faible revenu plus élevés que ceux des personnes nées au Canada, et cet écart s'est agrandi au fil du temps. Quels sont les facteurs qui contribuent au fait que les études effectuées jusqu'à présent portent à croire que ce groupe est de plus en plus susceptible d'avoir un faible revenu? Au nombre des attributs socioéconomiques des immigrants, les facteurs qui contribuent le plus à leurs résultats économiques sont les suivants :

---

centiles de la répartition. En se fondant sur les données de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999, de Statistique Canada, Zhang constate que dans le cas des familles de conjoints, le niveau de richesse des immigrants est plus élevé que celui des personnes nées au pays dans la tranche supérieure de la répartition, alors que dans la tranche inférieure de la répartition, les immigrants ont un niveau de richesse moins élevé, bien que l'écart soit généralement inférieur à 10 000 \$. Sur le plan de l'effet de cohorte, cette étude a aussi constaté que les familles d'immigrants dont le principal soutien économique est arrivé au Canada avant 1976, ont un niveau de richesse plus élevé qu'une famille moyenne née au pays, alors que ceux qui sont arrivés au Canada après 1985 ont un niveau de richesse plus faible. Cependant, dans le cas de tous les immigrants entrés entre 1976 et 1985, on constate que presque tous ces immigrants avaient un niveau de richesse inférieur à celui de leurs homologues nés au pays. D'après Zhang, il n'est pas clair si cela est causé par un désavantage sur le plan des gains ou par la période relativement courte de leur présence au Canada. Cependant, en fin de compte, Zhang constate que les familles d'immigrants ont un taux d'épargne plus élevé que celui des familles nées au Canada et que, par conséquent, elles sont en mesure de dépasser les familles nées au Canada dans l'accumulation de la richesse.

<sup>69</sup> Dalglish, 2008.

### *La catégorie d'admission des immigrants*

Le programme d'immigration du Canada couvre trois grands objectifs, qui correspondent aux trois grandes catégories (voir la figure 3). Tout d'abord, la catégorie d'immigration économique sert à encourager le développement d'une économie forte et viable dans toutes les régions du pays. Deuxièmement, la catégorie de regroupement familial sert à faciliter la réunion au Canada de personnes résidant au Canada avec des membres de leur famille proche qui sont à l'étranger. Troisièmement, la catégorie des réfugiés sert à s'acquitter des obligations juridiques du Canada à l'endroit des réfugiés et à poursuivre la tradition humanitaire du pays. À l'intérieur de chacune de ces grandes catégories, il y a plusieurs catégories et programmes. Par exemple, dans la catégorie de l'immigration économique, il y a les travailleurs qualifiés, les candidats des provinces, diverses catégories d'immigration pour les gens d'affaires et les aides familiaux résidents. Ensuite, à l'intérieur de chacune de ces catégories, il y a le demandeur principal – la personne qui est acceptée – et son conjoint ou sa conjointe et ses personnes à charge. La catégorie du regroupement familial inclut les membres de la famille proche parrainés par un citoyen ou un résident du Canada, y compris les conjoints, les fiancés, les enfants à charge, ainsi que les parents et les grands-parents. Les réfugiés, eux aussi, entrent au Canada de différentes façons. Les personnes réinstallées à l'étranger entrent soit par l'entremise du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (PRPG), soit par le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR); il y a aussi le statut de demandeur d'asile au Canada (personne déjà au Canada). On peut s'attendre à ce que les immigrants dans les différentes catégories adoptent un « comportement » différent, et ce comportement doit être évalué en fonction des politiques au titre desquelles ils ont été admis.

Les différents motifs d'immigration, représentés par les différentes catégories d'immigration, ont une incidence importante sur les résultats en matière de revenu. On s'attend à ce que les immigrants économiques et leurs personnes à charge devancent les autres catégories sur le marché du travail<sup>70</sup>. On s'attend aussi à ce que les immigrants de la catégorie du regroupement familial, qui sont pris en charge par des membres de leur famille bien établis qui les parrainent, ne dépendront pas de l'assistance sociale<sup>71</sup>. Il n'est pas étonnant, cependant, que les réfugiés continuent de dépendre du soutien public pendant de longues périodes suivant leur arrivée. De fait, les réfugiés sont relativement grandement tributaires d'une aide au revenu à leur arrivée (p. ex. les réfugiés pris en charge par le gouvernement reçoivent une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation), mais au fil du temps, une proportion croissante de leur revenu provient de gains d'emploi. Autrement dit, la détérioration du taux de faible revenu national des immigrants ne révèle pas grand-chose au sujet de la réponse stratégique appropriée ni même si une réaction s'impose<sup>72</sup>. Le résultat peut démontrer un changement dans la composition parmi les catégories d'immigration, un changement des conditions

---

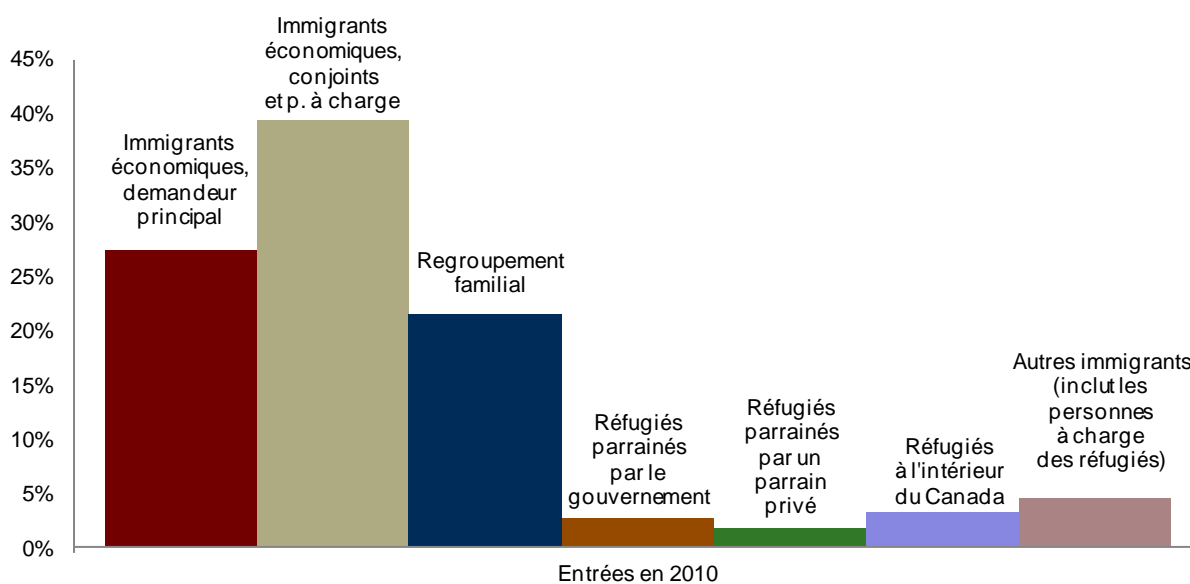
<sup>70</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, Recherche et examen stratégiques, 1998.

<sup>71</sup> Les citoyens et résidents permanents du Canada, âgés de 18 ans ou plus et vivant au Canada, peuvent parrainer la demande de certains membres de la famille qui souhaitent immigrer au Canada. Il s'agit du parrainage dans le cadre de la catégorie du regroupement familial, comprenant des exigences financières qui doivent être respectées par la personne qui parraine. Le revenu du répondant est évalué pour déterminer s'il est suffisamment élevé pour subvenir aux besoins de la famille immédiate du répondant ainsi que des parents parrainés. Un répondant doit être en mesure de fournir le logement, les soins et de satisfaire aux besoins normaux liés à l'établissement du demandeur et de ses personnes à charge pendant 10 ans. Cela signifie que les parents parrainés ne devraient pas avoir besoin d'une aide financière du gouvernement. Un répondant signe un engagement de parrainage, qui est un contrat en bonne et due forme entre le gouvernement et le répondant, et une promesse par ce dernier de satisfaire aux besoins des parents parrainés sans recourir aux avantages sociaux pendant 10 ans. Voir les détails sur le site Web de CIC : [www.cic.gc.ca/francais/immigrer/parrainer/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/parrainer/index.asp)

<sup>72</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, Recherche et examen stratégiques, 1998.

du marché du travail national ou un changement des attributs des immigrants, ou encore une combinaison de tous ces facteurs<sup>73</sup>.

**Figure 3 : Les immigrants entrent au Canada selon différentes catégories d'immigration**



Source : Citoyenneté et Immigration, *Faits et chiffres*, MDR, 2010

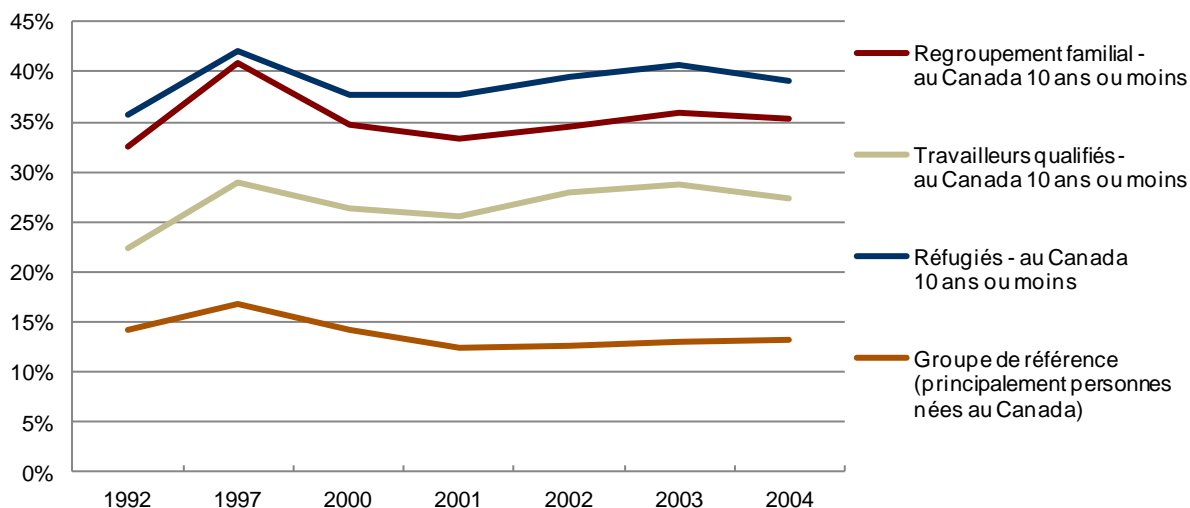
Jusqu'à présent, la principale source de renseignements concernant le faible revenu des immigrants a été les données du recensement. Par conséquent, il y a eu très peu de renseignements disponibles en ce qui concerne la situation de faible revenu des immigrants pour ce qui est de la catégorie d'admission<sup>74</sup>. Une seule étude se distingue dans ce domaine : Picot, Hou et Coulombe (2007) utilisent la banque de Données administratives longitudinales (DAL) et la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) pour les années 1992 à 2004, pour analyser les taux de faible revenu des immigrants par catégorie d'admission. (Cette étude a été décrite plus tôt en détail.) Les résultats de cette étude sont reproduits à la figure 4 ci-dessous, qui présente les taux de faible revenu des immigrants récents (au Canada depuis 10 ans ou moins), par catégorie d'admission (regroupement familial, réfugié et économique – à l'exclusion de la catégorie des gens d'affaires) pour les années d'imposition 1992 à 2004. Le groupe de référence est constitué principalement de personnes nées au Canada<sup>75</sup>. Comme on peut le constater, les taux de faible revenu étaient considérablement plus faibles chez les immigrants de la catégorie économique (27,4 % au cours de l'année d'imposition 2004), suivi par les immigrants de la catégorie du regroupement familial (35,4 % au cours de l'année d'imposition 2004), et les plus élevés chez les réfugiés (39,0 % au cours de l'année d'imposition 2004).

<sup>73</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, Recherche et examen stratégiques, 1998.

<sup>74</sup> Voir la dernière section du présent rapport, Considérations en matière de données, pour plus de détails. Dans la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) remaniée (lancée en mai 2012), on peut voir le faible revenu chez les immigrants par catégorie d'admission.

<sup>75</sup> La base de données DAL-BDIM permet de comparer les données des immigrants connus qui sont arrivés depuis 1980 à celles d'autres déclarants Canadiens.

**Figure 4 : Taux de faible revenu<sup>76</sup> des immigrants (âgés de 20 ans ou plus) par catégorie d'admission, années d'imposition 1992 à 2004**



Source: Picot, Hou et Coulombe, (2007), banque de Données administratives longitudinales (DAL) et Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM).

Dans leur étude, Picot, Hou et Coulombe (2007) examinent les variations de probabilité d'entrer dans une période de faible revenu et d'en sortir, ainsi que la prévalence du faible revenu chronique chez les cohortes de nouveaux immigrants. Les résultats de l'étude révèlent que les réfugiés sont beaucoup plus susceptibles d'entrer en situation de faible revenu et beaucoup moins susceptibles d'en sortir que les autres immigrants, et que les nouveaux immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés sont devenus plus susceptibles d'entrer en situation de faible revenu et également susceptibles d'en sortir que les immigrants de la catégorie du regroupement familial. D'après les auteurs, cela est probablement dû au fait qu'au moment de leur arrivée au pays, de nombreux immigrants de la catégorie du regroupement familial sont affiliés à des familles qui sont déjà établies au Canada. De plus, les résultats indiquent qu'au cours des années 1990, la proportion des immigrants appartenant à la catégorie économique des travailleurs qualifiés en situation de faible revenu est passée de 16 % à 50 %, et la proportion des immigrants détenteurs d'un diplôme universitaire en situation de faible revenu est passée de 12 % à 36 %.

La catégorie d'admission peut servir à éclairer la perspective stratégique en ce qui concerne le faible revenu croissant chez les immigrants. Par exemple, la croissance du nombre d'immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés, dont une forte proportion est destinée au travail dans les technologies de l'information (53 % de tous les demandeurs principaux qualifiés au Canada en 2003)<sup>77</sup>, conjuguée au revers du secteur de la technologie de l'information explique probablement le fait que les taux de faible revenu parmi les travailleurs qualifiés se sont aggravés malgré la force de l'économie en général au cours de la période de 2000 à 2003<sup>78</sup>. Manifestement, ces renseignements offrent une perspective cruciale lorsqu'on envisage la situation du point de vue des politiques.

<sup>76</sup> Dans cette étude, la situation de faible revenu est définie comme étant un revenu familial inférieur à 50 % du revenu moyen, corrigé en fonction de la taille de la famille.

<sup>77</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres, 2003.

<sup>78</sup> Par exemple, Picot, Hou et Coulombe, 2007; Dempsey, 2006.

### Années depuis l'immigration

Les études indiquent systématiquement que les taux de faible revenu des immigrants qui sont au Canada depuis de plus longues périodes sont considérablement inférieurs à ceux des immigrants récents (voir, par exemple, Statistique Canada, 2008; Picot et Hou, 2003)<sup>79</sup>. Souvent, les immigrants et les réfugiés ont besoin d'un peu de temps pour s'établir dans leur nouveau pays et, par conséquent, les années depuis l'immigration correspondent généralement aux meilleurs résultats sociaux et économiques. Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 1 présente la situation de faible revenu après impôt (SFR et MFR) des immigrants par nombre d'années écoulées depuis l'immigration, pour le Canada, en 2005. On peut constater que les taux de faible revenu des immigrants qui sont au Canada depuis plusieurs années sont inférieurs et vont décroissant au fur et à mesure des années pendant lesquelles l'immigrant a vécu au Canada. Par exemple, si l'on prend le cas des personnes de revenu familial inférieur au SFR; les immigrants qui sont arrivés au Canada entre 2001 et 2004 avaient un taux de faible revenu après impôt de 27,4 % en 2005. Ce taux est au moins trois fois plus élevé que le taux correspondant des personnes nées au Canada qui est de 9,5 %. Cependant, plus un immigrant a vécu longtemps au Canada plus cet écart se rétrécit. Les immigrants qui sont au Canada depuis 5 à 10 ans (ceux qui sont arrivés entre 1996 et 2000) avaient un taux de faible revenu de 20,6 % en 2005, tandis que dans le cas de ceux ayant vécu au pays 10 à 15 ans (ceux qui sont arrivés entre 1991 et 1995), ce taux chute à 17,5 %. Les tendances sont semblables pour la situation de faible revenu des immigrants selon la MFR après impôt. Un fait mérite d'être mentionné : comme on le verra, les immigrants qui sont établis au Canada depuis de longues périodes sont généralement plus âgés.

**Tableau 1 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, par nombre d'années écoulées depuis l'immigration, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Total Nombre de personnes	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)		Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes nées au Canada	24 651 925	2 343 940	9,5	2 697 195	10,9
Immigrants*	6 166 770	1 025 185	16,6	988 115	16,0
<i>Ayant immigré avant 1981</i>	2 393 355	187 350	7,8	175 200	7,3
<i>Ayant immigré entre 1981 et 1985</i>	360 450	44 450	12,3	42 650	11,8
<i>Ayant immigré entre 1986 et 1990</i>	640 440	92 220	14,4	88 495	13,8
<i>Ayant immigré entre 1991 et 1995</i>	822 220	143 740	17,5	138 705	16,9
<i>Ayant immigré entre 1996 et 2000</i>	843 035	173 855	20,6	168 765	20,0
<i>Ayant immigré entre 2001 et 2004</i>	824 670	226 200	27,4	217 440	26,4

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada en 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

Les résultats d'étude confirment systématiquement cette tendance. En se fondant sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour la période de 1993 à 2001, Palameta (2004) indique que les immigrants récents (admis au Canada 1 à 6 ans plus tôt) sont deux ou trois fois plus susceptibles d'entrer dans une situation de faible revenu (selon un SFR après impôt) par comparaison aux personnes nées au Canada. De plus, il constate dans cette étude que les immigrants récents, quels que soient leur sexe, leur niveau de scolarité, leur type de famille ou leur province de résidence, sont aussi plus susceptibles de vivre des périodes répétitives de faible revenu par

<sup>79</sup> Picot et Hou (2003) constatent également que cette sortie du faible revenu est plus accélérée dans le cas des cohortes plus récentes qui ont des taux de faible revenu élevés peu après leur arrivée.

comparaison aux personnes nées au Canada<sup>80</sup>. Dans cette étude, les immigrants qui étaient au Canada depuis 7 à 16 ans (immigrants de période moyenne) et ceux qui étaient au Canada depuis au moins 17 ans (immigrants anciens) n'étaient pas plus susceptibles que les non-immigrants de vivre des périodes de faible revenu, et l'auteur avance que le résultat porte à croire qu'après une période d'adaptation, les immigrants s'intègrent généralement bien dans l'économie canadienne.

En se fondant sur les données du panel de 1993 à 1998 d'EDTR, Morissette et Zhang (2001) étudient la persistance du faible revenu (selon le SFR après impôt) des différents groupes qui présentent un risque de faible revenu. Ils ont constaté qu'au moins 20 % des immigrants qui sont entrés au Canada depuis 1976 ont vécu une période de faible revenu de quatre ans ou plus comparativement à 7 % des personnes nées au Canada. En revanche, seuls 6 % des immigrants qui sont entrés avant 1976 ont vécu une situation de faible revenu pendant quatre ans ou plus. Bien que cette étude ne comprenne pas une analyse économétrique vérifiant les années de résidence au Canada – avec par conséquent le fait que les constatations ne représentent pas forcément les véritables différences entre cohortes –, ces observations semblent confirmer des écarts considérables entre les groupes d'immigrants pour ce qui est des situations de faible revenu au fil du temps.

Dans l'ensemble, toute analyse du faible revenu chez les immigrants exige forcément la prise en compte du nombre d'années de résidence au Canada. La disparité des tendances de faible revenu entre les immigrants récents et les immigrants établis suggèrent des mesures politiques différentes. Par exemple, les immigrants récents peuvent avoir un faible revenu pendant de courtes périodes à leur arrivée, pendant une année ou deux, tandis qu'ils s'installent dans leur nouveau pays, alors que d'autres peuvent avoir un faible revenu chronique, et les mesures politiques envisagées peuvent devoir être très différentes. Comme cela a été mentionné plus tôt, une étude fondée sur les panels de 1999 à 2004 et de 2002 à 2007 de l'EDTR, menée par Ren et Xu (2011), révèle que l'immigration récente (et la situation d'étudiant) est probablement un déterminant clé du faible revenu transitoire, par opposition à la composition de la famille (personnes seules et parents seuls), à la limitation d'activités et aux études secondaires incomplètes, qui sont probablement des déterminants clés du faible revenu tant transitoire que persistant. Cela étant, toujours selon les données de l'EDTR pour 2002 à 2004, Fleury (2007) constate que les immigrants récents (ceux qui sont entrés au Canada entre 1990 et 2004) sont plus susceptibles de vivre tant des courtes que des longues périodes de faible revenu (selon le SFR après impôt). Par contre, la présente étude a conclu que, comme pour les autres Canadiens, le faible revenu chez les immigrants récents est un phénomène très dynamique, la durée du faible revenu pour les adultes en âge de travailler est très semblable, qu'il s'agisse d'immigrants récents ou pas. Là encore, les renseignements sur les années passées au Canada sont d'importance cruciale lorsqu'on envisage les mesures politiques en réaction à la situation de faible revenu des immigrants.

### *Caractéristiques personnelles (p. ex. âge et sexe)*

Le fait d'être en situation de faible revenu est pour une bonne part un phénomène propre au cycle de vie<sup>81</sup>. Ainsi donc, l'âge est un facteur crucial dans l'étude de la situation de faible revenu tant des

---

<sup>80</sup> Dans cette étude, près de la moitié (47 %) des immigrants récents avaient un revenu inférieur au SFR après impôt pendant au moins une des six années étudiées; parmi ceux-ci, le revenu de près des deux tiers était inférieur au SFR pendant trois années ou plus. Par contre, environ une personne non immigrante sur cinq a vécu une période de faible revenu pendant au moins un an; parmi celles-ci, moins de la moitié avaient un faible revenu pendant trois années ou plus.

<sup>81</sup> Par exemple, en fondant leur étude sur les données de l'EDTR, Ren et Xu (2011) constatent que cette situation étant plus courante dans certains groupes d'âge (p. ex. étudiants) et parmi les personnes seules, certains groupes présentent aussi un risque élevé de faible revenu (p. ex. les mères seules, les immigrants récents, les minorités visibles, les

immigrants que des personnes nées au Canada. Aussi, l'âge de l'immigrant au moment de son arrivée compte pour beaucoup dans les résultats économiques : les études indiquent de façon constante que plus l'immigrant est jeune à son arrivée au Canada, meilleurs sont ses résultats à long terme sur le marché du travail par rapport à ceux qui arrivent au Canada à un âge plus avancé, et plus ses résultats se rapprochent de ceux des personnes nées au Canada<sup>82</sup>. Plus l'immigrant est jeune à son arrivée au Canada, plus il a le temps d'acquérir les compétences et le capital humain adaptés au marché du travail canadien. Autrement dit, plus les immigrants sont jeunes à leur arrivée, plus leur éducation et leur expérience de travail ressembleront à celles de leurs homologues nés au Canada, et plus il leur sera facile d'apprendre une langue officielle. En revanche, plus l'immigrant est âgé à son arrivée, plus son capital humain et son expérience de travail auront été acquis à l'étranger et plus son intégration dans le marché du travail lui sera difficile.

De tous les immigrants, ce sont les enfants et les jeunes adultes qui sont les plus susceptibles de vivre dans un état de faible revenu, par comparaison à ceux âgés de 45 ans ou plus. Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 2 présente le faible revenu après impôt (selon le SFR et la MFR) des immigrants par nombre d'années écoulées depuis l'immigration et l'âge d'entrée, pour le Canada, en 2005. Tel qu'indiqué, dans le cas des personnes dont le revenu familial est en deçà du SFR, 33 % des immigrants de moins de 15 ans vivaient dans un état de faible revenu en 2005, tout comme le faisaient 26,7 % de ceux âgés de 15 à 24 ans. Pour les immigrants âgés de 25 à 44 ans, ceux les plus en âge de travailler, 19,5 %, vivaient une situation de faible revenu en 2005. Les enfants immigrants âgés de moins de 15 ans étaient trois fois plus susceptibles que leurs homologues nés au Canada (11,7 %) d'être dans une situation de faible revenu en 2005. En revanche, les taux de faible revenu étaient bien plus bas chez les immigrants plus âgés au cours de la même année, 13,2 %, pour les immigrants âgés de 45 à 64 ans, et 8,7 % pour ceux âgés de 65 ans ou plus (les taux correspondants pour les personnes de même âge nées au Canada étaient 8,9 % et 5,7 %, respectivement)<sup>83</sup>. Selon le nombre d'années passées au Canada, les taux de faible revenu après impôt étaient plus élevés en 2005 pour les cohortes d'immigrants les plus récentes (ceux ayant immigré entre 2001 et 2004) et parmi les plus jeunes, avec une incidence de faible revenu de 30,8 % pour ceux âgés de moins de 15 ans, et de 31,8 % pour ceux âgés de 15 à 24 ans; cela se compare à 25,7 % chez ceux âgés de 25 à 44 ans, 25,8 % chez ceux âgés de 45 à 64 ans et 20,1 % chez ceux âgés de 65 ans ou plus. En revanche, les taux de faible revenu après impôt étaient les plus faibles en 2005 dans les cohortes d'immigrants plus établies. Par exemple, parmi ceux ayant immigré entre 1991 et 1995, ceux âgés de moins de 15 ans avaient une incidence de faible revenu de 19,2 % en 2005, et ceux de 15 à 24 ans une incidence de 20,5 %; cela se compare à 16,8 % chez ceux de 25 à 44 ans, 17,3 % chez ceux de 45 à 64 ans et 15,3 % chez ceux de 65 ans ou plus. Les tendances sont similaires dans le cas des situations de faible revenu des immigrants selon la MFR après impôt.

---

personnes ayant un niveau de scolarité moins élevé et celles qui ont des limitations d'activités). Ceci correspond à ce qui se trouve dans la documentation existante.

<sup>82</sup> Voir, par exemple, Boudarbat et Boulet, 2010; Green et Worswick, 2010; Bonikowska, Green et Riddell, 2008; Aydemir et Skuterud, 2005; Sweetman, 2004; Schaafsma et Sweetman, 2001; Friedberg, 2000 et DeSilva, 1997.

<sup>83</sup> On constate dans les documents d'étude (voir, par exemple, Fleury, 2008) que les taux de faible revenu applicables aux enfants sont constamment plus élevés que ceux applicables aux adultes. Cela n'est pas surprenant étant donné que les enfants de familles monoparentales sont bien plus à risque pour ce qui est du faible revenu que les enfants de familles biparentales, et les enfants qui vivent dans des familles avec de nombreux frères et sœurs sont aussi plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu.

**Tableau 2 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants par nombre d'années depuis l'immigration et l'âge d'entrée, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Âge	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Total Nombre de personnes	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes nées au Canada	<b>Total - Âge</b>	<b>24 651 925</b>	<b>2 343 940</b>	<b>9,5</b>	<b>2 697 195</b>	<b>10,9</b>
	Moins de 15	5 182 635	605 780	11,7	705 155	13,6
	15 à 24	3 577 980	428 160	12,0	483 145	13,5
	25 à 44	6 654 865	574 045	8,6	656 895	9,9
	45 à 64	6 438 070	575 445	8,9	677 490	10,5
	65 ou plus	2 798 375	160 510	5,7	174 510	6,2
Immigrants*	<b>Total - Âge</b>	<b>6 166 770</b>	<b>1 025 185</b>	<b>16,6</b>	<b>988 115</b>	<b>16,0</b>
	Moins de 15	345 405	113 965	33,0	110 925	32,1
	15 à 24	547 525	145 990	26,7	148 000	27,0
	25 à 44	1 972 225	384 465	19,5	365 830	18,5
	45 à 64	2 095 825	275 765	13,2	277 455	13,2
	65 ou plus	1 205 800	105 000	8,7	85 900	7,1
Ayant immigré avant 1981	<b>Total - Âge</b>	<b>2 393 355</b>	<b>187 350</b>	<b>7,8</b>	<b>175 200</b>	<b>7,3</b>
	Moins de 15	--	--	--	--	--
	15 à 24	--	--	--	--	--
	25 à 44	323 905	28 335	8,7	28 760	8,9
	45 à 64	1 123 460	99 110	8,8	102 405	9,1
	65 ou plus	945 995	59 905	6,3	44 040	4,7
Ayant immigré entre 1981 et 1985	<b>Total - Âge</b>	<b>360 450</b>	<b>44 450</b>	<b>12,3</b>	<b>42 650</b>	<b>11,8</b>
	Moins de 15	--	--	--	--	--
	15 à 24	11 635	1 925	16,5	1 935	16,6
	25 à 44	135 630	16 430	12,1	15 790	11,6
	45 à 64	164 300	18 280	11,1	18 305	11,1
	65 ou plus	48 880	7 810	16,0	6 615	13,5
Ayant immigré entre 1986 et 1990	<b>Total - Âge</b>	<b>640 440</b>	<b>92 220</b>	<b>14,4</b>	<b>88 495</b>	<b>13,8</b>
	Moins de 15	--	--	--	--	--
	15 à 24	84 230	13 845	16,4	13 925	16,5
	25 à 44	260 325	37 135	14,3	35 020	13,5
	45 à 64	238 575	32 395	13,6	31 665	13,3
	65 ou plus	57 305	8 840	15,4	7 890	13,8
Ayant immigré entre 1991 et 1995	<b>Total - Âge</b>	<b>822 220</b>	<b>143 740</b>	<b>17,5</b>	<b>138 705</b>	<b>16,9</b>
	Moins de 15	22 530	4 325	19,2	4 390	19,5
	15 à 24	137 920	28 275	20,5	28 945	21,0
	25 à 44	349 815	58 830	16,8	55 030	15,7
	45 à 64	236 305	40 770	17,3	39 630	16,8
	65 ou plus	75 655	11 540	15,3	10 710	14,2
Ayant immigré entre 1996 et 2000	<b>Total - Âge</b>	<b>843 035</b>	<b>173 855</b>	<b>20,6</b>	<b>168 765</b>	<b>20,0</b>
	Moins de 15	99 840	22 620	22,7	22 035	22,1
	15 à 24	146 750	37 610	25,6	37 940	25,9
	25 à 44	374 640	67 390	18,0	62 755	16,8
	45 à 64	181 040	37 465	20,7	37 560	20,7
	65 ou plus	40 760	8 775	21,5	8 475	20,8
Ayant immigré entre 2001 et 2004	<b>Total - Âge</b>	<b>824 670</b>	<b>226 200</b>	<b>27,4</b>	<b>217 440</b>	<b>26,4</b>
	Moins de 15	160 520	49 380	30,8	47 200	29,4
	15 à 24	121 805	38 780	31,8	39 310	32,3
	25 à 44	394 965	101 695	25,7	94 840	24,0
	45 à 64	117 550	30 330	25,8	30 075	25,6
	65 ou plus	29 830	6 010	20,1	6 010	20,1

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada en 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.



Il est difficile de définir et de mesurer l'incidence du faible revenu chez les enfants, ceux âgés de 15 ans ou moins et les jeunes adultes, ceux âgés de 15 à 24 ans, car, dans la plupart des cas, les enfants n'ont pas de revenu. Cependant, la plupart des gens s'entendent pour déclarer qu'il est malheureux que des familles avec des enfants n'aient pas un revenu suffisamment élevé pour se procurer le logement, la nourriture et l'habillement essentiels ou certaines activités de famille<sup>84</sup>. Selon une étude de Fleury (2007) fondée sur les données de l'EDTR pour la période de 1994 à 2004, les enfants qui vivent dans une famille dont le principal soutien économique n'avait pas travaillé pendant une majeure partie de l'année étaient les plus à risque de faible revenu (SFR après impôt) en 2004, suivis par ceux dont le principal soutien économique était sans emploi ou encore aux études. Les enfants dont le principal soutien économique était un travailleur indépendant risquaient plus d'être en situation de faible revenu que ceux dont le principal soutien économique était un employé. De plus, indépendamment de la situation du principal soutien économique sur le marché du travail, les enfants des familles monoparentales risquaient plus d'être en situation de faible revenu que les enfants de familles biparentales. Ceux qui vivaient dans des familles avec plusieurs frères et sœurs présentaient aussi un risque plus élevé de faible revenu. Fleury constate que les enfants qui dépendent principalement d'un nouvel immigrant constituaient un des nombreux groupes présentant un risque élevé de faible revenu familial en 2004 (tout comme : un parent possédant au plus un diplôme d'études secondaires âgé de moins de 30 ans, ou encore une personne autochtone vivant hors réserve ou ayant des restrictions de travail). De plus, bien que le taux de faible revenu des enfants fondé sur leurs caractéristiques familiales ait peu évolué au cours de la période, il a augmenté pour les enfants des immigrants récents et les enfants des familles avec un seul soutien économique, et a chuté pour les enfants des familles qui n'avaient aucun soutien économique et les enfants des familles monoparentales. Dans son étude, Fleury avance que le taux de faible revenu relativement élevé des enfants immigrants semble, dans une large mesure, représenter leur situation d'enfants d'immigrants récents.

Les études révèlent qu'un âge plus avancé à l'arrivée au pays peut augmenter les probabilités pour un immigrant d'avoir un faible revenu par rapport au revenu de ses homologues nés au Canada. Dans son étude, Palameta (2004) constate que les immigrants âgés qui étaient venus au Canada à la fin de la quarantaine ou dans la cinquantaine avaient un plus grand risque de faible revenu que les autres Canadiens. Palameta affirme que les immigrants âgés de moyenne date (au Canada depuis 7 à 16 ans) qui sont entrés à la fin de la quarantaine ou dans la cinquantaine et qui ont trouvé du travail peuvent n'avoir pas eu beaucoup de temps pour accumuler des fonds de retraite leur permettant d'échapper au faible revenu. Ce groupe s'est révélé être cinq fois plus susceptible d'avoir un faible revenu que ses homologues nés au Canada. Dans l'étude menée par Picot, Hou et Coulombe (2007), les auteurs indiquent également que l'incidence de faible revenu et les taux de faible revenu chroniques augmentent proportionnellement avec l'âge de l'immigrant à son arrivée. Bien qu'ils attribuent ceci à l'évidence du rendement à la baisse de l'expérience sur les marchés du travail étrangers, ce résultat peut, de fait, provenir de changements au niveau de l'âge, de la catégorie d'admission et de la composition de la population immigrante. La majorité de ceux ayant 50 ans ou plus à leur arrivée, par exemple, sont des immigrants de la catégorie du regroupement familial; ces immigrants se joignent généralement à une famille déjà établie au Canada, réduisant de ce fait leurs taux d'entrée en période de faible revenu<sup>85</sup>. Les immigrants de ces groupes d'âge peuvent aussi avoir différentes intentions sur le marché du travail que les autres immigrants (éducation, retraite, etc.).

---

<sup>84</sup> Fleury, 2008.

<sup>85</sup> Il est à noter que cet effet n'est pris en compte que dans les mesures de faible revenu fondées sur les familles économiques ou les ménages; les mesures fondées sur les familles de recensement n'indiquent pas plus de deux générations vivant ensemble.

Cela étant, les immigrants d'âge mûr (ceux entrés au pays à un âge avancé ou ceux qui ont vieilli au Canada) peuvent avoir des défis particuliers dans l'obtention d'un revenu adéquat. Lee (2000) signale qu'ils pourraient ne pas avoir accès aux programmes de sécurité du revenu accessibles aux autres aînés canadiens, comme la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). De fait, en se fondant sur la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et les données de l'Agence du revenu du Canada, Dempsey (2006) remarque que les immigrants âgés s'appuient davantage sur un revenu tiré de régimes de retraite non contributifs que les non-immigrants aînés et les immigrants de la catégorie du regroupement familial (66 % des immigrants âgés), et les réfugiés (8 %) reçoivent moins de la moitié de leur revenu de suppléments provinciaux, de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) ou de l'Allocation. Par contre, les immigrants de la catégorie de l'immigration économique (18 %) ont des liens plus forts sur le marché du travail et reçoivent 60 % de leur revenu provenant du marché du travail, surtout des gains d'emploi. De plus, les principaux demandeurs économiques âgés figurent dans la catégorie la plus susceptible de déclarer un revenu du RPC ou du RRQ et la moins susceptible de déclarer des allocations de SV ou SRG. En conséquence de ces constatations, Dempsey affirme que les immigrants âgés sont moins autonomes que les non-immigrants âgés.

Il a été dit que les immigrantes font face à un « double défi » sur le marché du travail canadien, d'abord en tant qu'immigrante, ensuite en tant que femme. Les immigrantes peuvent avoir à faire face, sur le marché du travail, à une discrimination sexuelle semblable à celle que peuvent subir les Canadiennes de naissance, ou cette discrimination peut être exacerbée par leur origine étrangère. Les immigrantes peuvent être plus susceptibles d'être en situation de faible revenu que leurs homologues masculins – tout comme c'est le cas chez les personnes nées au Canada<sup>86</sup>. Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 3 présente la situation de faible revenu après impôt (selon le SFR et la MFR) des immigrants par nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le sexe, pour le Canada, en 2005. Dans la catégorie des personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR, 17,2 % des immigrantes avaient un faible revenu par rapport à 16,0 % des immigrants en 2005; les taux comparables pour les femmes et les hommes nés au Canada étaient 10,1 % et 8,9 %, respectivement. Les écarts de faible revenu entre les sexes étaient moins prononcés en 2005 chez les cohortes d'immigrants plus récentes, les hommes et les femmes ayant immigré entre 2001 et 2004 ayant des taux de faible revenu de 27,6 % et 27,3 %, respectivement. Cependant, parmi ceux qui étaient au Canada depuis 10 à 15 ans (ceux ayant immigré entre 1991 et 1995), les taux de faible revenu étaient plus élevés chez les immigrantes en 2005, à 18,1 % comparativement aux hommes, dont le taux s'élevait à 16,8 %. Bien que les différences quant à l'ampleur de l'écart de faible revenu entre les hommes et les femmes soient évidentes, les tendances sont généralement semblables pour le faible revenu des immigrants fondées sur la MFR après impôt.

---

<sup>86</sup> Par exemple, en se fondant sur les données de l'EDTR, Fleury (2007) signale une incidence de faible revenu plus élevée chez les immigrantes (61 %) que chez les immigrants (39 %), alors que le rapport pour les personnes nées au Canada est de 54,1 % à 45,9 % (2004).

**Tableau 3 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants par nombre d'années depuis l'arrivée et le sexe, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Sexe	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Total Nombre de personnes	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes nées au Canada	Femme	12 489 665	1 262 585	10,1	1 448 400	11,6
	Homme	12 162 265	1 081 360	8,9	1 248 800	10,3
Immigrants*	Femme	3 212 365	551 065	17,2	526 680	16,4
	Homme	2 954 405	474 120	16,0	461 430	15,6
Ayant immigré avant 1981	Femme	1 240 120	108 330	8,7	97 655	7,9
	Homme	1 153 240	79 020	6,9	77 545	6,7
Ayant immigré entre 1981 et 1985	Femme	189 715	25 280	13,3	24 090	12,7
	Homme	170 735	19 170	11,2	18 565	10,9
Ayant immigré entre 1986 et 1990	Femme	328 735	49 070	14,9	47 305	14,4
	Homme	311 705	43 150	13,8	41 195	13,2
Ayant immigré entre 1991 et 1995	Femme	438 425	79 170	18,1	76 120	17,4
	Homme	383 795	64 570	16,8	62 590	16,3
Ayant immigré entre 1996 et 2000	Femme	436 735	92 575	21,2	89 840	20,6
	Homme	406 300	81 280	20,0	78 930	19,4
Ayant immigré entre 2001 et 2004	Femme	429 665	117 105	27,3	112 650	26,2
	Homme	395 010	109 095	27,6	104 790	26,5

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada entre 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

En utilisant principalement les données du recensement de 2001, Statistique Canada (2006) signale une proportion plus élevée de femmes étrangères en situation de faible revenu (SFR) en 2001 (23 % par opposition à 16 % pour les femmes canadiennes de naissance et 20 % pour les hommes immigrants). Pour la même année, l'étude indique que les femmes nées à l'étranger étaient moins susceptibles d'avoir un emploi par rapport aux femmes nées au Canada et aux hommes (tant ceux nés au Canada que ceux nés à l'étranger). Les femmes immigrantes ont également reçu une proportion légèrement supérieure de leur revenu total sous forme de paiements de transfert gouvernementaux (p. ex. allocations familiales, assurance-chômage et autre type d'aide sociale) par rapport aux Canadiennes de naissance. Par conséquent, les auteurs avancent que les femmes nées à l'étranger font face à une série complète d'obstacles pendant qu'elles tentent de s'intégrer à la société canadienne, y compris s'adapter à un nouveau style de vie et des inégalités fondées sur le sexe au Canada (p. ex. écarts de taux d'emploi et de chômage).

Comme il en ressort de cette section, l'analyse de la situation de faible revenu des immigrants exige forcément de prendre en compte l'âge (au moment de l'enquête et à l'arrivée) et le sexe. Les écarts de tendance de faible revenu selon l'âge et le sexe peuvent indiquer des séries différentes de circonstances auxquelles les politiques doivent réagir. Par exemple, la situation des enfants immigrants en situation de faible revenu peut être causée par des facteurs complètement autres que ceux des immigrantes mères en famille monoparentale ou des hommes immigrants en âge de travailler, ou encore des immigrantes âgées qui vivent avec leur famille étendue. Les caractéristiques personnelles comme l'âge et le sexe représentent des renseignements cruciaux dans l'examen de la situation des immigrants en faible revenu dans une optique corrective.

***Pays d'origine (différences perçues ou réelles des systèmes d'éducation, difficultés linguistiques, réseaux ethniques et différences culturelles)***

Les immigrants de pays non membre de l'OCDE peuvent être plus susceptibles d'être en situation de faible revenu par rapport à ceux venant de pays membres de l'OCDE. Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 4 présente la situation de faible revenu après impôt (selon le SFR et la MFR) des immigrants, par lieu de naissance, pour le Canada, en 2005. Dans le cas des personnes dont le revenu familial est en deçà du SFR, 10,2 % des immigrants de pays membres de l'OCDE avaient un faible revenu par comparaison à 20,5 % des immigrants de pays non membres de l'OCDE en 2005. Si l'on prend seulement les immigrants les plus récents (ceux ayant immigré entre 2001 et 2004), l'écart de pourcentage est plus prononcé, 29,8 % de ceux venant des pays de l'OCDE étant en situation de faible revenu par rapport à 50,5 % de ceux de pays non membres de l'OCDE. Pour cette cohorte d'immigrants, parmi ceux venant de pays membres de l'OCDE, les immigrants de la Corée du Sud avaient l'incidence la plus élevée de faible revenu, à 51,9 %. Parmi ceux venant de pays non membres de l'OCDE, les immigrants récents de plusieurs pays avaient des taux de faible revenu relativement élevés : Somalie (60,0 %), Taïwan (56,2 %) et Koweït (52,8 %). Le fait que les immigrants récents venant de Somalie aient un tel taux relatif de faible revenu peut être expliqué par la catégorie d'admission, bon nombre de ces personnes étant des réfugiés. Par contre, il est possible que les taux élevés de faible revenu chez les immigrants venant de la Corée du Sud, de Taïwan et du Koweït découlent de l'incapacité des mesures de faible revenu de prendre en compte la richesse, y compris les avoirs étrangers, étant donné que la Corée du Sud, Taïwan et le Koweït figurent parmi les pays ayant le plus gros produit intérieur brut par habitant, et ne sont pas des sources importantes de réfugiés au Canada<sup>87</sup>. De fait, la Corée du Sud et Taïwan figurent parmi les pays sources du plus grand nombre de gens d'affaires immigrants (une catégorie qui comprend les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes) au Canada<sup>88</sup>. Les gens d'affaires sont admis au Canada en raison de leur capacité de créer des emplois et de stimuler l'économie par la consommation et des investissements. Les tendances sont semblables pour les immigrants ayant un faible revenu selon la MFR après impôt.

---

<sup>87</sup> Selon les chiffres de la Banque mondiale, la Corée du Sud, Taïwan et le Koweït figurent parmi les 45 pays ayant le plus gros PIB par habitant en 2005. <http://www.banquemondiale.org/> De plus, au cours de la période de 2001 à 2004, le Koweït était en 40<sup>e</sup> position en tant que pays source de réfugiés au Canada, suivi par la Corée du Sud en 83<sup>e</sup> position et Taïwan en 171<sup>e</sup> position. Par contre, la Somalie était le 12<sup>e</sup> plus important pays source de réfugiés pendant cette période. Source : CIC, *Faits et chiffres*, 2010.

<sup>88</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres*, 2010.

**Tableau 4 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, par lieu de naissance, Canada, 2005**

	Tous les immigrants* Personnes					Ayant immigré entre 2001 et 2004				
	dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)		Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR	
	Total	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	Total	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Total - Lieu de naissance</b>	<b>6 166 775</b>	<b>1 025 185</b>	<b>16,6</b>	<b>988 120</b>	<b>16,0</b>	<b>1 107 270</b>	<b>226 200</b>	<b>20,4</b>	<b>217 435</b>	<b>19,6</b>
<b>Pays membres de l'OCDE</b>	<b>2 316 145</b>	<b>235 780</b>	<b>10,2</b>	<b>236 270</b>	<b>10,2</b>	<b>187 835</b>	<b>31 225</b>	<b>16,6</b>	<b>32 235</b>	<b>17,2</b>
<i>France</i>	79 060	10 655	13,5	10 265	13,0	17 045	1 765	10,4	1 675	9,8
<i>Allemagne</i>	170 180	13 835	8,1	15 255	9,0	7 560	870	11,5	1 255	16,6
<i>Grèce</i>	73 030	8 955	12,3	7 640	10,5	1 050	170	16,2	150	14,3
<i>Italie</i>	296 265	20 215	6,8	17 360	5,9	2 265	245	10,8	255	11,3
<i>Corée du Sud</i>	98 075	36 420	37,1	35 690	36,4	35 355	13 265	37,5	12 990	36,7
<i>Mexique</i>	49 745	8 875	17,8	10 965	22,0	16 455	2 360	14,3	2 790	17,0
<i>Pays-Bas</i>	111 170	6 520	5,9	8 365	7,5	3 640	450	12,4	755	20,7
<i>Pologne</i>	169 790	17 225	10,1	15 630	9,2	6 480	750	11,6	740	11,4
<i>Portugal</i>	150 245	12 125	8,1	11 155	7,4	2 950	340	11,5	295	10,0
<i>Royaume-Uni</i>	575 405	38 030	6,6	39 175	6,8	25 565	1 550	6,1	1 715	6,7
<i>États-Unis</i>	248 240	27 105	10,9	30 035	12,1	38 580	4 520	11,7	4 730	12,3
<i>Autres pays membres de l'OCDE</i>	294 945	35 820	12,1	34 730	11,8	30 895	4 945	16,0	4 875	15,8
<b>Pays non membres de l'OCDE</b>	<b>3 850 625</b>	<b>789 405</b>	<b>20,5</b>	<b>751 845</b>	<b>19,5</b>	<b>919 435</b>	<b>194 970</b>	<b>21,2</b>	<b>185 205</b>	<b>20,1</b>
<i>Afghanistan</i>	36 145	14 440	40,0	14 390	39,8	16 225	5 710	35,2	5 790	35,7
<i>Algérie</i>	32 145	12 180	37,9	11 370	35,4	16 155	5 600	34,7	5 095	31,5
<i>Bosnie-Herzégovine</i>	28 700	3 565	12,4	3 525	12,3	2 605	560	21,5	490	18,8
<i>Chine, République populaire de</i>	465 925	119 785	25,7	113 520	24,4	154 785	40 115	25,9	38 235	24,7
<i>Colombie</i>	39 075	13 540	34,7	13 790	35,3	25 260	5 125	20,3	5 450	21,6
<i>El Salvador</i>	42 730	6 910	16,2	6 390	15,0	2 870	530	18,5	495	17,2
<i>Éthiopie</i>	19 630	6 825	34,8	6 300	32,1	6 605	1 600	24,2	1 415	21,4
<i>Guyana</i>	87 075	10 445	12,0	9 315	10,7	7 270	700	9,6	600	8,3
<i>Haïti</i>	63 270	15 885	25,1	14 175	22,4	10 680	2 635	24,7	2 285	21,4
<i>Hong Kong, ZAS</i>	215 065	38 995	18,1	37 695	17,5	7 365	2 440	33,1	2 340	31,8
<i>Inde</i>	443 105	56 135	12,7	53 945	12,2	128 985	12 330	9,6	11 560	9,0
<i>Iraq</i>	33 505	11 270	33,6	11 380	34,0	9 975	3 420	34,3	3 490	35,0
<i>Iran</i>	91 945	28 240	30,7	27 160	29,5	27 535	9 185	33,4	8 740	31,7
<i>Jamaïque</i>	123 160	20 035	16,3	18 050	14,7	9 410	1 465	15,6	1 320	14,0
<i>Koweït</i>	10 515	3 750	35,7	3 865	36,8	2 720	1 080	39,7	1 170	43,0
<i>Liban</i>	75 180	20 370	27,1	19 275	25,6	11 320	3 390	29,9	3 110	27,5
<i>Maroc</i>	38 895	12 390	31,9	11 460	29,5	14 710	5 280	35,9	4 940	33,6
<i>Pakistan</i>	133 185	47 190	35,4	45 490	34,2	57 615	19 190	33,3	17 970	31,2
<i>Philippines</i>	302 850	32 600	10,8	30 235	10,0	77 815	5 140	6,6	4 240	5,4
<i>Roumanie</i>	82 465	13 920	16,9	13 005	15,8	28 065	4 110	14,6	3 670	13,1
<i>Russie, Fédération de</i>	63 780	13 555	21,3	12 980	20,4	21 100	3 905	18,5	3 880	18,4
<i>Somalie</i>	19 470	10 040	51,6	10 130	52,0	3 865	1 595	41,3	1 695	43,9
<i>Afrique du Sud, République d'</i>	38 145	2 970	7,8	2 840	7,4	6 520	380	5,8	375	5,8
<i>Sri Lanka</i>	105 600	20 950	19,8	18 915	17,9	22 295	4 080	18,3	3 740	16,8
<i>Taïwan</i>	65 075	26 495	40,7	26 240	40,3	10 680	4 345	40,7	4 385	41,1
<i>Ukraine</i>	59 235	10 215	17,2	9 300	15,7	15 375	3 020	19,6	2 775	18,0
<i>Viet Nam</i>	159 935	27 235	17,0	25 840	16,2	10 535	1 605	15,2	1 545	14,7
<i>Autres pays non membres de l'OCDE</i>	974 820	189 475	19,4	181 265	18,6	211 095	46 450	22,0	44 420	21,0

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada entre 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

Les pays sources d'immigrants peuvent aussi être étroitement liés à la valeur accordée à l'expérience et à la formation acquises à l'étranger. Par conséquent, les caractéristiques du pays source des immigrants récents sont souvent considérées comme étant des indicateurs clés dans les études portant sur le faible revenu des immigrants. Dans leur étude de 2003, Picot et Hou ont conclu que les régions sources qui représentaient la plus grosse part de la population d'immigrants récente tendaient aussi à avoir la plus forte augmentation des taux de faible revenu, comme l'Afrique, l'Asie et le sud de l'Europe. Comme le signalent Picot et Sweetman (2005), entre 1981 et 2001, il y a eu une diminution du nombre d'immigrants venant des États-Unis, de l'Europe du Nord, de l'Europe du Sud, des Caraïbes, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, ainsi que de l'Asie du Sud; le pourcentage des immigrants récents venant de ces régions a chuté de 65 % à 28 %. En revanche, la part des régions comme l'Europe de l'Est, l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est, l'Asie de l'Ouest et l'Afrique est passée de 35 % en 1981 à 72 % en 2001. De plus, Picot et Sweetman (2012) constatent qu'en ce qui concerne la hausse des taux de faible revenu observée chez les immigrants, ce taux a peu augmenté chez les immigrants des régions sources traditionnelles (comme l'Europe de l'Ouest et les États-Unis); la majeure partie de l'augmentation était chez les immigrants des nouvelles régions sources (comme la Chine, l'Inde et les autres pays asiatiques, ainsi que l'Afrique). Les immigrants récents venant de ces régions peuvent avoir de plus faibles niveaux de revenu au cours de leurs premières années au Canada, puisque initialement, leur capital humain peut être moins transférable en raison des problèmes éventuels concernant la langue, les différences culturelles, la qualité de l'éducation et, peut-être même, la discrimination. Par conséquent, le pays d'origine peut être un facteur utile à prendre en considération dans les politiques à mettre en œuvre face à l'incidence du faible revenu chez des groupes précis d'immigrants.

### *Données démographiques (taille et composition de la famille)*

Les immigrants qui vivent avec des personnes non apparentées ou les immigrants qui vivent seuls peuvent être plus susceptibles d'avoir un faible revenu par rapport à ceux qui vivent dans une famille. Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 5 présente la situation de faible revenu après impôt (selon le SFR et la MFR) des immigrants selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la situation dans la famille économique, pour le Canada, en 2005. Dans la catégorie des personnes ayant un revenu inférieur au SFR, 46,9 % des immigrants ne vivant pas avec des membres de la famille étaient en situation de faible revenu en 2005, par comparaison à 29,2 % des immigrants vivant seuls, et 14,4 % des immigrants vivant dans une famille économique (les taux correspondants pour les Canadiens de naissance étaient 38,3 %, 22,5 % et 6,8 %, respectivement). Bien que les tendances demeurent les mêmes indépendamment de la période d'immigration, les écarts de taux de faible revenu entre ceux qui vivent avec des personnes non apparentées et ceux qui vivent seuls étaient, dans une certaine mesure, moins prononcés en 2005 dans les cohortes d'immigrants plus établies. Par exemple, dans le cas des immigrants résidant au Canada depuis 10 à 15 ans (ceux ayant immigré entre 1991 et 1995), 46,3 % de ceux vivant avec des personnes non apparentées en 2005 avaient un faible revenu, par comparaison à 41,9 % de ceux vivant seuls, alors que le taux était de 15,3 % pour ceux vivant dans une famille économique. Comparativement, dans le cas des immigrants récents (ceux ayant immigré entre 2001 et 2004), 55,6 % de ceux vivant avec des personnes non apparentées en 2005 avaient un faible revenu, par comparaison à 44,1 % de ceux vivant seuls, alors que le taux était de 25,6 % pour ceux vivant dans une famille économique. Bien que l'ampleur varie dans une certaine mesure, ces tendances sont semblables pour la situation de faible revenu des immigrants par type de famille, selon la MFR après impôt.

**Tableau 5 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la situation dans la famille économique, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Situation dans la famille économique	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Total	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)	%	Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	%
		Nombre de personnes	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes nées au Canada	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>24 651 925</b>	<b>2 343 940</b>	<b>9,5</b>	<b>2 697 195</b>	<b>10,9</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	21 161 145	1 435 200	6,8	1 809 035	8,5
	<i>Personne vivant seule</i>	2 705 005	607 575	22,5	597 685	22,1
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	785 775	301 165	38,3	290 480	37,0
Immigrants*	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>6 166 770</b>	<b>1 025 185</b>	<b>16,6</b>	<b>988 115</b>	<b>16,0</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	5 421 250	781 000	14,4	781 640	14,4
	<i>Personne vivant seule</i>	594 670	173 375	29,2	143 150	24,1
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	150 850	70 810	46,9	63 320	42,0
Ayant immigré avant 1981	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>2 393 355</b>	<b>187 350</b>	<b>7,8</b>	<b>175 200</b>	<b>7,3</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	1 966 790	89 100	4,5	98 275	5,0
	<i>Personne vivant seule</i>	385 390	84 800	22,0	65 160	16,9
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	41 175	13 450	32,7	11 770	28,6
Ayant immigré entre 1981 et 1985	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>360 450</b>	<b>44 450</b>	<b>12,3</b>	<b>42 650</b>	<b>11,8</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	317 400	28 320	8,9	29 010	9,1
	<i>Personne vivant seule</i>	33 395	12 455	37,3	10 285	30,8
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	9 650	3 675	38,1	3 355	34,8
Ayant immigré entre 1986 et 1990	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>640 440</b>	<b>92 220</b>	<b>14,4</b>	<b>88 495</b>	<b>13,8</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	578 925	67 680	11,7	66 890	11,6
	<i>Personne vivant seule</i>	44 665	17 530	39,2	15 385	34,4
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	16 845	7 010	41,6	6 220	36,9
Ayant immigré entre 1991 et 1995	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>822 220</b>	<b>143 740</b>	<b>17,5</b>	<b>138 705</b>	<b>16,9</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	757 775	115 875	15,3	114 340	15,1
	<i>Personne vivant seule</i>	45 030	18 890	41,9	16 590	36,8
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	19 410	8 980	46,3	7 775	40,1
Ayant immigré entre 1996 et 2000	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>843 035</b>	<b>173 855</b>	<b>20,6</b>	<b>168 765</b>	<b>20,0</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	784 740	149 085	19,0	146 690	18,7
	<i>Personne vivant seule</i>	38 370	15 085	39,3	13 335	34,8
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	19 935	9 690	48,6	8 740	43,8
Ayant immigré entre 2001 et 2004	<b>Total - Situation dans la famille économique</b>	<b>824 670</b>	<b>226 200</b>	<b>27,4</b>	<b>217 440</b>	<b>26,4</b>
	<i>Membre d'une famille économique</i>	759 845	194 340	25,6	189 485	24,9
	<i>Personne vivant seule</i>	36 350	16 035	44,1	14 150	38,9
	<i>Personne vivant avec personnes non apparentées seulement</i>	28 475	15 820	55,6	13 800	48,5

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada en 2005 entre 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

Les études indiquent de façon constante que, selon le type de famille, les parents seuls et les personnes seules sont les plus susceptibles d'être en situation de faible revenu. Par conséquent, les taux de faible revenu varient selon les variations démographiques comme une augmentation du nombre de familles monoparentales, qui peuvent entraîner une hausse du taux agrégé<sup>89</sup>. Certaines études indiquent qu'une augmentation du nombre de familles monoparentales a entraîné une augmentation du faible revenu chez les immigrants récents (arrivés au cours des 10 dernières années) (analyse fondée sur l'Enquête sur les finances des consommateurs, 1977 à 1997, Liu et Kerr, 2003). Dempsey (2006) observe que les immigrants vivant en situation monoparentale et les immigrants vivant seuls déclarent le plus faible revenu parmi tous les groupes. De plus, selon l'étude de Dempsey, les parents seuls et les personnes seules de plus de 60 ans ont la pire situation de revenu de tout leur groupe d'âges, étant donné le nombre réduit de personnes contribuant au revenu familial. Par ailleurs, toujours selon cette étude, les immigrants en situation monoparentale et personnes seules de 60 ans ou plus sont moins susceptibles de déclarer des revenus d'emploi et plus susceptibles de déclarer des revenus de transferts gouvernementaux, et des revenus de retraite de source non contributive comme des suppléments provinciaux, la SV et le SRG. Dans le cas du groupe d'âges de moins de 60 ans, les immigrants en situation monoparentale et personnes seules sont aussi susceptibles d'être les seuls contributeurs et d'avoir un revenu d'emploi familial inférieur. Tenant compte du type de famille, Dempsey observe dans son étude que les immigrants en situation monoparentale et personnes seules ont les revenus d'emploi familiaux les moins élevés et que les immigrants âgés sont moins autonomes que les immigrants plus jeunes.

De fait, la composition de la famille peut avoir une forte incidence sur les taux de faible revenu observés. Par exemple, Plante et van den Berg (2011) utilisent les données de l'EDTR pour les années 1996 à 2008 et appliquent la technique de décomposition pour déterminer quelle serait la situation dans quatre provinces canadiennes – l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec – si elles avaient les mêmes profils démographiques (p. ex. le même nombre de familles biparentales et de familles monoparentales). La mesure utilisée dans cette analyse est 50 % du revenu médian, les seuils de faible revenu et les taux de faible revenu estimés indépendamment pour chaque province et année d'analyse en dollars de 2008, gradués selon l'indice des prix à la consommation provincial. L'analyse révèle que, avant de tenir compte de l'impact des profils démographiques provinciaux, le Québec a des taux de faible revenu plus bas que ceux des trois autres provinces (selon le taux de faible revenu moyen dans chaque province, pour les 13 années de l'analyse)<sup>90</sup>. Cependant, une fois les corrections apportées pour tenir compte du fait que le Québec a moins de familles biparentales que les autres provinces, les auteurs ont constaté que si l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique avaient les mêmes caractéristiques démographiques que le Québec, leurs taux de faible revenu seraient bien plus élevés que celui du Québec. Qui plus est, si le Québec avait les caractéristiques démographiques de l'Ontario, son taux de faible revenu serait encore plus bas.

Les résultats d'étude permettent de conclure que les immigrants récents seraient plus susceptibles de faire partie d'une famille de travailleurs pauvres que les autres Canadiens à faible revenu. L'étude de Fleury (2007) utilise les données de l'EDTR pour examiner le phénomène du faible revenu et du faible

---

<sup>89</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

<sup>90</sup> Selon Plante et van den Berg (2011), dans les années 2000, le Québec a lancé une stratégie complexe de réduction de la pauvreté qui l'a distingué des autres provinces canadiennes. Plus précisément, au cours des 15 dernières années, le Québec a renforcé encore plus les politiques de soutien familial et d'équilibre travail-famille pour atteindre ses objectifs de politiques sociales, y compris la réduction du faible revenu. Cela comprenait, par exemple une plus grande générosité dans le cadre du programme des garderies au Québec par rapport aux autres provinces, un congé parental plus long et un crédit d'impôt appelé Soutien aux enfants destiné à aider les familles avec des enfants. (Source : Proulx, Faustmann, Raïq, et van den Berg, 2011).



revenu au travail parmi les immigrants arrivés au Canada depuis le début des années 1990 (aussi appelés dans cette étude « les immigrants récents »). L'étude démontre que la population d'immigrants récents qui vivent en situation de faible revenu diffère à plusieurs égards de celle des autres Canadiens à faible revenu. Notamment, les immigrants récents en âge de travailler qui vivaient en situation de faible revenu dépendaient moins des transferts gouvernementaux et davantage de l'appui des membres de leur famille afin de combler leurs besoins<sup>91</sup>. Pour les immigrants récents qui ne vivent pas une situation de faible revenu, Fleury avance qu'il est aussi beaucoup plus probable qu'ils évitent le faible revenu grâce au soutien de leur famille plutôt qu'à leur revenu sur le marché du travail.

L'évolution au fil du temps de la composition ethnique du groupe des immigrants âgés et de leur tendance à vivre dans des familles multigénérationnelles pourrait avoir une incidence sur les tendances de faible revenu. Par exemple, Picot, Lu et Hou (2009) expliquent comment les taux de faible revenu sont fondés sur le revenu total de la famille dans laquelle les personnes âgées vivent. Par conséquent, par exemple, si les immigrants âgés étaient davantage susceptibles de vivre dans des familles économiques multigénérationnelles comptant des soutiens économiques plus nombreux et plus jeunes, il s'ensuivrait une hausse du revenu du marché disponible pour les personnes âgées. Les auteurs affirment que la situation familiale des immigrants âgés est importante, puisque plus le temps qu'ils ont passé au Canada est court, plus l'effet du système de transfert sur leurs taux de faible revenu est faible. Pour être efficaces, les politiques élaborées au sujet du faible revenu et des immigrants doivent tenir compte du rôle que la composition de la famille pourrait avoir dans les résultats et les tendances observées.

### ***Niveaux d'immigration et tendances en matière d'établissement***

Dans le cas de la population née au Canada, les résultats économiques relatifs des immigrants varient selon la province. Des variations de revenu d'emploi peuvent exister d'une province à l'autre, en raison de nombreux facteurs, y compris la conjoncture du marché du travail, les lois applicables au salaire minimal et les différentes concentrations industrielles et professionnelles à travers les régions. L'endroit où un immigrant s'établit peut influencer sur ses résultats économiques en raison des variations de composition industrielle régionale et de diverses répercussions du cycle des affaires sur la composition industrielle. Par exemple, les salaires en Ontario ont subi un dur coup causé par le déclin de l'emploi dans le secteur de la technologie de l'information au début des années 2000, ce qui a eu une incidence négative sur les salaires des immigrants récents arrivant dans cette province. Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 6 présente la situation de faible revenu après impôt (selon le SFR et la MFR) des immigrants, selon les années écoulées depuis l'immigration et la province, pour le Canada, en 2005. Si l'on prend le cas des personnes dont le revenu familial est en deçà du SFR, les plus fortes proportions d'immigrants en situation de faible revenu en 2005 étaient aussi les trois provinces recevant le plus grand nombre d'immigrants, c'est-à-dire le Québec, dont le taux de faible revenu après impôt des immigrants était de 24,1 %, suivi par la Colombie-Britannique et l'Ontario, à 17,8 % et 15,4 %, respectivement. Chez les personnes nées au Canada, le tableau change, les taux de faible revenu les plus élevés en 2005 étant au Manitoba (10,9 %), au Québec (10,7 %), en Colombie-Britannique (10,3 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (10,0 %). En revanche, pour 2005, les taux de faible revenu les plus bas étaient ceux des immigrants vivant en Saskatchewan (10,1 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (11,0 %), et au Nouveau-Brunswick (11,3 %). Si l'on compare les cohortes les plus récentes d'immigrants (ceux entrés entre 2001 et 2004) aux immigrants plus établis (ceux admis entre 1991 et 1995), des tendances semblables se dégagent, mais les taux de faible revenu sont

---

<sup>91</sup> Selon l'étude de Fleury (2007), lorsqu'ils vivent en situation de faible revenu, les immigrants récents dépendent moins de l'assistance sociale et davantage du revenu de travail d'autres membres de leur famille.

plus élevés pour ceux qui sont arrivés le plus récemment. Par exemple, les taux de faible revenu des immigrants entrés entre 2001 et 2004 étaient de 37,6 % au Québec, de 28,9 % en Colombie-Britannique et de 25,9 % en Ontario; pour ceux admis entre 1991 et 1995, ces proportions s'élevaient à 24,1 %, 20,4 % et 16,0 %, respectivement. Il est à noter que la proportion d'immigrants en situation de faible revenu était relativement élevée à l'Île-du-Prince-Édouard en 2005, avec un taux de 28,3 % chez les cohortes les plus récentes, et de 22,2 % chez les immigrants arrivés entre 1991 et 1995. Au chapitre de la MFR après impôt, il existe certaines variations intéressantes dans la situation de faible revenu selon la province fondées sur la MFR. Par exemple, dans le cas des personnes dont le revenu familial est en deçà de la MFR, les proportions les plus élevées d'immigrants en situation de faible revenu en 2005 étaient au Québec, avec un taux de faible revenu après impôt des immigrants de 22,3 %, suivi de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique, à 19,6 % et 17,6 %, respectivement. Dans le cas des personnes nées au Canada, le tableau change, les taux de faible revenu selon la MFR les plus élevés en 2005 étant à Terre-Neuve-et-Labrador (15,9 %), en Nouvelle-Écosse (14,0 %), et au Nouveau-Brunswick (13,8 %).

**Tableau 6 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la province<sup>92</sup>, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Province	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Total Nombre de personnes	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes nées au Canada	<b>Canada</b>	<b>24 651 925</b>	<b>2 343 940</b>	<b>9,5</b>	<b>2 697 195</b>	<b>10,9</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	489 440	48 880	10,0	77 805	15,9
	Nouvelle-Écosse	851 600	78 335	9,2	119 135	14,0
	Île-du-Prince-Édouard	128 310	8 550	6,7	14 590	11,4
	Nouveau-Brunswick	688 165	61 955	9,0	94 735	13,8
	Québec	6 499 785	692 700	10,7	746 030	11,5
	Ontario	8 479 355	753 745	8,9	842 245	9,9
	Manitoba	961 500	104 505	10,9	117 550	12,2
	Saskatchewan	893 615	82 195	9,2	120 535	13,5
	Alberta	2 676 790	216 130	8,1	231 830	8,7
	Colombie-Britannique	2 890 260	296 960	10,3	332 740	11,5
Immigrants*	<b>Canada</b>	<b>6 166 770</b>	<b>1 025 185</b>	<b>16,6</b>	<b>988 115</b>	<b>16,0</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	8 315	915	11,0	1 095	13,2
	Nouvelle-Écosse	44 880	5 425	12,1	7 040	15,7
	Île-du-Prince-Édouard	4 755	695	14,6	930	19,6
	Nouveau-Brunswick	26 220	2 970	11,3	4 305	16,4
	Québec	848 920	204 420	24,1	189 145	22,3
	Ontario	3 389 130	523 270	15,4	502 635	14,8
	Manitoba	150 665	21 550	14,3	21 850	14,5
	Saskatchewan	47 860	4 815	10,1	6 450	13,5
	Alberta	524 845	62 980	12,0	58 565	11,2
	Colombie-Britannique	1 115 005	198 135	17,8	196 100	17,6
Ayant immigré avant 1981	<b>Canada</b>	<b>2 393 355</b>	<b>187 350</b>	<b>7,8</b>	<b>175 200</b>	<b>7,3</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	4 340	235	5,4	320	7,4
	Nouvelle-Écosse	24 100	1 340	5,6	2 015	8,4
	Île-du-Prince-Édouard	2 770	130	4,7	235	8,5
	Nouveau-Brunswick	14 320	690	4,8	1 290	9,0
	Québec	296 445	35 175	11,9	29 815	10,1
	Ontario	1 320 280	94 920	7,2	88 275	6,7
	Manitoba	68 110	5 280	7,8	4 720	6,9
	Saskatchewan	24 005	1 260	5,2	2 010	8,4
	Alberta	202 505	13 100	6,5	10 855	5,4
	Colombie-Britannique	433 695	35 220	8,1	35 670	8,2
Ayant immigré entre 1981 et 1985	<b>Canada</b>	<b>360 450</b>	<b>44 450</b>	<b>12,3</b>	<b>42 650</b>	<b>11,8</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	345	25	7,2	40	11,6
	Nouvelle-Écosse	2 470	150	6,1	220	8,9
	Île-du-Prince-Édouard	245	10	4,1	15	6,1
	Nouveau-Brunswick	1 750	100	5,7	155	8,9
	Québec	54 680	9 835	18,0	9 440	17,3
	Ontario	184 080	21 315	11,6	20 210	11,0
	Manitoba	10 250	1 075	10,5	1 110	10,8
	Saskatchewan	2 950	225	7,6	265	9,0
	Alberta	39 845	3 645	9,1	3 105	7,8
	Colombie-Britannique	63 415	8 070	12,7	8 080	12,7

<sup>92</sup> Les seuils de faible revenu après impôt sont calculés pour les 10 provinces seulement, à l'exclusion des réserves, des casernements, etc.

**Tableau 6 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la province, Canada, 2005 (suite)**

Années depuis l'immigration	Province	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Total	Nombre de personnes	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes
Ayant immigré entre 1986 et 1990	<b>Canada</b>	<b>640 440</b>	<b>92 220</b>	<b>14,4</b>	<b>88 495</b>	<b>13,8</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	670	60	9,0	75	11,2
	Nouvelle-Écosse	3 535	490	13,9	620	17,5
	Île-du-Prince-Édouard	300	70	23,3	75	25,0
	Nouveau-Brunswick	1 880	185	9,8	295	15,7
	Québec	86 370	18 115	21,0	16 840	19,5
	Ontario	373 100	50 210	13,5	48 050	12,9
	Manitoba	13 810	1 575	11,4	1 510	10,9
	Saskatchewan	3 435	250	7,3	335	9,8
	Alberta	51 380	5 170	10,1	4 635	9,0
Colombie-Britannique	105 550	16 100	15,3	16 060	15,2	
Ayant immigré entre 1991 et 1995	<b>Canada</b>	<b>822 220</b>	<b>143 740</b>	<b>17,5</b>	<b>138 705</b>	<b>16,9</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	695	115	16,5	130	18,7
	Nouvelle-Écosse	3 520	590	16,8	755	21,4
	Île-du-Prince-Édouard	270	60	22,2	65	24,1
	Nouveau-Brunswick	1 875	140	7,5	340	18,1
	Québec	109 425	26 425	24,1	24 555	22,4
	Ontario	461 250	74 000	16,0	71 485	15,5
	Manitoba	13 145	1 525	11,6	1 490	11,3
	Saskatchewan	4 310	410	9,5	505	11,7
	Alberta	62 100	6 880	11,1	6 485	10,4
Colombie-Britannique	164 870	33 595	20,4	32 900	20,0	
Ayant immigré entre 1996 et 2000	<b>Canada</b>	<b>843 035</b>	<b>173 855</b>	<b>20,6</b>	<b>168 765</b>	<b>20,0</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	850	105	12,4	115	13,5
	Nouvelle-Écosse	4 405	715	16,2	930	21,1
	Île-du-Prince-Édouard	320	25	7,8	70	21,9
	Nouveau-Brunswick	2 120	285	13,4	440	20,8
	Québec	108 835	28 130	25,8	26 380	24,2
	Ontario	470 790	92 135	19,6	88 925	18,9
	Manitoba	14 255	2 065	14,5	2 385	16,7
	Saskatchewan	5 090	515	10,1	670	13,2
	Alberta	65 600	7 755	11,8	7 615	11,6
Colombie-Britannique	170 035	42 140	24,8	41 230	24,2	
Ayant immigré entre 2001 et 2004	<b>Canada</b>	<b>824 670</b>	<b>226 200</b>	<b>27,4</b>	<b>217 440</b>	<b>26,4</b>
	Terre-Neuve-et-Labrador	1 055	190	18,0	215	20,4
	Nouvelle-Écosse	4 795	1 150	24,0	1 410	29,4
	Île-du-Prince-Édouard	530	150	28,3	210	39,6
	Nouveau-Brunswick	2 810	605	21,5	770	27,4
	Québec	141 485	53 135	37,6	49 240	34,8
	Ontario	439 330	113 820	25,9	109 495	24,9
	Manitoba	21 685	4 955	22,8	5 340	24,6
	Saskatchewan	5 485	920	16,8	1 330	24,2
	Alberta	75 575	13 350	17,7	12 665	16,8
Colombie-Britannique	131 140	37 925	28,9	36 750	28,0	

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada entre 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

Selon Picot et Hou (2003), la province de résidence des immigrants récents a un rôle considérable dans leur situation de faible revenu. Ces auteurs affirment que cela s'applique particulièrement aux régions métropolitaines de recensement (RMR) en Ontario et en Colombie-Britannique, où les immigrants représentent une grande proportion de la population et où la dégradation des résultats en matière de faible revenu tend à se concentrer chez les immigrants. De plus, ces auteurs affirment que les taux de faible revenu croissants chez les immigrants récents, surtout à Toronto et Vancouver depuis 1990, sont particulièrement inquiétants, étant donné que les Canadiens de naissance dans ces villes ont connu un déclin de leurs taux de faible revenu au cours de cette période. Dans une étude s'appuyant sur les données du recensement, Ley et Smith (1997) examinent la relation entre l'immigration et le faible revenu dans les villes canadiennes au cours de la période de 1971 à 1991. Tout comme Picot et Hou, ils arrivent à la conclusion que la concentration du faible revenu dans les villes canadiennes se situe effectivement dans la population nouvellement immigrante (bien que l'importance de leur rôle dans les mesures de faible revenu n'est pas aussi grande qu'elle l'est dans les études européennes). Ces auteurs constatent que la plus grande incidence de très faible revenu est à Montréal. De plus, les auteurs concluent que la transition des logements abordables hors du centre-ville de Toronto a mené à une augmentation du faible revenu dans les banlieues (voir également Ley et Smith, 2000).

En effet, sur le plan géographique, la plupart des immigrants au Canada s'établissent dans les trois grandes RMR : Toronto, Vancouver et Montréal. Des proportions relativement plus faibles d'immigrants s'établissent dans les RMR de taille moyenne, comme Calgary et Winnipeg, bien que ces proportions aient augmenté au cours des dernières années. Ces tendances d'établissement des immigrants combinées à la capacité du marché du travail local d'absorber l'arrivée d'immigrants peuvent avoir contribué aux tendances de faible revenu observées. Avant le début des années 1990, le gouvernement a réduit les niveaux d'immigration au cours des périodes de récession, lorsque la capacité d'absorption dans l'économie était jugée faible<sup>93</sup>. De grands nombres d'immigrants se sont établis vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, tandis que l'économie entrait dans une grave récession au cours de la période de 1990 à 1991. Les arrivées ont continué à ce rythme tout au long du début des années 1990, une période de chômage élevé et de faible croissance de l'emploi. Thompson (2004) affirme qu'il peut y avoir eu diminution structurelle des taux d'emploi des immigrants récents par rapport aux Canadiens de naissance dans les grandes RMR qui ont connu des taux d'immigration relativement élevés au cours de la récession du début des années 1990, alors que les probabilités seraient moindres dans les villes dont les taux d'immigration étaient inférieurs au cours de cette période. Cela pourrait être le cas, affirme cet auteur, s'il y a, par exemple, une accumulation importante d'immigrants qui n'ont pas été capables d'entrer dans le marché du travail; par conséquent, une fois l'économie rétablie, la capacité du marché du travail d'absorber de nouvelles cohortes est réduite par les cohortes précédentes qui sont encore en train d'essayer d'entrer dans le marché du travail. Picot et Sweetman (2012) notent que d'aucuns estiment que les résultats économiques des immigrants s'amélioreraient s'il y avait une plus grande répartition régionale des immigrants.

---

<sup>93</sup> Avant les années 1990, les gouvernements suivaient une politique d'immigration procyclique. Autrement dit, les niveaux d'immigration étaient réduits au cours des récessions, quand la demande de main-d'œuvre chutait, et augmentaient au cours des périodes d'expansion économique, quand elle montait. Depuis le début des années 1990, le gouvernement canadien a abandonné cette politique, ne réduisant pas et, dans certains cas, augmentant les taux d'immigration pendant les récessions. Source : Picot et Sweetman, 2012.

En bref, pour comprendre les facteurs qui contribuent aux situations de faible revenu des immigrants, il est crucial de tenir compte des tendances d'établissement des immigrants, ainsi que des niveaux (densité) de cet établissement. En établissant une concordance entre ces caractéristiques et les conditions économiques et sociales, il est possible d'élaborer des politiques ciblées qui s'appliquent spécifiquement aux personnes, aux endroits et aux périodes. Des études appuient la possibilité que les facteurs composition des immigrants, niveau économique et composition de l'éducation dans les endroits où les immigrants vivent, influent sur leur revenu. De plus, la majorité des mesures actuellement en vigueur pour aider ceux qui sont en situation de faible revenu (comme l'assistance sociale, les initiatives de logement abordable, etc.), relèvent des gouvernements provinciaux et municipaux.

### ***Les compétences que les immigrants apportent avec eux (éducation, connaissance des langues officielles et littératie, expérience, etc.)***

La relation entre la connaissance des langues officielles et les résultats économiques des immigrants a été amplement étudiée dans la documentation de recherche (voir, par exemple, Bonikowska, Green et Riddell, 2008; Grondin, 2005; Picot et Sweetman, 2005). Bien que le manque de données ait fait qu'il a été difficile de mesurer avec exactitude l'impact de la connaissance des langues officielles sur les résultats sur le marché du travail, il semble très évident que ce soit un obstacle important à la réussite économique des immigrants<sup>94</sup>. Les études indiquent que dans l'ensemble, les immigrants qui connaissent une des langues officielles du Canada, ou les deux, s'intègrent beaucoup mieux dans le marché du travail que ceux qui ne connaissent ni l'anglais ni le français à leur arrivée. De plus, la non-connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles peut considérablement limiter la transférabilité du capital humain, comme l'éducation et l'expérience. Un diplôme obtenu à l'étranger, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque pour le marché du travail canadien, à peu de valeur si le détenteur ne parle ni l'une ni l'autre des langues officielles. Par exemple, en se fondant sur l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), Goldmann, Sweetman, et Warman (2011) constatent que la valeur de l'éducation des nouveaux immigrants est modeste et statistiquement significative seulement pour ceux qui exercent au Canada la même profession qu'ils exerçaient dans leur pays d'origine et (ou) ont un degré élevé de compétences en anglais. En général, d'après cette étude, les compétences linguistiques semblent être d'importance cruciale dans l'utilité de l'éducation officielle précédant l'immigration (mais non l'expérience du travail) sur le marché du travail canadien.

Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 7 présente la situation de faible revenu après impôt (SFR et MFR) des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la connaissance des langues officielles<sup>95</sup>, pour le Canada, en 2005. Si l'on examine les personnes dont le revenu familial est en deçà du SFR, les plus fortes proportions d'immigrants en situation de faible revenu en 2005 étaient ceux qui déclaraient n'avoir une connaissance que du français seulement (28,3 %) ou ne connaître ni l'anglais ni le français (25,5 %). Ils sont suivis par ceux qui déclarent connaître le français et l'anglais (17,4 %), alors que ceux qui déclarent ne parler que l'anglais avaient le plus faible taux de faible revenu en 2005, soit 15,2 %. Une tendance similaire est observée en 2005 chez les Canadiens de naissance, avec un taux de faible revenu de 21,7 % pour ceux qui déclarent ne parler ni l'anglais ni le français, 10,8 % pour ceux qui déclarent ne parler que le français, suivis par ceux qui déclarent ne parler que l'anglais ou parler l'anglais et le français, avec 9,2 % dans le cas de ces

<sup>94</sup> La majeure partie des renseignements disponibles (par exemple, les enquêtes de Statistique Canada) au sujet de la connaissance des langues officielles des immigrants est fondée sur une auto-évaluation plutôt que sur les résultats d'examen en bonne et due forme en lecture, en écriture et en expression orale.

<sup>95</sup> D'aucuns avancent qu'en raison du fait qu'elles sont autodéclarées, les variables de langue contenues dans les données du Recensement ne sont qu'une approximation des compétences linguistiques réelles (p. ex. Skuterud, 2011).

deux groupes. Ces degrés de connaissance des langues officielles autodéclarée par les immigrants demeurent vrais, quel que soit le nombre d'années passées au Canada (même si l'ampleur des taux de faible revenu diminue selon le nombre d'années passées au Canada pour la connaissance déclarée de chacune des langues officielles en 2005), et bien que ces résultats puissent sembler surprenants, de nombreux facteurs pourraient les expliquer. Plus précisément, la relation entre la capacité autodéclarée de parler le français et les probabilités d'obtention de revenu d'emploi et de ne pas être en situation de faible revenu n'est pas claire. Il en est ainsi à l'échelle du Canada, ainsi qu'au Québec, où la capacité de parler le français n'est pas statistiquement liée aux probabilités d'obtention d'un emploi pour les immigrants. Par exemple, Citoyenneté et Immigration Canada (1998b) constate que, bien que la capacité de parler l'anglais améliore considérablement les résultats des immigrants sur le marché du travail, il n'en est pas de même pour ceux qui parlent le français, surtout hors du Québec. Avant de tirer des conclusions des données du tableau 7, il est important de tenir compte des variations d'âge, d'éducation, de secteur d'emploi, de mobilité professionnelle, de pays source et de catégorie d'admission entre les divers groupes d'immigrants selon leurs capacités déclarées de connaissance de l'anglais et du français. Il se peut que ces résultats concernant le rendement des immigrants de langue française fassent état d'autres facteurs reliés à la maîtrise des langues.

Moins d'immigrants ont, à leur entrée au pays, le français ou l'anglais comme langue parlée à la maison ou langue maternelle; or, la compétence linguistique et l'aptitude à communiquer sont liées à la productivité et donc aux salaires que reçoivent les travailleurs. Par conséquent, une moindre compétence linguistique des immigrants à leur arrivée peut avoir un effet évident sur les gains<sup>96</sup>. Ayant analysé de façon exhaustive les études portant sur les résultats économiques des immigrants, Picot et Sweetman (2005) citent les études comme celles de Baker et Benjamin (1994), Frenette et Morissette (2003), et Aydemir et Skuterud (2005), qui semblent indiquer que, pour peut-être un tiers, la décroissance des gains initiaux est imputable à cette évolution des caractéristiques des immigrants à leur entrée au pays et, plus précisément, à celle des régions d'origine et de la langue parlée à la maison. En se fondant sur les données de l'Enquête sur l'alphabétisme de la population immigrante de l'Ontario menée en 1998, Ferrer, Green et Riddell (2004), constatent que la littératie et la numératie des immigrants sont, en moyenne, considérablement inférieures à la moyenne de scolarité et de caractéristiques équivalente des Canadiens de naissance. Sur le marché du travail canadien, la littératie et la numératie des immigrants semblent être récompensées de la même façon que le sont celles des Canadiens de naissance : une augmentation de 100 points de la cote de littératie produisait le même rendement chez les deux groupes. Dans une étude plus récente, fondée sur les résultats d'examen de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) qui évaluait les compétences de littératie, de numératie et de résolution de problèmes des adultes canadiens, Skuterud (2011) relève des preuves de grands écarts dans les compétences linguistiques des immigrants, qui sont non seulement fortement reliées aux gains sur le marché du travail, mais aussi considérablement plus prononcées pour les immigrants dont la langue maternelle est une langue étrangère ou qui parlent une langue étrangère à la maison<sup>97</sup>. Compte tenu de cette preuve, l'auteur utilise les données sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison des nouveaux immigrants de quatre recensements (1971 à 2006) pour produire une approximation des capacités linguistiques et dégager les possibilités d'augmenter le rendement des compétences linguistiques sur le marché du travail canadien. Ce faisant, l'auteur constate une détérioration des gains des immigrants, par rapport aux travailleurs d'âge et d'éducation semblables nés au Canada, qui est manifestement plus prononcée chez les immigrants de langue maternelle étrangère et qui parlent une langue étrangère à la maison. Cela semble

---

<sup>96</sup> Picot et Sweetman, 2005.

<sup>97</sup> L'étude utilise aussi le *Guide sur les carrières* correspondant (la composante consultative du système de Classification nationale des professions), l'Enquête sur la population active.

particulièrement évident dans les résultats des femmes et demeure évident même après les années 1990, lorsque le pourcentage des immigrants récents de langue maternelle étrangère et qui parlaient une langue étrangère à la maison a commencé à baisser. Cela est encore vrai après l'analyse selon la région de naissance d'un immigrant, portant à croire que cela fait état d'un changement du rendement des compétences linguistiques plutôt que d'un changement des compétences linguistiques elles-mêmes. L'auteur affirme que les résultats de l'analyse laissent supposer que la langue a un rôle plus important dans les motifs des difficultés bien documentées des immigrants récents sur le marché du travail canadien.



**Tableau 7 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la connaissance des langues officielles, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Langues officielles	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
		Total Nombre de personnes	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Personnes nées au Canada	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>24 651 930</b>	<b>2 343 945</b>	<b>9,5</b>	<b>2 697 195</b>	<b>10,9</b>
	Anglais seulement	16 056 635	1 479 275	9,2	1 746 725	10,9
	Français seulement	3 863 900	415 875	10,8	480 190	12,4
	Anglais et français	4 630 145	426 810	9,2	447 625	9,7
	Ni l'anglais ni le français	101 245	21 985	21,7	22 655	22,4
Immigrants*	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>6 166 770</b>	<b>1 025 185</b>	<b>16,6</b>	<b>988 115</b>	<b>16,0</b>
	Anglais seulement	4 769 740	723 830	15,2	703 345	14,7
	Français seulement	240 730	68 105	28,3	63 690	26,5
	Anglais et français	758 915	132 090	17,4	124 890	16,5
	Ni l'anglais ni le français	397 390	101 165	25,5	96 180	24,2
Ayant immigré avant 1981	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>2 393 355</b>	<b>187 350</b>	<b>7,8</b>	<b>175 205</b>	<b>7,3</b>
	Anglais seulement	1 930 750	139 670		133 610	
	Français seulement	68 625	8 790		7 625	
	Anglais et français	300 700	26 835	8,9	24 725	8,2
	Ni l'anglais ni le français	93 280	12 055	12,9	9 240	9,9
Ayant immigré entre 1981 et 1985	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>360 450</b>	<b>44 450</b>	<b>12,3</b>	<b>42 650</b>	<b>11,8</b>
	Anglais seulement	268 585	29 705		28 765	
	Français seulement	15 255	3 205	21,0	3 110	20,4
	Anglais et français	49 590	6 335	12,8	6 050	12,2
	Ni l'anglais ni le français	27 020	5 205	19,3	4 725	17,5
Ayant immigré entre 1986 et 1990	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>640 440</b>	<b>92 225</b>	<b>14,4</b>	<b>88 495</b>	<b>13,8</b>
	Anglais seulement	492 725	65 585		63 355	
	Français seulement	20 955	5 020	24,0	4 690	22,4
	Anglais et français	82 745	12 870	15,6	12 315	14,9
	Ni l'anglais ni le français	44 010	8 745	19,9	8 140	18,5
Ayant immigré entre 1991 et 1995	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>822 220</b>	<b>143 740</b>	<b>17,5</b>	<b>138 705</b>	<b>16,9</b>
	Anglais seulement	622 035	101 995	16,4	99 210	15,9
	Français seulement	29 015	7 430	25,6	6 770	23,3
	Anglais et français	98 390	18 625	18,9	17 780	18,1
	Ni l'anglais ni le français	72 790	15 695	21,6	14 945	20,5
Ayant immigré entre 1996 et 2000	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>843 040</b>	<b>173 860</b>	<b>20,6</b>	<b>168 765</b>	<b>20,0</b>
	Anglais seulement	652 880	128 320	19,7	125 090	19,2
	Français seulement	33 620	8 835	26,3	8 360	24,9
	Anglais et français	99 115	20 245	20,4	19 340	19,5
	Ni l'anglais ni le français	57 430	16 455	28,7	15 980	27,8
Ayant immigré entre 2001 et 2004	<b>Total - Connaissance des langues officielles</b>	<b>824 675</b>	<b>226 195</b>	<b>27,4</b>	<b>217 440</b>	<b>26,4</b>
	Anglais seulement	607 020	154 240	25,4	148 905	24,5
	Français seulement	53 470	21 810	40,8	20 450	38,2
	Anglais et français	98 465	29 090	29,5	27 100	27,5
	Ni l'anglais ni le français	65 730	21 060	32,0	20 975	31,9

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada entre 2005 et 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

La relation entre l'éducation et les résultats économiques des immigrants a été bien documentée (voir, par exemple, Plante, 2010; Xue et Xu, 2010). Fondé sur les données du recensement de 2006, le tableau 8 présente la situation de faible revenu après impôt (selon le SFR et la MFR) des immigrants selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le plus haut niveau de scolarité et, au Canada, en 2005. Si l'on examine le groupe des personnes âgées de 15 ans ou plus avec un revenu familial en deçà du SFR, les proportions les plus élevées des immigrants en situation de faible revenu en 2005 étaient ceux qui détenaient un certificat, un diplôme ou un grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur de l'étranger (19,4 %), suivis de ceux ayant un niveau d'éducation inférieur au diplôme d'études secondaires (17,4 %), de ceux ayant des études secondaires ou un certificat ou diplôme d'une école de métiers (16,1 %) et de ceux détenant un certificat ou diplôme d'un collègue ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou un certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat, de l'étranger (16,1 %). En revanche, les immigrants détenant un certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur du Canada avaient le taux de faible revenu le moins élevé, à 9,1 %, suivis de ceux ayant un certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou un certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat, également du Canada (11,1 %). Pour les personnes nées au Canada, des tendances semblables sont observées pour 2005, bien que les taux soient, en général, bien plus bas. Par exemple, les Canadiens de naissance ayant obtenu au Canada un certificat, un diplôme ou un grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur, avaient le taux de faible revenu le plus bas, à 5,0 %, alors que ceux détenant un certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou un certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat, obtenu également au Canada, avaient un taux de faible revenu de 6,8 %; les taux correspondants de leurs homologues ayant fait leurs études à l'étranger étaient de 5,9 % et de 10,9 %, respectivement. Tant pour les immigrants que pour les Canadiens de naissance, à la fois le plus haut degré de scolarité et le lieu des études constituent des facteurs importants dans la détermination des situations de faible revenu.

**Tableau 8 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le plus haut niveau de scolarité, Canada, 2005**

Années depuis l'immigration	Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)			Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)		
		Total	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	
Personnes nées au Canada	<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>24 651 930</b>	<b>2 343 945</b>	<b>9,5</b>	<b>2 697 195</b>	<b>10,9</b>	
	Population de moins de 15 ans	5 182 635	605 780	11,7	705 155	13,6	
	Population de 15 ans ou plus	19 469 290	1 738 160	8,9	1 992 045	10,2	
	<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>	4 767 500	621 505	13,0	755 940	15,9	
	<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>	7 377 770	671 530	9,1	761 350	10,3	
	<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>	4 254 030	289 185	6,8	318 545	7,5	
	<i>Au Canada</i>	4 211 775	284 565	6,8	313 715	7,4	
	<i>À l'étranger</i>	42 255	4 620	10,9	4 830	11,4	
	<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>	3 069 985	155 935	5,1	156 205	5,1	
	<i>Au Canada</i>	2 927 160	147 510	5,0	147 700	5,0	
	<i>À l'étranger</i>	142 830	8 425	5,9	8 505	6,0	
	Immigrants*	<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>6 166 770</b>	<b>1 025 185</b>	<b>16,6</b>	<b>988 115</b>	<b>16,0</b>
		Population de moins de 15 ans	345 405	113 965	33,0	110 920	32,1
		Population de 15 ans ou plus	5 821 365	911 220	15,7	877 190	15,1
<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>		1 239 940	216 085	17,4	206 710	16,7	
<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>		1 849 625	298 445	16,1	288 970	15,6	
<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>		1 252 210	169 405	13,5	163 630	13,1	
<i>Au Canada</i>		651 845	72 485	11,1	70 410	10,8	
<i>À l'étranger</i>		600 370	96 915	16,1	93 225	15,5	
<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>		1 479 590	227 285	15,4	217 890	14,7	
<i>Au Canada</i>		575 360	52 230	9,1	50 225	8,7	
<i>À l'étranger</i>		904 230	175 050	19,4	167 665	18,5	
Ayant immigré avant 1981		<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>2 393 355</b>	<b>187 350</b>	<b>7,8</b>	<b>175 205</b>	<b>7,3</b>
		Population de moins de 15 ans	--	--	--	--	--
		Population de 15 ans ou plus	2 393 355	187 350	7,8	175 205	7,3
	<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>	610 520	60 320	9,9	52 845	8,7	
	<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>	814 685	67 320	8,3	64 625	7,9	
	<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>	528 785	36 520	6,9	35 270	6,7	
	<i>Au Canada</i>	328 115	23 480	7,2	23 280	7,1	
	<i>À l'étranger</i>	200 645	13 045	6,5	11 995	6,0	
	<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>	439 365	23 180	5,3	22 465	5,1	
	<i>Au Canada</i>	284 245	13 430	4,7	13 045	4,6	
	<i>À l'étranger</i>	155 210	9 755	6,3	9 420	6,1	

**Tableau 8 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le plus haut niveau de scolarité, Canada, 2005 (suite)**

Années depuis l'immigration	Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études	Total Nombre de personnes	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)		Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)		
			Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	
Ayant immigré entre 1981 et 1985	<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>360 450</b>	<b>44 450</b>	<b>12,3</b>	<b>42 650</b>	<b>11,8</b>	
	Population de moins de 15 ans	--	--	--	--	--	
	Population de 15 ans ou plus	360 450	44 450	12,3	42 650	11,8	
	<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>	71 895	12 465	17,3	11 840	16,5	
	<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>	115 820	16 550	14,3	15 880	13,7	
	<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>	88 735	8 865	10,0	8 725	9,8	
	<i>Au Canada</i>	54 380	5 280	9,7	5 075	9,3	
	<i>À l'étranger</i>	34 355	3 590	10,4	3 640	10,6	
	<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>	84 000	6 570	7,8	6 210	7,4	
	<i>Au Canada</i>	48 855	3 300	6,8	3 110	6,4	
	<i>À l'étranger</i>	35 150	3 275	9,3	3 100	8,8	
	Ayant immigré entre 1986 et 1990	<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>640 440</b>	<b>92 225</b>	<b>14,4</b>	<b>88 495</b>	<b>13,8</b>
		Population de moins de 15 ans	--	--	--	--	--
Population de 15 ans ou plus		640 440	92 220	14,4	88 495	13,8	
<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>		120 135	23 415	19,5	22 710	18,9	
<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>		222 105	36 875	16,6	35 265	15,9	
<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>		152 085	17 850	11,7	16 970	11,2	
<i>Au Canada</i>		86 520	9 680	11,2	9 285	10,7	
<i>À l'étranger</i>		65 570	8 175	12,5	7 685	11,7	
<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>		146 115	14 085	9,6	13 555	9,3	
<i>Au Canada</i>		73 235	6 305	8,6	6 045	8,3	
<i>À l'étranger</i>		72 880	7 785	10,7	7 510	10,3	
Ayant immigré entre 1991 et 1995		<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>822 220</b>	<b>143 740</b>	<b>17,5</b>	<b>138 705</b>	<b>16,9</b>
		Population de moins de 15 ans	22 530	4 325	19,2	4 390	19,5
	Population de 15 ans ou plus	799 695	139 415	17,4	134 320	16,8	
	<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>	162 900	35 155	21,6	34 265	21,0	
	<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>	272 675	53 500	19,6	51 475	18,9	
	<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>	177 980	26 795	15,1	25 595	14,4	
	<i>Au Canada</i>	91 105	13 575	14,9	12 985	14,3	
	<i>À l'étranger</i>	86 875	13 220	15,2	12 605	14,5	
	<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>	186 145	23 960	12,9	22 985	12,3	
	<i>Au Canada</i>	72 280	8 975	12,4	8 555	11,8	
	<i>À l'étranger</i>	113 870	14 985	13,2	14 430	12,7	

**Tableau 8 : Situation de faible revenu après impôt des immigrants, selon le nombre d'années écoulées depuis l'immigration et le plus haut niveau de scolarité, Canada, 2005 (suite)**

Années depuis l'immigration	Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études	Total Nombre de personnes	Personnes dont le revenu familial est inférieur au SFR (après impôt)		Personnes dont le revenu familial est inférieur à la MFR (après impôt)	
			Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Ayant immigré entre 1996 et 2000	<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>843 040</b>	<b>173 860</b>	<b>20,6</b>	<b>168 765</b>	<b>20,0</b>
	Population de moins de 15 ans	99 840	22 620	22,7	22 040	22,1
	Population de 15 ans ou plus	743 200	151 245	20,4	146 730	19,7
	<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>	129 710	32 580	25,1	32 160	24,8
	<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>	213 535	51 460	24,1	50 215	23,5
	<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>	146 175	27 755	19,0	26 830	18,4
	<i>Au Canada</i>	59 275	10 905	18,4	10 500	17,7
	<i>À l'étranger</i>	86 895	16 850	19,4	16 330	18,8
	<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>	253 775	39 445	15,5	37 520	14,8
	<i>Au Canada</i>	56 545	8 555	15,1	8 320	14,7
	<i>À l'étranger</i>	197 230	30 885	15,7	29 205	14,8
	Ayant immigré entre 2001 et 2004	<b>Total - Plus haut certificat, diplôme ou grade, par lieu des études</b>	<b>824 675</b>	<b>226 195</b>	<b>27,4</b>	<b>217 440</b>
Population de moins de 15 ans		160 520	49 385	30,8	47 200	29,4
Population de 15 ans ou plus		664 155	176 815	26,6	170 240	25,6
<i>Aucun, ou niveau inférieur au secondaire</i>		109 245	33 025	30,2	33 365	30,5
<i>Études secondaires, ou certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers</i>		157 680	45 860	29,1	44 560	28,3
<i>Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire, ou certificat ou diplôme universitaire de niveau inférieur au baccalauréat</i>		117 710	29 945	25,4	28 655	24,3
<i>Au Canada</i>		27 005	6 975	25,8	6 745	25,0
<i>À l'étranger</i>		90 710	22 970	25,3	21 910	24,2
<i>Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur</i>		279 515	67 985	24,3	63 655	22,8
<i>Au Canada</i>		32 800	7 670	23,4	7 230	22,0
<i>À l'étranger</i>		246 720	60 315	24,4	56 420	22,9

\* Comprend les immigrants arrivés au Canada en 2005 entre 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau de CIC, calculs de l'auteur.

De nombreuses études révèlent que les compétences et l'expérience acquises dans un autre pays sont considérées beaucoup moins valables que le capital humain acquis au Canada, et qu'il est plus avantageux pour les immigrants de faire leurs études dans leur nouveau pays plutôt qu'à l'étranger (voir, par exemple, Green et Worswick, 2010; Aydemir et Skuterud, 2005). Il semble, systématiquement, que le faible rendement de l'éducation et de l'expérience acquises à l'étranger est grandement responsable des écarts de résultats sur le marché du travail entre les immigrants et les Canadiens de naissance aux caractéristiques apparemment semblables. À partir des données des recensements de 1986, 1991 et 1996, Sweetman (2004) constate que les immigrants ayant reçu une éducation de moindre qualité dans leur pays d'origine, telle que mesurée par les résultats aux examens internationaux (en mathématiques et en sciences) reçoivent un rendement moyen inférieur par rapport à leur scolarisation sur le marché du travail canadien que ceux qui viennent de pays où l'éducation est

de meilleure qualité. Fait intéressant, Picot et Hou (2003) arrivent à la conclusion que l'écart entre les taux de faible revenu observés pour les Canadiens de naissance et les nouveaux immigrants est le plus prononcé chez les titulaires d'un diplôme, particulièrement les titulaires d'un diplôme en génie et en sciences appliquées. Cette tendance est aussi confirmée par Picot et Sweetman (2005), qui remarquent que les immigrants récents ayant un bagage universitaire ont été de moins en moins capables de monnayer professionnellement leur formation et leur expérience comme avaient pu le faire les cohortes antérieures. L'augmentation du faible revenu chez les immigrants récents peut être le résultat d'un rendement moindre de l'éducation étrangère en raison de changements dans les pays d'origine. Bien que le rendement de l'éducation acquise dans différents pays n'ait pas diminué au fil du temps, la proportion d'immigrants venant de pays offrant un rendement inférieur a augmenté.

De même, l'expérience de travail étrangère n'est pas considérée aussi valable que l'expérience de travail canadienne. Dans leur examen approfondi des études, Picot et Sweetman (2005) notent un certain nombre d'études récentes qui indiquent que l'expérience de travail à l'étranger des immigrants arrivants est de moins en moins prise en compte sur le marché du travail canadien (voir, par exemple, Schaafsman et Sweetman, 2001; Green et Worswick, 2002; Frenette et Morissette, 2003; Aydemir et Skuterud, 2005). Selon les auteurs, la diminution progressive des bénéfices de l'expérience est un des principaux facteurs, sinon le facteur le plus important, associé au déclin des gains chez les immigrants récents. Des études subséquentes par Aydemir et Skuterud (2005), et Frenette et Morissette (2003) entérinent cette notion. Ces deux groupes d'auteurs observent qu'entre 1980 et 2000, les gains n'ont pas diminué chez les très jeunes travailleurs immigrants récents (âgés de 25 à 29 ans), et que le déclin était concentré parmi les travailleurs masculins immigrants âgés de 30 ans ou plus. Selon l'étude de Goldmann, Sweetman et Warman (2011), même les immigrants qui arrivent à exercer après leur arrivée la profession qu'ils exerçaient avant l'immigration (et à percevoir un revenu considérablement plus élevé) voient un rendement presque nul de leur expérience acquise avant d'immigrer. De fait, ces auteurs affirment dans cette étude que ni la concordance de profession ni les compétences linguistiques n'ont un impact sur le rendement de l'expérience du travail avant l'immigration, qu'ils observent comme étant considérablement négatif sur le plan statistique. Le faible rendement de l'éducation et de l'expérience acquises à l'étranger par rapport à celles acquises au Canada peut expliquer la situation de faible revenu chez certains groupes d'immigrants récents.

### ***Occasions et obstacles dans la société d'accueil***

Si pertinents les facteurs socioéconomiques mentionnés plus haut puissent-ils être, ils n'expliquent pas entièrement l'incidence du faible revenu et les tendances relevées chez les diverses populations au Canada. En particulier, ces facteurs déterminants ne tiennent pas compte des occasions et des obstacles dans la société, ni du rôle des conditions, des politiques et des établissements d'enseignement en ce qui concerne le marché du travail. En plus d'un examen des caractéristiques socioéconomiques des groupes d'immigrants dans l'analyse des tendances de faible revenu, il y a lieu de procéder à un examen efficace des occasions et des obstacles qui se trouvent dans la société. C'est la conjugaison des caractères socioéconomiques des immigrants aux occasions et aux obstacles dans la société hôte qui détermine, en fin de compte, les résultats économiques des immigrants. Au nombre des occasions et des obstacles qui se trouvent dans la société d'accueil, ceux qui contribuent le plus aux résultats économiques des immigrants sont décrits ci-après.

### *Conditions économiques (environnement global et local du marché du travail, professions en demande, emploi et possibilités de travail, etc.)*

Le marché du travail influe sur les taux de faible revenu par l'intermédiaire de l'emploi et des gains<sup>98</sup>. La nature cyclique de l'économie canadienne (fluctuations des conditions macro-économiques) joue un rôle important dans l'intégration économique des immigrants, les taux de faible revenu augmentant en périodes de récession et diminuant en périodes d'expansion<sup>99</sup>. Par exemple, en se fondant sur l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Brink et Dhawan-Biswal (2002) notent une amélioration modérée des taux de faible revenu des immigrants récents au cours des conditions favorables sur le marché du travail à la fin des années 1990. Ces constatations concordent généralement avec celles de nombreuses études sur les gains en ce qui concerne les résultats économiques (voir, p. ex., Green et Worswick, 2002). En se fondant sur les données de l'EDTR, Smith et Jackson (2002) examinent les niveaux d'emploi, les gains, les revenus familiaux et les taux de faible revenu des immigrants récents par rapport à ceux du reste de la population canadienne au cours de la période de relance économique de 1995 à 1998. L'écart au niveau des possibilités d'emploi et de revenu qui existe entre les immigrants récents et les autres Canadiens semble s'être rétréci entre 1995 et 1998 – et indépendamment de la mesure utilisée, le faible revenu a diminué considérablement chez les familles d'immigrants récents au cours de cette période. Cependant, les auteurs affirment que les écarts demeurent très grands : en 1998, le taux de faible revenu des immigrants récents s'élevait à 27 %, le double du taux de 13 % chez le reste de la population canadienne; leurs gains et salaires étaient inférieurs d'un tiers à ceux des autres Canadiens. Il n'en demeure pas moins que, malgré les grands écarts, la poussée de la relance économique au cours de la deuxième moitié des années 1990 a eu une incidence positive sur les occasions d'emploi et les revenus des immigrants récents. D'après ces auteurs, c'est une indication qu'un marché du travail sain peut constituer un puissant levier en faveur de l'égalité et de l'inclusion des nouveaux immigrants à l'économie normale, bien que d'autres politiques s'imposent encore. Il a aussi été dit (voir, p. ex., McDonald et Worswick, 1998; Aydemir et Skuterud, 2005) que les immigrants, surtout les tout récents, tendent à avoir des résultats sur le marché du travail qui sont plus vulnérables aux tendances à la baisse dans le cycle des affaires que les Canadiens de naissance, et peuvent aussi subir pendant longtemps les effets d'une entrée difficile sur le marché du travail canadien.

Les professions pour lesquelles la demande est relativement plus forte que l'offre – tant pour les immigrants que pour les Canadiens de naissance – peuvent aussi influencer sur les possibilités d'emploi et de gain des immigrants. Par exemple, un certain nombre d'études (Dempsey et Kustec, 2006; Picot, Hou et Coulombe, 2007; Statistique Canada, 2008; Picot et Hou, 2009) démontrent que le déclin des emplois dans le secteur de la technologie de l'information (TI) au cours de la première moitié des années 2000 a eu une incidence importante sur les gains des immigrants récents. Cela s'explique par le fait que la formation et l'emploi d'une proportion démesurément élevée des immigrants récents étaient en informatique et en génie. Après l'effondrement du secteur de la TI, de nombreux immigrants peuvent s'être tournés vers des emplois moins spécialisés et généralement moins bien payés pour entrer sur le marché du travail. De fait, Picot, Hou et Coulombe (2007) estiment que le nombre croissant d'immigrants qualifiés, dont une forte proportion avait l'intention de travailler dans le domaine de la TI, conjugué au ralentissement dans le secteur informatique, peut expliquer la dégradation des taux de faible revenu parmi les travailleurs qualifiés malgré la force de l'économie générale au cours de la période de 2000 à 2003.

---

<sup>98</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

<sup>99</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

Comme cela a été dit précédemment, la comparaison des taux de faible revenu des immigrants à ceux des personnes nées au Canada est un moyen de contrôle approximatif des répercussions du cycle économique<sup>100</sup>. C'est cette démarche, entreprise par Picot et Hou (2003), qui analyse les taux de faible revenu des immigrants selon principalement les données des fichiers principaux des recensements des années 1981 à 2001, menant à la conclusion qu'il y a eu une hausse structurelle des taux de faible revenu des immigrants récents. L'analyse couvre la période de 1980 à 2000, et se penche particulièrement sur les changements survenus entre 1980 et 1990, et 1990 et 2000, années qui correspondaient aux sommets du cycle économique. Les auteurs constatent que le taux agrégé de faible revenu chez les Canadiens de naissance a baissé entre 1980 et 2000, alors qu'il a augmenté chez les groupes d'immigrants. Par exemple, pour tous les immigrants, le taux de faible revenu est passé de 17,0 % en 1980 à 20,2 % en 2000; chez les immigrants récents, il est passé de 24,6 % à 35,8 %, respectivement. En revanche, dans la plupart des groupes de Canadiens de naissance, le taux de faible revenu a chuté. Pour la population des Canadiens de naissance dans son ensemble, le taux de faible revenu est descendu de 17,2 % en 1980 à 14,3 % en 2000. Par conséquent, les auteurs affirment que la hausse ne peut être attribuée à la piètre conjoncture économique de 2000 par rapport aux sommets précédents du cycle économique; le taux de chômage était de 6,8 % en 2000, plus bas que celui observé en 1990 (8,1 %) ou en 1980 (7,5 %)<sup>101</sup>.

En fin de compte, c'est la concordance entre ce qu'un immigrant a à offrir et la demande sur le marché du travail canadien qui influe sur les tendances d'intégration dans le marché du travail. Voilà pourquoi, malgré le fait que ce soit les professions hautement qualifiées (exigeant généralement des études universitaires) qui motivent la croissance de la main-d'œuvre canadienne, un niveau de scolarité élevé ne garantit pas l'obtention d'un emploi exigeant ce niveau d'éducation, dans le cas tant des personnes nées au Canada que des immigrants. Cela s'explique par le fait que les conditions économiques (généralement à l'échelle locale) ou l'offre et la demande de professions influent ensemble sur les résultats sur le marché du travail. Si la demande est faible pour une profession particulière, une personne ayant la formation et l'expérience applicables à cette profession peut avoir de la difficulté à trouver un emploi dans ce domaine, malgré son niveau d'éducation élevé. Par conséquent, les conditions du marché du travail peuvent influencer sur la situation de faible revenu des immigrants au Canada en raison des répercussions sur les possibilités de gains d'emploi, un facteur important à prendre en considération lorsqu'on envisage des solutions possibles.

### *Attitudes du public envers l'immigration et le changement culturel*

L'attitude du public envers l'immigration peut avoir une incidence sur les taux de faible revenu des immigrants par la mesure dans laquelle les employeurs et employés sont disposés à recruter, garder et rémunérer des immigrants. L'influence de l'opinion publique sur le faible revenu des immigrants peut aussi se transmettre par la disponibilité des services et programmes disponibles pour l'intégration des nouveaux arrivants (voir la section suivante), ainsi que par l'aide disponible pour ceux en situation de faible revenu. La discrimination, quelle soit raciale, culturelle, ethnique ou fondée sur l'expérience,

---

<sup>100</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

<sup>101</sup> Picot et Hou (2003) présentent une discussion utile dans la dernière section de leur étude au sujet des causes sous-jacentes éventuelles des tendances observées dans les données : 1) la conjoncture sur le marché du travail au moment de l'entrée au Canada; 2) le déclin des gains d'emploi pour tous les nouveaux immigrants entrant sur le marché du travail canadien; 3) la diminution du rendement de l'expérience de travail à l'étranger; 4) une diminution de la reconnaissance des titres de compétence étrangers; 5) les changements quant aux pays sources pouvant mener au déclin de la qualité de l'éducation étrangère; 6) une détérioration des réseaux d'information pour les nouveaux immigrants, et 7) des effets liés à l'offre en raison de la transition importante vers des immigrants dont le niveau d'études est le plus élevé.



l'éducation et les titres de compétence étrangers, ou encore sur un accent en anglais ou en français parlés, est aussi une autre façon dont l'attitude du public envers l'immigration et le changement culturel peut influencer sur l'emploi et les conséquences sur la situation de revenu des immigrants.

Les études révèlent que les facteurs économiques ont une forte incidence sur l'attitude du public envers l'immigration. Par exemple, Reitz (2011) examine les tendances récentes dans l'attitude du public et les motifs fondamentaux sociaux et économiques du soutien d'un degré élevé d'immigration, en se fondant sur une analyse du sondage d'opinion Focus Canada mené par Environics en novembre 2010. Cette étude indique que ceux qui ont confiance en l'économie nationale et ceux qui estiment que leur niveau de vie personnel s'est amélioré au cours des dix dernières années figurent fréquemment parmi ceux qui appuient l'immigration. L'auteur affirme que cet effet est causé principalement, ou presque entièrement, par le fait que cette perspective optimiste encourage l'impression que l'immigration a une incidence positive. L'analyse de Reitz constate que, quand les répercussions économiques perçues de l'immigration sont contrôlées, l'effet de ces points de vue plus généraux sur l'économie devient presque insignifiant. Parallèlement, l'étude constate que ceux dont la situation n'est pas aussi brillante et qui pensent que l'économie a déraillé sont moins enclins à estimer que l'immigration a des répercussions favorables. Si l'on en juge d'après ces résultats, on peut conclure que l'attitude du public envers l'immigration peut suivre dans une certaine mesure le cycle économique : positive en période de croissance et moins positive en période de ralentissement.

L'attitude du public envers l'immigration peut aussi être motivée par les politiques officielles. Un exemple est la politique de multiculturalisme canadienne, adoptée en 1971, qui pourrait encourager les Canadiens à avoir une opinion plus positive de l'immigration. Le multiculturalisme canadien découle, à la base, de la conviction que tous les citoyens sont égaux, et il permet à tous les citoyens de conserver leur identité, d'être fiers de leurs ancêtres et d'éprouver un sentiment d'appartenance<sup>102</sup>. Tout ceci peut amener les employeurs à être davantage disposés à recruter et à rémunérer correctement les immigrants, ainsi qu'encourager la société à appuyer les services et programmes à l'appui de l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Reitz (2011) décrit quatre façons dont le multiculturalisme a une incidence positive. Premièrement, il peut encourager la reconnaissance des cultures minoritaires; le multiculturalisme encourage l'opinion selon laquelle l'immigration procure un avantage culturel aussi bien qu'économique. Deuxièmement, la politique de multiculturalisme encourage la notion voulant que, si les groupes minoritaires d'immigrants conservent leur culture, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils n'adopteront pas les valeurs culturelles canadiennes et ne deviendront pas de bons Canadiens. Troisièmement, une politique de multiculturalisme encouragerait l'opinion positive de l'immigration en facilitant une plus grande inclusion sociale pour les immigrants et leurs enfants, facilitant leur intégration et produisant des avantages économiques et socioculturels. Finalement, en adoptant une politique nationale de multiculturalisme, on crée la perception selon laquelle l'immigration est une caractéristique fondamentale de la tradition canadienne, et donc, un objet de fierté nationale. Ainsi, déclare Reitz, une politique de multiculturalisme peut servir de campagne de relations publiques pour l'immigration.

Les politiques publiques peuvent aussi avoir une incidence sur la situation de faible revenu de différents groupes, selon les politiques et programmes destinés précisément à certains groupes. Par exemple, Proulx, Faustmann, Raïq, et van den Berg (2011) affirment que les variations de taux de

---

<sup>102</sup> En 1971, le Canada a été le premier pays au monde à adopter une politique officielle de multiculturalisme. Ce faisant, il a proclamé la valeur et la dignité de tous les Canadiens et Canadiennes, sans égard à leurs origines raciales ou ethniques, à leur langue ou à leur confession religieuse. La politique canadienne de multiculturalisme de 1971 a confirmé également les droits des peuples autochtones et le statut des deux langues officielles du pays. Source : Site Web de Citoyenneté et Immigration Canada [www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/citoyennete.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/citoyennete.asp)

faible revenu entre les provinces peuvent être attribuées à la diversité des politiques publiques. En particulier, ces auteurs affirment que le Québec a amélioré son problème de faible revenu par le truchement de politiques publiques axées sur les ménages avec enfants, et il consacre aussi davantage de fonds (en proportion du PIB) à ce domaine que les autres provinces, pour aider les familles moins nanties. Il est aussi souligné dans cette étude que le Québec consacre davantage de fonds à des politiques sur le marché du travail et des politiques sur l'équilibre travail-famille, comme le congé parental et les services de garderie. Ces politiques auraient eu pour résultat une augmentation de la participation au marché du travail des femmes ayant des enfants de moins de six ans. Les auteurs considèrent que la situation favorable du Québec est en grande partie le résultat de ses choix de politiques. De même, selon différentes caractéristiques socioéconomiques, diverses politiques pourraient influencer de nombreuses façons sur la situation de faible revenu des immigrants et d'autres groupes au Canada.

Certaines études proposent des formes de discrimination qui font obstacle à l'intégration sociale et économique des immigrants. La plus probante de ces propositions est peut-être celle qui détermine les immigrants de statut de minorité visible<sup>103</sup>. Étant donné la transition vers l'immigration de pays sources non traditionnels et l'augmentation correspondante des « minorités visibles », les probabilités de discrimination raciale s'exerçant contre les immigrants ont augmenté; le cas échéant, cela pourrait en partie expliquer l'augmentation des taux de faible revenu des plus récents immigrants par rapport à ceux arrivés plus tôt. Les constatations portent à croire que certains immigrants de minorités visibles sont surreprésentés parmi ceux en situation de faible revenu. Une étude effectuée par Morissette et Zhang (2001) à partir des données de l'EDTR pour 1993 à 1998 révèle que les membres d'une minorité visible (tant immigrants que Canadiens de naissance) étaient plus susceptibles d'avoir un faible revenu pendant quatre années ou plus (21 %), par rapport aux autres Canadiens (7 %). En se fondant aussi sur les données de l'EDTR, Fleury (2007) constate que la majorité des immigrants récents en situation de faible revenu étaient membres d'une minorité visible (86 %). Des études antérieures ont révélé des résultats semblables : à partir des données du recensement de 1991, Kazemipur et Halli (2001) ont constaté un taux de faible revenu considérablement plus élevé chez les nouveaux arrivants des pays de l'Asie du Sud-Est (30,8 %), des pays arabes (40,9 %), des pays de l'Amérique latine (38,8 %) et des pays des Caraïbes (Noirs) (29,4 %) par rapport à la moyenne canadienne. Ces auteurs affirment que les immigrants de plus jeune génération venant de pays en voie de développement sont plus susceptibles d'être en situation de faible revenu que les personnes nées au Canada. Palameta (2004) constate que les minorités visibles nées au Canada n'étaient pas plus susceptibles que les autres personnes nées au Canada d'être en situation de faible revenu; en revanche, les immigrants membres des minorités visibles étaient considérablement plus susceptibles que les autres immigrants d'être en situation de faible revenu, indépendamment du nombre d'années passées au Canada. Qui plus est, Palameta constate que les minorités visibles qui ont été en situation de faible revenu au moins une fois, y compris celles nées au Canada, étaient plus susceptibles que les autres Canadiens d'être en situation de faible revenu à plusieurs reprises.

Les résultats sont encore plus complexes de par le fait que la discrimination raciale peut être aggravée par d'autres formes de discrimination, comme la discrimination fondée sur l'âge, le sexe ou l'accent. Par exemple, il est possible que des employeurs adoptent des pratiques de recrutement discriminatoires d'après leur perception de différence culturelle. Oreopoulos (2009) a mené une expérience sur le terrain avec 6 000 curriculum vitae envoyés en réponse à des annonces d'emploi touchant plusieurs professions dans la région du Grand Toronto. Les C.V. étaient formulés pour

---

<sup>103</sup> La discrimination est un concept difficile à définir, et encore plus difficile à quantifier. Ainsi donc, les preuves ne sont pas concluantes quant au rôle de ce phénomène sur le marché du travail.

représenter des immigrants entrant au Canada selon le système des points en provenance de trois principaux pays sources (la Chine, l'Inde et le Pakistan), ainsi que des non-immigrants britanniques<sup>104</sup>. Les auteurs ont trouvé que les candidats avec des noms à consonance anglaise étaient rappelés par les employeurs 40 % plus souvent que les candidats ayant un nom chinois, indien ou pakistanais. Dans la mesure où le C.V. indiquait quatre à six années d'expérience canadienne, la formation à l'étranger (que ce soit dans un établissement de prestige ou pas) n'avait pas une grande incidence sur les taux de rappel. Cependant, le simple changement de l'expérience du candidat, de canadienne à étrangère, a diminué davantage le taux de rappel d'environ 10 % à 5 %. L'ajout d'autres qualifications linguistiques, d'une formation canadienne supplémentaire ou d'activités paraprofessionnelles a eu peu d'incidence sur ces résultats d'ensemble. Les effets sont demeurés essentiellement les mêmes, que les emplois postulés aient exigé plus ou moins de compétences linguistiques ou sociales. En revanche, l'étude conclut que les différences concernant les rappels s'estompent dans la plupart des cas quand on compare les candidats nés au Canada et les immigrants britanniques, et lorsque l'échantillon était limité à des recruteurs qui avaient eux-mêmes des voix ou des noms de consonance ethnique. Dans l'ensemble, les résultats révèlent une discrimination considérable de la part des employeurs contre les candidats qui avaient un nom ethnique ou avaient acquis leur expérience dans des sociétés étrangères.

De nombreuses études (p. ex. K. Pendakur et R. Pendakur, 1998) affirment que la discrimination à l'endroit des immigrants – peut-être plus précisément à l'endroit des immigrants membres des minorités visibles – est un facteur qui contribue à leurs résultats économiques relativement mauvais. D'autres études, cependant, déclarent que les écarts des résultats entre les immigrants et les personnes nées au Canada, qui pourraient sembler être causés par la discrimination, résulteraient plutôt de disparités sur le plan de l'éducation et d'autres facteurs non quantifiables (p. ex. Wanner, 1998). Tant qu'il n'y aura pas un moyen efficace de déterminer les tendances et de mesurer la discrimination, la mesure dans laquelle ce phénomène peut toucher les immigrants sur le marché du travail canadien et leur situation de faible revenu continuera de faire l'objet d'un vaste débat.

### ***Présence de programmes d'intégration des nouveaux arrivants et admissibilité à ces programmes***

Les programmes destinés à aider les nouveaux arrivants à s'intégrer peuvent influencer les taux de faible revenu des immigrants en ayant une incidence sur les compétences sur le marché du travail (p. ex. recherche d'emploi, langues officielles, possibilités de réseautage professionnel, renseignements sur le marché du travail), de même que sur les résultats d'emploi et de gains. Les programmes d'établissement des immigrants sur le marché du travail ont généralement pour objet d'« investir » dans les immigrants afin de faciliter leur intégration dans le marché du travail dans leurs domaines respectifs, d'augmenter en bout de compte l'impôt contribué par les immigrants et d'en réduire le recours à l'assistance sociale, et d'élargir le bassin de travailleurs qualifiés au Canada. Ces programmes ont, par extension, l'objectif de réduire l'incidence de faible revenu chez les immigrants. Il y a peu de renseignements disponibles concernant la participation des immigrants aux programmes d'intégration des nouveaux arrivants et la façon dont ceux-ci influent sur les résultats économiques à long terme des immigrants, surtout en ce qui concerne le faible revenu. On manque de données, ou de données uniformes, concernant l'usage que font les immigrants des services d'établissement et les transitions sur le marché du travail (p. ex. obtention et perte d'un emploi rémunéré, réception de paiements de transfert, faible revenu). Les données existantes, c'est-à-dire les évaluations des programmes, quoiqu'informatives, présentent des

---

<sup>104</sup> Les noms des candidats, les établissements d'enseignement desquels ils avaient reçu leur diplôme, leur expérience de travail et leur compétence linguistique avaient été choisis au hasard.

lacunes sur le plan de l'existence d'un groupe témoin (c.-à-d. ceux qui n'accèdent pas au service), ou des mesures de la situation économique d'un immigrant une fois sorti du programme. Autrement dit, pour évaluer l'incidence des programmes d'établissement des immigrants sur leur situation de faible revenu, il faudrait procéder à une collecte systématique des données de mesure des résultats *après* la participation au programme.

Il y a tout lieu de penser que bon nombre des programmes à l'intention des immigrants contribuent à de meilleurs résultats pour ces derniers et, par extension, réduisent l'incidence du faible revenu. Par exemple, Citoyenneté et Immigration Canada (2011b) a évalué un programme appelé le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), qui offrait des services visant à faciliter l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants au Canada afin qu'ils puissent participer à la vie économique et sociale du pays aussi rapidement que possible après l'arrivée, et dans la pleine mesure de leurs capacités<sup>105</sup>. Dans le cas de ce programme en œuvre de 1974 à 2008, l'impact positif le plus important a été l'amélioration de la capacité des nouveaux arrivants à cerner et à aborder leurs besoins en matière d'établissement et de se renseigner sur les autres services dont ils peuvent profiter dans leur collectivité. L'évaluation a révélé – chose particulièrement intéressante dans le présent contexte – que les services avaient aussi beaucoup aidé les nouveaux arrivants à chercher et à trouver un emploi. Les clients du PEAJ ont confirmé qu'ils avaient dû parfaire leur technique de recherche d'emploi; près de la moitié des clients interrogés estimaient que leur participation au PEAJ les avait aidés à trouver un emploi. Par extension, on peut conclure que ce programme a probablement aidé certains immigrants et leurs familles à éviter des situations de faible revenu en les aidant à trouver un emploi. Cela étant, en l'absence de données sur les résultats à long terme pour ces immigrants après leur participation au programme, il est difficile de déterminer dans quelle mesure celui-ci a eu une incidence sur leur revenu.

L'accessibilité et l'admissibilité des nouveaux arrivants aux programmes d'intégration est un moyen par lequel les mesures politiques peuvent avoir une incidence indirecte sur la situation économique des immigrants. En encourageant l'acquisition des outils adaptés au marché du travail canadien chez les immigrants qui bénéficieraient de tels outils, ces programmes peuvent mener à une amélioration des résultats des immigrants sur le marché du travail et, par conséquent, les aider à éviter les situations de faible revenu. On pourrait mieux évaluer la mesure dans laquelle de tels programmes réussissent en établissant des évaluations à long terme des résultats économiques des participants au programme (et d'un groupe témoin de non-participants). Ce faisant, les programmes et les mesures politiques visant à réduire le faible revenu chez les immigrants pourraient être améliorés et personnalisés au fil du temps pour qu'ils contribuent mieux à la réussite économique des immigrants.

### ***Degré d'ouverture du marché du travail et compétitivité (p. ex. protection des titulaires)***

Le degré d'ouverture du marché du travail canadien et la compétitivité sur ce marché peuvent agir sur les taux de faible revenu des immigrants par leur effet sur l'accès à l'emploi, aux promotions et aux gains. L'ouverture du marché du travail peut être vue dans l'optique de l'accès aux emplois. Au Canada, les facteurs qui peuvent influencer sur l'accès aux emplois sont, entre autres, l'ancienneté professionnelle et l'affiliation syndicale et, dans une certaine mesure, les occasions de formation dans le milieu de travail. Les immigrants récents peuvent avoir très peu l'occasion de postuler des emplois auxquels seuls les personnes ayant une ancienneté professionnelle et (ou) une affiliation syndicale

---

<sup>105</sup> Suivant l'entrée en vigueur de l'approche modernisée en 2008, le PEAJ et tous les autres programmes d'établissement de CIC ont été regroupés en un seul programme comptant six volets distincts. Bien que le PEAJ n'existe plus comme tel, un certain nombre d'activités qui étaient auparavant financées par ce programme se poursuivent dans le cadre du Programme d'établissement modernisé.

peuvent accéder. En ce sens, les pratiques dans le milieu de travail sont au cœur de la réussite des nouveaux venus sur le marché du travail. À l'heure actuelle, on ne connaît pas très bien la mesure dans laquelle les pratiques en milieu de travail peuvent influencer les résultats d'emploi des immigrants sur le marché du travail. Les études actuelles se penchent principalement sur les obstacles à l'emploi du point de vue des employés – l'offre. Cependant, l'autre membre de l'équation est un facteur important, c'est-à-dire les lieux de travail, ou encore les employeurs : il est important de tenir compte des pratiques d'embauche dans les milieux de travail, des efforts consacrés à la conservation des travailleurs et à la promotion des employés, ainsi que des pratiques concernant l'évaluation et la reconnaissance de l'éducation et de l'expérience de travail acquise à l'étranger. La compétitivité du marché du travail est souvent prise dans l'optique d'un bassin de candidats qualifiés pour un emploi, mesurée par la prise en considération de ceux qui ont l'éducation, les études, la formation professionnelle ou l'expérience appropriées. Il est possible qu'une concurrence accrue de la part d'un nombre croissant de travailleurs hautement instruits sur le marché du travail canadien ait contribué à la dégradation des résultats économiques des plus récents immigrants<sup>106</sup>.

Un nombre limité d'études examinent le lien entre l'ouverture du marché du travail et les résultats de faible revenu des immigrants, mais des études connexes dans le domaine pourraient être informatives. Pendakur et Woodcock (2008) tentent de déterminer si l'accès limité des immigrants et des travailleurs membres d'une minorité aux emplois à salaire élevé (« plafond de verre ») est attribuable au fait qu'ils accèdent difficilement aux emplois dans les entreprises offrant une rémunération élevée, un phénomène que les auteurs appellent les « portes de verre ». Une porte de verre est définie comme étant une barrière qui empêche les travailleurs défavorisés d'accéder à des emplois dans des entreprises versant des salaires élevés. Tout comme un plafond de verre réduit la distribution des salaires auxquels les travailleurs défavorisés peuvent accéder, les auteurs affirment qu'une porte de verre réduit la distribution des entreprises dans lesquelles ils pourraient trouver un emploi. En se fondant sur les données de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE), un sondage des travailleurs et de leurs employeurs, les auteurs examinent la mesure dans laquelle l'exclusion des emplois à salaire élevé – autrement dit, un plafond de verre – est causée par la porte de verre. Cette étude constate que les travailleurs faisant partie d'une minorité ethnique nés au Canada ne se heurtent pas de façon considérable aux plafonds de verre ni aux portes de verre. En revanche, les immigrants font face à des écarts de salaire considérables, causés essentiellement par les portes de verre – un accès limité aux emplois dans les entreprises qui offrent des salaires élevés.

L'ancienneté professionnelle est considérée un élément important de la sécurité d'emploi, et les employeurs qui recrutent peuvent aussi la voir favorablement comme un signe de loyauté. Plus quelqu'un occupe un emploi particulier dans un organisme donné pendant longtemps, plus il est probable que d'autres mesures, comme la permanence de l'emploi, la rémunération et les avantages non salariaux, s'amélioreront<sup>107</sup>. De façon générale, les écarts dans l'ancienneté entre les immigrants et les personnes nées au Canada sont facilement prévisibles, la plupart des immigrants n'ayant pas été au Canada suffisamment longtemps pour que leur ancienneté auprès de leur employeur actuel soit très longue<sup>108</sup>. En se fondant sur l'Enquête sur la population active (EPA), l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) et l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), Gilmore (2009) compare les nombreux facteurs qui constituent la qualité d'emploi pour les immigrants et pour les personnes nées au Canada, un exercice qui a fait ressortir des aspects de l'ouverture du marché du

---

<sup>106</sup> Certaines études démontrent que les changements de niveaux d'éducation chez les personnes nées au Canada peuvent avoir réduit le rendement du capital humain dont jouissaient les cohortes d'immigrants antérieures par rapport aux immigrants arrivés plus récemment (voir, par exemple, Reitz, 2000; Reitz, 2001).

<sup>107</sup> Gilmore, 2009.

<sup>108</sup> Ibid.

travail aux nouveaux arrivants. Gilmore conclut que les travailleurs d'âge moyen nés au Canada étaient plus susceptibles d'avoir une très longue ancienneté, même en comparaison avec les immigrants établis depuis plus de 10 ans<sup>109</sup>.

La protection syndicale est aussi considérée un facteur important qui contribue tant à la sécurité d'emploi qu'à l'accès aux emplois dans un grand nombre de milieux de travail et de secteurs. De plus, la force des syndicats semble pouvoir expliquer certaines des écarts de revenu<sup>110</sup>. Une récente étude effectuée par Brady (2011) met en relief l'importance de la force des syndicats dans la réduction de l'ampleur des disparités de revenu, même dans le contexte américain où les syndicats sont considérés faibles et sont virtuellement absents des secteurs où les salaires sont bas. Dans son étude, Gilmore (2009) avance que la protection des négociations collectives est une caractéristique de la qualité de l'emploi liée à d'autres indicateurs, y compris la rémunération et les avantages non salariaux. Elle est aussi liée à l'ancienneté dans l'emploi actuel et à la profession. Selon cette étude, la protection syndicale est plus répandue dans le cas des employés nés au Canada et, en 2008, elle était plus faible chez les employés immigrants de 25 à 54 ans que chez les personnes nées au Canada, indépendamment de la période d'établissement. Par exemple, la proportion d'employés nés au Canada membres d'un syndicat était près de 1,5 fois plus élevée que pour les immigrants globalement, et 1,3 fois plus élevée que pour les immigrants établis depuis plus de 10 ans. Dans une étude antérieure, Reitz et Verma (2004) ont relevé des résultats semblables. Ces auteurs se fondent sur les données des deux panels de 1997 de l'EDTR et constatent que les minorités raciales ont des taux de syndicalisation plus bas (tant affiliation que protection) que les membres de la majorité de la population active d'origine européenne. Ils attribuent cela au fait que les immigrants appartenant aux groupes des minorités visibles ont un nombre d'années moyen inférieur depuis leur établissement que les autres immigrants. Ces auteurs aussi constatent des taux de syndicalisation des nouveaux immigrants qui ont augmenté au fil du temps au Canada. Cependant, ils ne trouvent à la syndicalisation qu'un faible avantage sur le plan des écarts de salaire entre immigrants et non-immigrants. Un autre facteur qui pourrait expliquer les écarts de taux de syndicalisation entre les travailleurs nés au Canada et les immigrants (selon la période d'immigration) pourrait être les différences de compositions industrielles et professionnelles entre les groupes – certains secteurs et certaines professions sont plus susceptibles d'être syndicalisés que d'autres (y compris les différences entre les provinces).

La formation offre aux employés l'occasion d'apprendre et de se perfectionner, et on peut supposer qu'elle représente éventuellement un moyen de faciliter leur accès à des emplois mieux payés qui exigent des compétences plus poussées. Gilmore (2009) affirme que l'accès à la formation, formelle ou informelle, est considéré comme une caractéristique d'emploi importante. L'auteur constate que des proportions similaires de travailleurs immigrants et de travailleurs nés au Canada ont reçu de la

---

<sup>109</sup> Gilmore (2009) constate qu'en 2008, une plus grande proportion d'immigrants de 25 à 54 ans occupant un emploi avaient une ancienneté de 12 mois ou moins, ou de 13 à 60 mois, que de leurs homologues nés au Canada; de même, une proportion beaucoup plus faible d'immigrants avaient une ancienneté de plus de 20 ans comparativement aux personnes nées au Canada. En moyenne, les travailleurs immigrants de 25 à 54 ans occupaient leur emploi actuel depuis deux ans et demi de moins que leurs homologues nés au Canada (74,1 mois comparativement à 103,1 mois). La durée moyenne de l'emploi variant considérablement selon le délai écoulé depuis l'établissement, allant de 26,4 mois pour les personnes établies au cours des cinq dernières années, à 95,0 mois pour celles établies depuis plus de 10 ans. Ce n'est que parmi les immigrants établis au Canada depuis plus de 20 ans que l'on constate des durées d'emploi plus élevées pour les immigrants que pour les personnes nées au Canada. En 2008, les immigrants qui s'étaient établis 20 ans auparavant ou plus représentaient le tiers de tous les travailleurs immigrants d'âge moyen. Ces immigrants de longue date ont tous une proportion plus élevée d'ancienneté de plus de 20 ans (14 % comparativement à 12,6 %), ainsi que de plus longues périodes d'ancienneté moyenne globale (112,3 mois comparativement à 103,1 mois) que les personnes nées au Canada.

<sup>110</sup> Brady, 2011.

formation en cours d'emploi – en 2005, il y avait peu de différence dans les proportions d'immigrants et d'employés nés au Canada ayant reçu de la formation en cours d'emploi au cours des 12 mois précédents. Toutefois, les employés d'âge moyen nés au Canada étaient plus susceptibles d'avoir reçu de la formation en classe que les immigrants (40,6 % comparativement à 32,3 %); le plus grand écart séparait les personnes nées au Canada et les immigrants établis depuis plus de 10 ans, ce groupe étant le moins susceptible d'avoir reçu de la formation en salle de classe au cours des 12 mois précédents.

La concurrence sur le marché du travail peut jouer sur la situation de faible revenu des immigrants par l'influence qu'elle exerce sur la disponibilité des emplois. Le déclin des résultats économiques des immigrants récents au Canada a été expliqué, entre autres, par les variations des niveaux d'éducation des personnes nées au Canada, qui peuvent avoir diminué l'importance des titres de compétence dont bénéficiaient les cohortes d'immigrants précédentes. Reitz (2000) examine comment les changements institutionnels associés à l'émergence de l'économie du savoir – plus particulièrement l'expansion de l'éducation et l'évolution du marché du travail – ont coloré l'expérience d'emploi des nouveaux immigrants au Canada. Tout comme d'autres auteurs d'étude, cet auteur relève une tendance progressive vers des taux de participation à la main-d'œuvre inférieurs et des salaires moins élevés pour les immigrants comparativement aux personnes nées au Canada, tant globalement que dans la plupart des régions précises de groupes d'origine. Bien que ces tendances puissent être partiellement attribuées aux fluctuations cycliques de la demande en main-d'œuvre, Reitz affirme qu'il y a eu un déclin des revenus des immigrants au fil du temps qui est relié aux niveaux de scolarité et pour lequel il propose trois causes : premièrement, le niveau de scolarité de plus en plus élevé des personnes nées au Canada réduit l'avantage traditionnel que représentait l'instruction pour les immigrants, atténuant les effets d'une plus grande sélectivité au chapitre des compétences chez les immigrants. Deuxièmement, l'augmentation du rendement de l'éducation chez les personnes nées au Canada ne s'applique pas aux immigrants, et il existe d'autres obstacles institutionnels qui entravent la réussite de ces derniers. Troisièmement, un déclin de la valeur relative de l'éducation des immigrants peut être attribuable à localisation pointue des procédés de validation des titres de compétence.

De fait, le niveau d'éducation de la population canadienne a augmenté considérablement. Picot et Sweetman (2005) avancent que les immigrants de la catégorie économique font face à une forte concurrence de la part des travailleurs nés au Canada dont le niveau de scolarité est de plus en plus élevé. L'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée a augmenté très rapidement au cours des deux dernières décennies, surtout chez les femmes. En 1980, 8 % de la population possédait un diplôme universitaire; en 2010, la proportion des personnes nées au Canada détenant un diplôme universitaire avait plus que doublé, à 18 %<sup>111</sup>. On remarque une tendance similaire au niveau des études postsecondaires (p. ex. certificats d'une école de métiers et diplômes non universitaires). À l'autre extrémité du spectre, la proportion de la population ayant fait des études secondaires complètes ou partielles a diminué de façon constante au cours des trois dernières décennies. Cette augmentation croissante de l'éducation de la population canadienne peut avoir changé la nature de la concurrence sur le marché du travail. Picot et Hou (2009) estiment que l'incapacité du marché du travail d'absorber un accroissement aussi important du bassin de travailleurs très instruits – d'où une pression à la baisse sur les salaires relatifs – pourrait être une des raisons pour lesquelles de nombreux nouveaux immigrants ont obtenu un rendement relatif très faible de leurs études universitaires au cours des années 1990 et se sont trouvés dans la tranche inférieure de la répartition des gains. Burbidge, Magee, et Robb (2002) comparent l'avantage associé aux études – le ratio des gains des diplômés universitaires par rapport aux diplômés des écoles secondaires – au Canada et aux États-Unis. Ces auteurs constatent qu'au cours des années 1980 et 1990, l'avantage associé aux études est demeuré constant ou

---

<sup>111</sup> Enquête sur la population active, population âgée de plus de 15 ans.

a diminué au Canada. En revanche, cette étude révèle qu'aux États-Unis, l'avantage associé aux études a augmenté considérablement au cours de la même période. Cette constatation pourrait s'expliquer par le fait, entre autres, que l'augmentation de l'offre relative de travailleurs plus instruits est reliée de façon négative à l'avantage associé aux études. La croissance de la demande en diplômés universitaires influence l'avantage associé aux études et elle peut avoir été tout à fait différente dans les deux pays. Aussi, une faible demande dans des professions précises – soit dans l'absolu, soit par rapport à l'offre – crée la possibilité d'une inadéquation des compétences et de leur sous-utilisation<sup>112</sup>. Les caractéristiques de l'offre sur le marché du travail du Canada sont des facteurs clés à prendre en considération sur le plan des résultats économiques des immigrants. Le maintien de la tendance actuelle à la hausse de la demande en diplômés postsecondaires au Canada, conjugué au nombre croissant d'immigrants hautement instruits, pourrait continuer à avoir une influence négative sur les résultats économiques des immigrants instruits. Lorsqu'on envisage des moyens d'améliorer la situation de faible revenu des immigrants, il est important de tenir compte des caractéristiques de la main-d'œuvre au Canada, car il pourrait y avoir des facteurs circonstanciels externes qui contribuent aux résultats économiques des immigrants.

### *Établissements (p. ex. équivalence ou reconnaissance des titres de compétence et de l'expérience acquis à l'étranger)*

Les établissements peuvent jouer sur les taux de faible revenu chez les immigrants par leur influence sur l'accessibilité du soutien social, des avantages sociaux, des programmes de formation et de perfectionnement, de l'emploi et des possibilités de gains, et l'admissibilité à ces éléments. Par exemple, les établissements ont une influence directe sur la situation des immigrants sur le marché du travail de par leur rôle dans la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Au Canada, les systèmes existants de réglementation des professions ont été conçus pour les personnes ayant été formées dans le système d'éducation canadien et, par conséquent, les immigrants peuvent avoir de la difficulté à obtenir des renseignements précis sur les exigences réglementaires et les attentes du milieu de travail avant d'arriver au Canada. Ainsi, certains immigrants peuvent avoir de la difficulté à trouver un emploi dans leur domaine, un phénomène qui peut contribuer à une réduction du revenu d'emploi attendu et, éventuellement, à des situations de faible revenu. Une non-concordance entre les compétences et l'éducation des professionnels et des corps de métiers étrangers avec le travail qu'ils font effectivement une fois au Canada peut aussi engendrer des coûts considérables, tant pour les immigrants et leurs familles que pour les gouvernements, les entreprises et l'économie du Canada. Bien que les données dont on dispose pour l'évaluation de la façon dont les titres de compétence des immigrants sont évalués au Canada soient limitées, les études révèlent que l'éducation et l'expérience d'un immigrant, surtout lorsque celles-ci ont été obtenues à l'étranger, sont considérées comme étant moins valables que celles des personnes nées au Canada.

Par exemple, Picot et Hou (2003) mentionnent le rôle de la « reconnaissance des titres de compétence » dans les résultats économiques des immigrants, déclarant que les diplômes et certificats décernés par les pays d'origine non traditionnels détenus par les immigrants pourraient ne pas être reconnus dans la même mesure que ceux décernés aux Canadiens de naissance. Par exemple, Gilmore et Le Petit (2008) ont analysé les taux d'emploi en 2007 des immigrants âgés de 25 à 54 ans ayant des diplômes ou grades postsecondaires, à partir des données de l'Enquête sur la population active (EPA),

---

<sup>112</sup> Par exemple, dans le cas des hommes âgés de 25 à 35 ans, le pourcentage de diplômés universitaires est le suivant : au Canada, entre 1989 et 1997, de 16 % à 22 %; aux États-Unis, entre 1988 et 1999, de 24 % à 27 %. En supposant que la demande relative en diplômés universitaires ait augmenté à des taux semblables dans les deux pays, l'augmentation plus rapide de l'avantage associé aux études aux États-Unis, après 1998, peut avoir été causée par une baisse plus lente de l'offre relative en diplômés universitaires. (Burbidge, Magee, et Robb, 2002).



et ont constaté que ceux arrivés au cours des cinq années précédentes avaient un taux d'emploi plus faible si leurs diplômes avaient été obtenus ailleurs qu'en Amérique du Nord ou en Europe. En revanche, les immigrants ayant un diplôme universitaire du Canada, des États-Unis ou de l'Europe qui sont arrivés au Canada plus de cinq ans plus tôt avaient un taux d'emploi comparable à celui des diplômés universitaires nés au Canada. Les études démontrent de façon constante un revenu moyen plus faible pour les immigrants de scolarité étrangère comparativement aux Canadiens de naissance qui ont fait leurs études au Canada<sup>113</sup>. La plupart des études laissent entendre aussi que la valeur accordée à l'expérience à l'étranger est à peu près nulle, et lorsque cette expérience a été un facteur positif dans les résultats économiques des immigrants, son importance est considérablement plus faible que l'expérience canadienne, et elle a diminué au cours des années 1990<sup>114</sup>. La connaissance des langues officielles complique davantage la question de la reconnaissance des titres de compétence étrangers<sup>115</sup>.

Les difficultés se rapportant à la reconnaissance des titres de compétence étrangers sont essentiellement attribuables à deux problèmes institutionnels qui se recoupent. Tout d'abord, les employeurs ont accès à très peu de renseignements sur bon nombre de pays sources, surtout en ce qui concerne la qualité des établissements d'enseignement, leurs programmes et la mesure dans laquelle les compétences qu'ils enseignent à leurs étudiants sont pertinentes dans le contexte du marché du travail canadien. Par conséquent, les employeurs peuvent avoir la réaction d'éviter tout risque dans leurs décisions d'embauche en accordant la préférence aux travailleurs ayant étudié au Canada. Cela étant, la qualité des titres de compétence étrangers peut être perçue comme n'étant pas la même que les titres de compétence canadiens. Par exemple, la qualité inférieure des méthodes d'enseignement par rapport aux méthodes des établissements d'enseignement canadiens peut être un des facteurs. Dans ce cas, le nom d'un diplôme peut être le même, mais sa valeur au Canada est inférieure en raison de son origine étrangère. De plus, les choses se compliquent par le fait que les associations d'employeurs, les conseils sectoriels ou les regroupements professionnels provinciaux sont des intervenants clés dans la reconnaissance des titres de compétence<sup>116</sup>. La réglementation est de compétence provinciale : les gouvernements régissent les professions et les métiers de façon à réduire les risques pour ce qui est de la santé du public et de la protection des consommateurs. De nombreux travailleurs ne peuvent exercer leur profession ou leur métier sans avoir une licence d'un organisme de réglementation provinciale, même s'ils ont déjà été formés et obtenu le permis d'exercer dans un autre pays (ou une autre province canadienne).

En résumé, les problèmes de reconnaissance des titres de compétence peuvent découler d'un manque de connaissances (ou de renseignements accessibles) de la part des nouveaux arrivants en ce qui concerne les compétences reconnues, d'un manque de connaissances (ou de renseignements disponibles) de la part des employeurs en ce qui concerne les titres de compétence étrangers, de la qualité inférieure de ces titres par rapport aux titres canadiens, ou encore des obstacles institutionnels causés par le système de réglementation provinciale et de regroupements professionnels. Ces défis font

---

<sup>113</sup> Voir, par exemple, Ferrer et Riddell, 2001; Aydemir et Skuterud, 2005; Sweetman, 2004.

<sup>114</sup> Voir, par exemple, Frenette et Morissette, 2003; Green et Worswick, 2002; Ferrer, Green et Riddell, 2004.

<sup>115</sup> Ferrer, Green et Riddell (2004) constatent que la littératie et la numératie moyennes des immigrants sont considérablement inférieures à celles des personnes nées au Canada ayant des titres de compétence et d'autres caractéristiques observables équivalents. Les auteurs affirment que le marché du travail canadien semble récompenser tout autant la littératie et la numératie des immigrants que celles des personnes nées au Canada. (Une augmentation de 100 points de la note en littératie produit le même résultat dans les deux groupes.) Le désavantage salarial que représente une éducation universitaire acquise par les immigrants à l'étranger avant l'immigration semble disparaître quand le niveau de littératie est pris en compte. Les résultats de cette étude portent à croire que si les immigrants obtenaient les mêmes notes moyennes en littératie que les personnes nées au Canada, cela éliminerait d'un peu plus de la moitié le désavantage salarial des immigrants diplômés universitaires.

<sup>116</sup> Kustec, Thompson et Xu, 2007.

ressortir l'influence que peuvent avoir les établissements d'enseignement sur les résultats économiques des immigrants et, partant, leur situation de faible revenu. La détermination et la compréhension des défis que peuvent poser actuellement les établissements d'enseignement en ce qui concerne la situation unique des immigrants récents permettent l'élaboration de politiques favorisant mieux leurs résultats économiques. Par exemple, en réaction au repérage de ces défis, le gouvernement du Canada a jugé bon de créer le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétence étrangers pour aider les personnes formées ailleurs dans le monde à recevoir les renseignements, l'orientation et les services d'aiguillage leur permettant de faire évaluer leurs titres de compétence de sorte qu'ils puissent trouver du travail dans leur spécialité. Parallèlement, le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétence étrangers collabore avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que des organes d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétence étrangers, afin de solidifier les méthodes de reconnaissance dans l'ensemble du pays par le truchement d'une meilleure coordination des enjeux, des politiques, des programmes et des services, du partage de l'information et de l'échange de pratiques exemplaires en matière de reconnaissance de titres étrangers<sup>117</sup>. Les chercheurs ont tenté de comprendre le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers en vue de recommander des politiques visant à améliorer les résultats économiques des immigrants au Canada (un récent exemple dans Schwartz, 2012). La question de la reconnaissance des titres de compétence étrangers est un des exemples de la façon dont le cadre institutionnel approprié doit être pris en considération relativement aux résultats économiques précis des immigrants.

### ***Gouvernement (p. ex. effets directs et indirects des programmes de transfert)***

Les gouvernements exercent une influence sur les taux de faible revenu en raison des effets directs et indirects des programmes de transfert<sup>118</sup>. Les transferts gouvernementaux servent à augmenter le revenu familial et, ainsi, à réduire le nombre de personnes en situation de faible revenu. La participation des immigrants aux programmes de transfert du Canada varie considérablement, selon des facteurs comme la catégorie d'admission, le niveau de scolarité et la connaissance des langues officielles. Par exemple, les réfugiés s'appuient relativement beaucoup sur cette aide de revenu à leur arrivée, mais au fil du temps la proportion de leur revenu provenant de gains d'emploi va croissant. Cette dépendance initiale relativement élevée, cependant, s'explique en partie par le fait que les réfugiés pris en charge par le gouvernement reçoivent un soutien au revenu – et toute une gamme d'autres services – dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) pendant 12 mois (et jusqu'à 24 mois pour ceux ayant des besoins spéciaux)<sup>119</sup>. Parallèlement, les demandeurs d'asile sont autorisés à travailler pendant que leur demande est traitée; on s'attend à ce que leur dépendance de l'assistance sociale diminue au fil du temps et à ce que leur revenu d'emploi augmente.

Certains documents indiquent qu'au fur et à mesure que les années s'écoulent depuis l'arrivée des immigrants, leur participation aux programmes d'aide gouvernementale se rapproche de celle de la moyenne canadienne<sup>120</sup>. Cela dépend, cependant, des programmes de transfert en cause, car ils ont tous des objectifs et des conditions d'admissibilité différents. Par exemple, l'assistance sociale, dans la plupart des cas, est un programme de dernier recours pour les personnes en grande difficulté financière, car il offre une aide aux familles et à ceux qui n'ont aucun autre moyen de subsistance et qui n'ont pas suffisamment de ressources financières pour subvenir à leurs besoins. L'assistance sociale est fondée sur les besoins de la famille plutôt que sur ceux de la personne et, par conséquent, la

---

<sup>117</sup> Voir le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/francais/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp)

<sup>118</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

<sup>119</sup> Voir le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/retable-gouv.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/retable-gouv.asp)

<sup>120</sup> Voir, par exemple, Baker et Benjamin, 1995.

participation à ce programme peut varier selon les différentes structures de famille des immigrants par rapport à d'autres immigrants et aux familles de Canadiens de naissance. Autre exemple : le programme d'assurance-emploi dont l'objet est de fournir un revenu de soutien aux membres de la population active qui sont temporairement sans emploi. Pour être admissible aux prestations, une personne doit avoir accumulé un nombre minimal de semaines de travail au Canada. Tout examen des prestations d'assurance-chômage reçues par les immigrants devrait tenir compte des personnes non admissibles, y compris celles qui ne font pas partie de la population active ou n'ont aucun lien direct avec celle-ci, les travailleurs autonomes, et ceux dont les prestations auxquelles elles ont droit sont épuisées. Ainsi donc, à leur arrivée la plupart des immigrants ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi puisqu'ils n'ont récemment occupé aucun emploi au Canada.

Certains signes portent à croire que les plus récents immigrants ont recours aux paiements de transfert dans une proportion plus élevée que les immigrants antérieurs<sup>121</sup>. Picot, Lu et Hou (2009) examinent les tendances des taux de faible revenu chez les immigrants et chez les personnes nées au Canada afin de déterminer si l'évolution des taux de faible revenu a été, en premier lieu, associée aux changements du revenu du marché (principalement, le revenu d'emploi) ou, plutôt, au système de transferts sociaux (Assurance-emploi, Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec, assistance sociale et prestations pour enfants). Cette étude est fondée sur les données du recensement des années 1981 à 2006 et le faible revenu est évalué au moyen du SFR de Statistique Canada pour déterminer l'état de faible revenu. Les auteurs examinent l'écart entre les taux de faible revenu avant et après transferts pour dégager une mesure de l'incidence directe du système de transferts sur les taux de faible revenu. L'étude conclut que le taux de faible revenu selon le revenu du marché pour tous les immigrants a considérablement augmenté durant la période, passant de 24 % en 1980 à 33 % en 2005, une augmentation de 36 %. L'évolution à la baisse du revenu familial du marché s'est donc traduite par une hausse importante du taux de faible revenu. Cela étant, ce taux, après transferts, est plus bas puisque les transferts augmentent le revenu familial et réduisent le nombre de personnes en situation de faible revenu. Le taux après transferts a augmenté, passant de 17 % à 22 % durant la période, soit une hausse de 27 %. Puisque l'augmentation du taux après transferts est plus faible que celle avant transferts, cela suppose que le système de transferts a compensé de plus en plus le faible revenu selon le revenu du marché au cours de la période de 1980 à 2005. D'après les auteurs, qu'il soit calculé en fonction des points de pourcentage absolus ou d'une réduction en pourcentage, le système de transferts a réduit le taux de faible revenu des immigrants davantage en 2005 qu'en 1980, et ils affirment que la hausse du taux de faible revenu chez tous les immigrants est principalement attribuable à la baisse des gains familiaux.

Les augmentations des transferts gouvernementaux ont également eu tendance à réduire le taux de faible revenu des immigrants âgés, comme elles l'ont fait chez les personnes nées au Canada<sup>122</sup>. Les transferts reçus par bon nombre d'immigrants âgés durant leurs dix premières années au Canada dépendent dans une certaine mesure des règles d'admissibilité associées aux trois principales sources de transferts à l'intention des personnes âgées – la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'assistance sociale. La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (SRG)/Allocation sont des moyens par lesquels le gouvernement protège les citoyens canadiens contre le faible revenu. Picot, Lu et Hou (2009) constate que plus le temps que les immigrants âgés passent au Canada est long, plus le système de transferts réduit leur taux de faible revenu; par rapport aux personnes âgées nées au Canada, le système de transfert a pour effet de

---

<sup>121</sup> Cela coïncide avec le déclin bien documenté des revenus d'emploi des immigrants récents.

<sup>122</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

réduire de manière comparable le taux de faible revenu seulement chez les immigrants qui sont au Canada depuis plus de 20 ans. (Voir l'encart *Sécurité de la vieillesse : admissibilité des immigrants récents.*)

En résumé, les effets directs et indirects des programmes de transferts constituent l'un des moyens par lesquels le gouvernement a une influence directe sur la situation de faible revenu de tous les Canadiens. Les écarts d'admissibilité des immigrants à de tels programmes peuvent avoir une incidence sur les tendances de faible revenu. Par exemple, les immigrants peuvent ou non être admissibles à certains programmes de transferts dont les exigences se rapportent au nombre d'années de résidence ou à la participation au marché du travail canadien. Autrement dit, plus le temps que les immigrants ont passé au Canada ou sur le marché du travail canadien est court, moins le système de transferts actuel a de l'effet sur leurs taux de faible revenu.

### Sécurité de la vieillesse (SV)

La Sécurité de la vieillesse (SV) est le plus grand programme de pensions du Canada. À l'heure actuelle, il verse une pension mensuelle à la plupart des personnes dès l'âge de 65 ans. La SV est comme un grand gâteau divisé en 40 parts égales. Si vous êtes admissible à une « pleine pension », vous avez alors le droit de recevoir les 40 parts tous les mois. Si vous n'êtes admissible qu'à une « pension partielle », vous ne recevez alors que quelques-unes des 40 parts chaque mois. L'admissibilité à une pleine pension ou une à pension partielle est fonction du nombre d'années où vous avez résidé au Canada.

Toute personne ayant vécu au Canada pendant 10 ans après l'âge de 18 ans reçoit la SV à partir de 65 ans (ou après la dixième année, si celle-ci tombe après l'âge de 65 ans). Les personnes qui n'ont pas résidé au Canada pendant la période requise de 10 ans peuvent quand même percevoir la SV si elles ont vécu et travaillé dans un des pays avec lesquels le Canada a des *Accords internationaux en matière de sécurité sociale*. Chaque pays est responsable du versement de « sa part » seulement. La durée minimale de résidence au Canada est d'un an; autrement dit, une personne peut recevoir un quarantième d'une pleine pension de SV après un an seulement. Tant les immigrants parrainés que les immigrants non parrainés sont admissibles à une prestation de SV partielle.

### Supplément de revenu garanti (SRG), Allocation au conjoint (AAC), et Allocation au survivant (ALS)

Une fois qu'une personne reçoit la SV, un montant de Supplément de revenu garanti (SRG) est versé si la personne est « pauvre » (c.-à-d. un montant mensuel supplémentaire pour les retraités de la SV ayant un faible revenu). Pour recevoir le SRG, une personne doit déjà recevoir la SV. Le Canada verse aussi l'Allocation du SRG – c.-à-d. l'Allocation au conjoint (AAC) et l'Allocation au survivant (ALS) – aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui ont résidé dans le pays pendant la période requise de 10 ans et qui sont « pauvres » (à condition qu'elles soient conjointes ou partenaires en union de fait d'une personne à la retraite, ou soient veufs ou veuves). Toutes les personnes doivent avoir résidé au Canada pendant 10 ans, quel que soit leur pays d'origine (c.-à-d. même si elles viennent de pays avec lesquels le Canada a un *Accord international en matière de sécurité sociale*) pour être admissibles aux pleines prestations de SRG, d'AAC ou d'ALS.

Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, les immigrants parrainés admis au Canada en tant que résidents permanents dans le cadre d'un accord de parrainage ne sont pas admissibles aux prestations de SRG, d'AAC ou d'ALS au cours de la période pendant laquelle le répondant s'est engagé à assumer la responsabilité financière de l'immigrant, jusqu'à un maximum de 10 ans. (Par exemple, si un immigrant est arrivé en 1995 dans le cadre d'un Accord de parrainage et est admissible à présenter une demande de SV en 2004 quand il aura 65 ans, il ne serait pas admissible au SRG, à l'AAC ou à l'ALS avant que sa période de parrainage ne se termine en 2005.)

Les immigrants non parrainés ayant vécu au Canada moins de 10 ans qui sont admissibles à la SV dans le cadre d'un *Accord international en matière de sécurité sociale* verront les prestations de SRG, d'AAC et d'ALS auxquelles ils ont droit augmenter graduellement sur une période de 10 ans – un dixième de la prestation pour chaque année de résidence. Cela comprend les personnes qui n'ont pas vécu au Canada pendant 10 ans après l'âge de 18 ans. (Par exemple, un immigrant non parrainé peut présenter une demande de SRG, d'AAC ou d'ALS dès qu'il atteint l'âge de 65 ans. Cependant, le montant maximal auquel il aurait droit serait, selon l'exemple ci-dessus, neuf dixièmes du SRG, de l'AAC ou de l'ALS s'il était arrivé en 1995 et a atteint l'âge de 65 ans en 2004. En 2005, il aurait droit au plein montant de prestations, soit dix dixièmes.)

Source : Thompson et Worswick, 2005.

De plus amples détails sur le site Web de Service Canada : [www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/sv/pension/index.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/sv/pension/index.shtml)

## Résumé et orientation de recherches futures

L'examen des documents portant sur l'immigration révèle que certains immigrants (surtout les plus récents) peuvent avoir de la difficulté à s'intégrer de façon réussie dans l'économie, en raison de l'augmentation des taux de faible revenu. Plus particulièrement, les tendances récentes indiquent que l'écart entre les taux de faible revenu des immigrants et ceux des personnes nées au Canada s'est considérablement élargi depuis 1980. Le présent rapport avait pour objectif de présenter un survol de la situation de faible revenu des immigrants au Canada en faisant ressortir les aspects de cette question qui méritent de faire l'objet d'une recherche plus approfondie. Dans ce rapport, on a tout d'abord examiné l'importance de la question du faible revenu et de l'immigration sur le plan des politiques. L'augmentation des taux de faible revenu chez les immigrants récents par rapport aux personnes nées au Canada et aux immigrants qui sont au Canada depuis plus longtemps est matière à inquiétude, car le faible revenu peut éventuellement empêcher les immigrants et leurs familles de participer avec dignité à la vie économique, sociale et culturelle de leurs collectivités. Ces constatations soulèvent d'autres inquiétudes encore, dont le potentiel de répercussions d'une génération à l'autre de la marginalisation au sein de ces groupes. Bien que les études récentes révèlent une amélioration des résultats économiques des immigrants par rapport aux personnes nées au Canada, il reste des immigrants pour qui il n'y a pas eu d'augmentation du rendement économique relatif, et qui vivent en situation de faible revenu chronique. C'est là l'un des défis les plus grands auxquels le Canada fait face sur le plan social et sur le plan du marché du travail.

Ensuite, ce rapport a présenté une description des mesures de faible revenu et mentionné les écarts à prendre en compte lorsqu'on utilise ces indicateurs pour évaluer les résultats économiques des immigrants. Un certain nombre de lignes de faible revenu sont utilisées pour l'élaboration des politiques dans le domaine de l'intégration économique des immigrants. Les mesures de faible revenu, comme le SFR, la MFR et la MPC peuvent être utilisées pour identifier les membres de la population à faible revenu, tandis que les mesures de faible revenu chronique et d'intensité de faible revenu sont souvent utilisées pour étudier les tendances de la gravité et de la durée des périodes de faible revenu vécues par les immigrants. Il est utile de comprendre si une situation de faible revenu est passagère ou persistante, puisque les mesures politiques peuvent être très différentes. Les mesures actuelles relatives au faible revenu ont pour objet d'identifier les personnes à faible revenu sous différents angles. Étant donné les nombreuses dimensions du faible revenu, il se peut qu'il ne soit pas possible de trouver une seule mesure qui présente un tableau complet; nombre des études examinées indiquent plutôt qu'il serait plus utile de mettre au point ou d'adopter plusieurs mesures de faible revenu. Bien que l'usage du SFR ait été prévalant jusqu'à présent dans les études portant sur les immigrants et le faible revenu, l'obsolescence croissante de cette mesure (qui accumule un nombre croissant d'années à partir d'une année de base de 1992), accompagnée des nouveautés en matière de données, laisse entrevoir la probabilité d'un usage plus prévalant à l'avenir des mesures fondées sur la MFR (mesure dérivée de la répartition des revenus dans la population sous-jacente chaque année).

Par la suite, on a procédé à un examen, après une revue des documents de recherche, des facteurs qui contribuent aux situations de faible revenu chez les immigrants au Canada. Le faible revenu est largement accepté en tant qu'indicateur de la mesure dans laquelle les membres de la société ont accès aux ressources économiques, et il est donc souvent utilisé comme indicateur clé de l'intégration et du bien-être des immigrants. La présente étude a examiné les facteurs qui contribuent aux résultats en matière de salaire parmi les immigrants récents (le faible revenu chez les immigrants suivant de près les tendances des salaires, puisque ces derniers sont l'élément le plus important du revenu familial, qui est utilisé pour calculer les taux de faible revenu), avec un accent sur la relation entre les caractéristiques des immigrants, ou les attributs socioéconomiques que les immigrants apportent avec eux (y compris

la catégorie d'immigration, l'année d'entrée au pays et le nombre d'années au Canada, l'âge, l'éducation, le sexe, le pays d'origine, le type de famille, la province de résidence, la profession, etc.), ainsi que les occasions et les obstacles dans la société d'accueil, que ce soit sur le plan économique, social ou institutionnel. Seules des comparaisons peuvent révéler les facteurs qui pourraient expliquer pourquoi certains groupes peuvent en fin de compte être plus ou moins touchés par le faible revenu. Dans l'ensemble, le faible revenu chez les immigrants a de multiples causes. Par exemple, pour les immigrants en âge de travailler, un décalage dans leurs caractéristiques ainsi que la nature cyclique de l'économie peuvent mener à des obstacles supplémentaires sur le marché du travail, alors que pour les immigrants d'âge mûr, la taille et le type de famille, ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont immigré peuvent produire différents niveaux de revenus.

Enfin, le présent rapport avait le principal objectif de déterminer les possibilités éventuelles de nouvelles recherches après une revue des publications récentes sur la situation de faible revenu des immigrants au Canada et un examen des différentes mesures de faible revenu. Comme le décrit la dernière section ci-dessous, il existe un besoin de recherche et de données qui contribueront à la compréhension de la situation de faible revenu des immigrants dans toutes les catégories, y compris la catégorie de l'immigration économique, et surtout les catégories du regroupement familial et des réfugiés. Compte tenu de l'accent stratégique mis sur l'amélioration de la situation économique des immigrants, la recherche et la production de données dans le domaine du faible revenu – incidence et causes – est une priorité.

## Considérations en matière de recherche

D'autres recherches doivent être effectuées si l'on veut comprendre les facteurs qui empêchent les Canadiens d'atteindre un niveau de vie acceptable. La plupart des études portant sur l'intégration économique des immigrants sont fondées exclusivement sur les gains individuels, plutôt que sur le revenu familial global. En tant que concept qui s'articule sur la famille, le faible revenu offre une meilleure perspective du bien-être économique des familles immigrantes que les gains individuels. Au cœur du concept de faible revenu, l'effet des caractéristiques et conditions socioéconomiques sur les écarts constatés entre les diverses populations est d'une importance cruciale. Il faut que les analyses produisent les raisons pour lesquelles les choses sont différentes entre les diverses populations identifiées avant qu'on ne puisse formuler des mesures politiques appropriées. La recherche en matière de faible revenu chez les immigrants offre les bases sur lesquelles peut s'appuyer l'élaboration des politiques qui permettront aux familles et aux particuliers à risque de faible revenu d'améliorer leurs perspectives et résultats afin que soient réduites l'incidence, la profondeur et la durée des périodes de faible revenu.

Plus particulièrement, le besoin de recherche se fait sentir quant aux effets des tendances de faible revenu au niveau microsociologique – quels genres de personnes, de familles et de collectivités vivent le faible revenu, et pourquoi. Les recherches dans ce domaine doivent prendre en compte les diverses mesures de faible revenu utilisées, établir des comparaisons des tailles de famille et de ménage, ainsi que des comparaisons entre diverses villes (pour tenir compte des écarts de coût de la vie). L'analyse du faible revenu chez les immigrants doit aussi tenir compte de la catégorie d'admission des immigrants, de leur statut de minorité visible, de leur ethnicité, religion, type de famille et de ménage (couples mariés, parents seuls, personnes seules, etc.), sexe, sources de revenu (marché du travail et transferts), et âge (enfants, âge actif et aînés). Il est aussi significatif de prendre en considération les résultats du faible revenu chez les immigrants selon le nombre d'années passées au Canada, étant donné que les immigrants et les réfugiés ont souvent besoin d'un certain temps pour s'établir dans leur nouveau pays; par conséquent, le nombre d'années depuis l'immigration correspond généralement à

l'amélioration des résultats économiques et sociaux. Si la recherche doit servir à éclairer adéquatement l'élaboration des politiques, il est également important qu'elle tienne compte des écarts entre ceux qui ont un faible revenu pendant de courtes périodes (peut-être les immigrants récents ou très récents), comparativement à ceux qui ont de longues périodes de faible revenu, ou un faible revenu chronique. Les autres facteurs qui contribuent à la réussite économique des immigrants et qui doivent être pris en considération sont les conditions du marché de travail locales et régionales, la connaissance des langues officielles et la littératie, ainsi que la reconnaissance des titres de compétence étrangers et l'expérience de travail au Canada.

Il y a encore un grand nombre de choses que nous avons besoin de mieux comprendre dans le cas des immigrants et du faible revenu. Les points suivants sont les domaines clés dans lesquels une recherche plus approfondie serait indiquée :

### **Questions de recherche**

La présente revue des documents de recherche a révélé une lacune relativement aux études sur le faible revenu chez les immigrants après 2006, année du dernier recensement de la population canadienne. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles la période suivant 2006 est d'importance cruciale du point de vue des politiques pour ce qui est de comprendre la situation de faible revenu des immigrants au Canada aujourd'hui. En premier lieu, de nombreux changements de politiques en matière d'immigration ont eu lieu depuis 2002, à commencer par la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), et il est important de comprendre l'influence que ces changements ont eue sur la situation des immigrants récents. Par exemple, les résultats économiques de certains immigrants se sont améliorés quelque peu après l'adoption de la LIPR, amélioration qui a eu des retombées sur leur situation de revenu individuel et familial, réduisant éventuellement ainsi l'incidence d'immigrants dont le revenu familial descend en dessous les diverses mesures de faible revenu. Notamment, une récente évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) a indiqué que les travailleurs qualifiés admis après l'adoption de la LIPR avaient des revenus plus élevés de 65 % au cours de leur première année que ceux des personnes admises dans le cadre de l'ancien régime (avant la LIPR), et sont aussi plus susceptibles d'avoir un emploi<sup>123</sup>. Qui plus est, il y a eu augmentation de la prévalence des immigrants admis dans le cadre des programmes des candidats des provinces, programmes ayant essentiellement pour objet d'attirer les immigrants ayant les compétences les plus adaptées aux besoins du marché local. Là encore, une évaluation récente du Programme des candidats des provinces révèle que la vaste majorité des candidats ont réussi leur établissement économique, déclarant des revenus d'emploi ou de travail autonome chaque année depuis leur arrivée (cohortes de 2000 à 2008), et très peu d'entre eux ont recours à des prestations d'assurance-emploi ou d'assistance sociale<sup>124</sup>. Plus récemment, le gouvernement fédéral a manifesté le désir de faire en sorte que les compétences des immigrants correspondent davantage aux besoins immédiats du marché du travail<sup>125</sup>, avançant la possibilité de meilleurs résultats économiques pour les immigrants. Parmi les mesures prises, il y a eu la création de la catégorie de l'expérience canadienne en 2008, qui offre le statut de résident permanent aux immigrants qui font la demande à partir du Canada, attirant les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers. Cette mesure est motivée par l'hypothèse selon laquelle ceux qui sont déjà au Canada avant l'immigration peuvent arriver à transféré plus facilement au marché du travail canadien le capital humain qu'ils ont acquis avant l'immigration, ce qui mènerait à des résultats plus positifs sur le marché du travail. Une série récente d'instructions ministérielles (la première remontant à 2008) a

---

<sup>123</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, 2010.

<sup>124</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, 2011a.

<sup>125</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, 2008.



aussi donné lieu à plusieurs changements clés qui pourraient améliorer la situation économique de certains immigrants. Par exemple, les IM concernant les travailleurs qualifiés (fédéral) (IM-1, IM-2 et IM-3) comprennent la liste des professions (déterminées comme étant les plus en demande) au titre desquelles les travailleurs qualifiés (fédéral) peuvent faire une demande, des exigences d'emploi réservé ainsi que l'exigence voulant que les candidats au titre de ces instructions ministérielles présentent les résultats de tests d'aptitude linguistique pour prouver leur connaissance de l'une des langues officielles du Canada. Cela s'applique aussi aux candidats de la catégorie de l'expérience canadienne et indique à quel point les compétences linguistiques constituent l'un des facteurs les plus importants pour la prédiction de la réussite d'un immigrant sur le marché du travail. Les instructions ministérielles concernant les travailleurs qualifiés (fédéral) émises en 2011 comportent un nouveau plafond relatif au nombre de demandes présentées par des travailleurs qualifiés (fédéral) et un nouveau volet d'admissibilité des doctorants. Il y a aussi eu une série récente d'instructions ministérielles imposant un moratoire temporaire aux demandes de la catégorie fédérale des entrepreneurs (2011). D'autres changements ministériels concernent l'immigration au titre de la catégorie du regroupement familial, y compris un moratoire temporaire sur les demandes de parrainage de parents et de grands-parents au titre de la catégorie du regroupement familial (2011). Enfin, la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* ayant reçu la sanction royale récemment (juin 2012)<sup>126</sup>, il sera important de prendre en considération les effets des éventuels changements au profil des réfugiés sur la situation de faible revenu des immigrants récents au cours des années futures. En résumé, la politique d'immigration a connu de nombreux changements au cours des dix dernières années (dont bon nombre visaient une meilleure concordance entre les compétences des immigrants et la demande sur le marché du travail); l'incidence de ces changements sur la situation de faible revenu des immigrants constitue un domaine de recherche clé en matière de politique.

En deuxième lieu, la conjoncture du marché du travail dans tout le Canada (et dans de nombreuses autres régions du monde) depuis 2006 a considérablement évolué. Bien que 2006 et 2007 aient été considérées, sous divers aspects, des années d'expansion économique, le pays a connu une récession récente (d'octobre 2008 à octobre 2009) représentant une période de difficultés économiques pour de nombreux Canadiens, et surtout pour ceux en Ontario où l'important secteur de la fabrication a été particulièrement frappé<sup>127</sup>. De fait, le chemin vers la relance a été vécu de différentes façons dans le pays, certaines provinces réussissant mieux que d'autres. En particulier, bien que l'Alberta ait aussi été durement touchée par la récession mondiale (principalement par le déclin des marchés de pétrole brut), cette province a démontré des indicateurs économiques relativement plus solides tout au long de la période par rapport aux autres provinces (p. ex. pour ce qui est de la participation, et des taux d'emploi et de chômage); c'est peut-être pour cela qu'un plus grand nombre que jamais d'immigrants choisissent cette province. Par contre, la destination de prédilection traditionnelle qu'est l'Ontario a connu une réduction dans la proportion d'immigrants choisissant cette province. De fait, l'immigration vers l'Alberta est passée de 8,2 % du nombre total d'immigrants à destination du Canada en 2006 à 12,4 % en 2011. En revanche, la proportion d'immigrants à destination de l'Ontario est passée de 50,0 % à 40,0 % au cours de la même période.

Ainsi donc, ces provinces ont vécu chacune une expérience différente au cours de la récession. En effet, pendant le ralentissement économique, le nombre d'immigrants que l'Alberta a reçus a augmenté

---

<sup>126</sup> Le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-31, *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, qui entraînera des modifications au système d'octroi de l'asile.

<sup>127</sup> Le marché du travail canadien a connu un ralentissement considérable, avec la perte de 400 000 emplois au cours des 12 mois suivant octobre 2008, une réduction de 2,3 % de l'emploi. Cependant, le marché du travail s'est rapidement rétabli par rapport à son comportement au cours des récessions du début des années 1980 et 1990, rattrapant tout le chemin perdu au niveau des emplois dès janvier 2011 (LaRochelle-Coté et Gilmore, 2011).

alors que le nombre d'immigrants choisissant l'Ontario a diminué. De plus, tandis que l'Alberta continuait à ressentir les effets de la crise économique mondiale en 2010 et s'en remettait plus lentement, il y a eu en Ontario une relance du secteur de la construction automobile.

Des changements dans la conjoncture économique à l'étranger peuvent aussi avoir influencé les caractéristiques socioéconomiques des personnes demandant à immigrer au Canada. Par exemple, il est possible qu'un ralentissement économique plus marqué aux États-Unis et dans de nombreux pays européens au cours des dernières années par rapport au ralentissement au Canada puisse avoir motivé un nombre relativement plus élevé de personnes de ces pays à immigrer au Canada pour profiter d'un climat économique qu'ils perçoivent meilleur. De fait, le gouvernement du Canada a entrepris récemment des activités visant à encourager l'immigration à partir de l'Irlande, un pays actuellement aux prises avec une main-d'œuvre instruite et un marasme économique<sup>128</sup>. En résumé, il y a eu d'importants changements dans les conditions du marché du travail au Canada et à l'étranger depuis 2006 qui peuvent avoir eu une incidence sur la situation de faible revenu des immigrants récents.

Compte tenu des récents changements dans les politiques en matière d'immigration et du ralentissement et de la relance économiques tant au Canada que dans le monde, c'est dans ce nouveau contexte qu'il faut examiner la situation de faible revenu des immigrants. La recherche devra produire la réponse à des questions comme les suivantes :

- Comment l'incidence de faible revenu chez les immigrants se compare-t-elle au faible revenu chez les autres Canadiens? Plus précisément, comment les tendances de faible revenu des immigrants ont-elles évolué au cours de la deuxième moitié des années 2000 (depuis 2006), compte tenu des meilleurs résultats sur le marché du travail obtenus par les immigrants qualifiés au titre de la LIPR? Les résultats de faible revenu des immigrants récents se sont-ils améliorés parallèlement aux mesures politiques récentes visant à faire concorder plus étroitement les compétences des immigrants avec la demande sur le marché du travail, y compris la croissance des programmes des candidats des provinces, la création de la catégorie de l'expérience canadienne et la mise en œuvre de plusieurs séries d'instructions ministérielles?
- Quelle est la situation de faible revenu de ceux qui entrent au Canada au titre des catégories non économiques (p. ex. réfugiés, catégorie du regroupement familial, y compris le volet des parents et grands-parents)? À l'avenir, les instructions ministérielles récentes et la réforme concernant les réfugiés produiront-elles des changements dans la situation de faible revenu des immigrants de la catégorie du regroupement familial et des réfugiés?
- Combien de temps faut-il compter avant que les immigrants des divers programmes d'immigration soient en mesure de subvenir à leurs besoins? Plus précisément, quelles sont les écarts entre les différents groupes de réfugiés?
- Comment les gains des immigrants de toutes les catégories évoluent-ils de sorte à les amener graduellement à sortir de leur situation de faible revenu? Quels sont certains des facteurs qui contribuent à ces trajectoires?

La documentation examinée révèle que relativement très peu d'études se sont concentrées sur le bien-être économique des immigrants à l'échelle familiale. Les taux de faible revenu constituent une mesure du bien-être économique des familles immigrantes. Ces taux se fondent sur le revenu total de la

---

<sup>128</sup> Communiqué de presse du 5 octobre 2012 de Citoyenneté et Immigration : <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?crtr.sj1D=&crtr.mnthndVl=12&mthd=advSrch&crtr.dpt1D=6664&nid=698979&crtr.lc1D=&crtr.tp1D=1&crtr.yrStrtVl=2002&crtr.kw=&crtr.dyStrtVl=1&crtr.aud1D=&crtr.mnthStrtVl=1&crtr.page=16&crtr.yrndVl=2013&crtr.dyndVl=31>

famille, qui comprend les transferts gouvernementaux et les revenus de placements et de pensions, de même que les gains provenant d'un emploi; ainsi donc, ils dressent un portrait plus complet des ressources économiques disponibles aux familles que n'en donnent les études ciblant uniquement les gains<sup>129</sup>. Les taux de faible revenu sont donc influencés non seulement par la variation des gains d'emploi médians ou moyens et de leurs nombreux déterminants, mais aussi par celle des gains d'emploi et de l'inégalité des revenus, de l'accès aux transferts sociaux et de l'utilisation de ces derniers, du comportement d'investissement et des profils de création d'une famille<sup>130</sup>. À l'égard de ces profils, l'évolution démographique, comme l'augmentation du nombre de familles monoparentales qui peut pousser le taux agrégé à la hausse, est un des facteurs qui ont une incidence sur les taux agrégés de faible revenu<sup>131</sup>. Les profils de création d'une famille pourraient évoluer chez les immigrants, comme ils l'ont fait pour la population du Canada dans son ensemble, phénomène qui aurait tendance à accentuer l'inégalité des gains d'emploi familiaux<sup>132</sup>. Il est peut-être plus courant chez les immigrants de vivre en famille étendue, et cela peut servir soit à réduire, soit à augmenter l'incidence de leur faible revenu.

Il est nécessaire de procéder des recherches plus poussées concernant la situation de faible revenu des immigrants récents dans l'optique de la famille, pour répondre aux questions comme les suivantes :

- Qui sont les personnes, les familles et les collectivités qui vivent une situation de faible revenu? Quelle est la situation de faible revenu des enfants immigrants? Des aînés immigrants? Des immigrants d'âge actif? Comment cette situation se compare-t-elle entre les personnes et les endroits? Dans quelle mesure l'endroit où les immigrants sont établis influe-t-il sur le faible revenu?
- Dans quelle mesure l'évolution du type de la famille contribue-t-il aux tendances de faible revenu chez les immigrants? Dans l'optique de la composition de la famille, dans quelle mesure l'incidence de faible revenu chez les immigrants est-elle influencée par la prévalence des familles étendues?
- Quelle est la situation de faible revenu des familles immigrantes établies par rapport à celle des familles de nouveaux immigrants?
- Quels sont les facteurs qui contribuent au faible revenu persistant chez certains groupes de famille d'immigrants?

D'autres études sur les sources de revenu s'imposent pour que l'on puisse mieux comprendre la situation de faible revenu chez les immigrants : le cas des immigrants qui se trouvent en situation de faible revenu en raison d'un emploi insuffisamment rémunéré requiert des mesures politiques tout autres que le cas d'un immigrant âgé qui a un faible revenu en raison de revenus de retraite insuffisants. Le revenu de la famille est divisé en deux composantes : le revenu du marché et les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché comprend le revenu d'emploi, le revenu de placements, les pensions et les rentes de retraite privée ainsi que les autres revenus en espèces. Les transferts gouvernementaux comprennent l'Assurance-emploi (AE), la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG), le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec et les prestations pour enfant, de même que d'autres transferts gouvernementaux (y compris l'assistance sociale et les indemnités d'accident du travail). Picot, Lu et Hou (2009) affirment que l'effet

---

<sup>129</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

<sup>130</sup> Picot et Hou, 2003.

<sup>131</sup> Picot, Lu et Hou, 2009.

<sup>132</sup> Picot et Hou, 2003.

direct des transferts renvoie à la mesure dans laquelle les dollars reçus de programmes comme l'Allocation au conjoint, l'AE, et les crédits d'impôt pour enfant font passer les familles de sous le seuil de faible revenu à au-dessus de ce seuil. Cependant, selon ces auteurs, les transferts gouvernementaux peuvent dissuader les gens de travailler : les personnes peuvent être moins susceptibles de chercher un emploi lorsqu'elles reçoivent des transferts, par comparaison au cas hypothétique où il n'existerait aucun système de transfert. Le rôle du gouvernement dans la situation de faible revenu des immigrants mérite aussi d'être étudié dans l'optique des programmes d'établissement des immigrants.

Les causes de l'augmentation du faible revenu chez les immigrants qui travaillent sont peu claires et peuvent se rapporter davantage à la structure du marché du travail qu'à la politique en matière d'immigration. Selon Fleury (2007), il serait intéressant de poursuivre les recherches en ce qui a trait aux conditions de travail des immigrants déclarant un faible revenu. L'auteur mentionne les résultats d'une étude menée sur des groupes, à savoir que certains immigrants récents semblent avoir tendance à adopter l'approche du « tout ou rien » par rapport au marché du travail, c'est-à-dire qu'ils choisissent de ne pas travailler du tout plutôt que d'accepter un emploi en deçà de leur niveau de qualifications, et de faire partie de la catégorie des travailleurs pauvres<sup>133</sup>. L'étude indique aussi que les immigrants récents se fient souvent à plusieurs emplois – certains dans le marché du travail structuré et d'autres dans l'économie monétaire. Citant toujours cette même étude, Fleury affirme que certains immigrants choisiraient ou seraient forcés d'occuper des emplois dans l'économie monétaire. Si cette réalité signifie que leur niveau de revenu déclaré est inférieur à celui dont ils disposent pour vivre, elle signifie également que, souvent, ils ne sont pas admissibles à certains programmes gouvernementaux comme l'Assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada. Comme ces observations ont été tirées d'une série de groupes de discussion, Fleury affirme qu'il serait intéressant de pousser la recherche et de vérifier l'ampleur de ces phénomènes à l'échelle nationale. Fleury estime aussi qu'il serait pertinent de s'interroger davantage sur les stratégies familiales des immigrants récents par rapport au marché du travail, précisant que les immigrants récents en âge de travailler qui sont en situation de faible revenu ont un plus grand nombre de soutiens économiques potentiels dans leurs familles, mais sans que la participation familiale dans le marché du travail soit particulièrement élevée. Par conséquent, conclut l'auteur, il serait intéressant de vérifier si c'est en raison de plus grandes responsabilités familiales, de barrières à l'emploi plus importantes pour certains membres de la famille, de la participation à l'économie monétaire ou encore en raison de différences culturelles ou d'autres facteurs.

Une recherche plus approfondie s'impose au sujet de la situation de faible revenu des immigrants récents dans l'optique des sources de revenu, du soutien gouvernemental et de la participation au marché du travail par tous les membres de la famille, afin de répondre aux questions comme les suivantes :

---

<sup>133</sup> Ce groupe d'étude a été mené par la « St. Christopher House » à Toronto, en Ontario, pour le compte de Ressources humaines et Développement social Canada. Voir les détails dans Fleury (2007).

- Quel rôle les transferts du gouvernement ont-ils dans l’aplanissement des situations de gain des familles d’immigrants? Dans quelle mesure ce rôle change-t-il selon la catégorie d’immigration, la situation de la famille et le nombre d’années depuis la migration? Les immigrants âgés dépendent-ils davantage des paiements de transfert, ou moins, dans leurs vieux jours, par rapport aux personnes âgées nées au Canada?
- En ce qui concerne les programmes d’établissement des immigrants, quels sont les aspects qui fonctionnent bien en ce qui concerne la réduction des obstacles à l’intégration économique et la réduction des probabilités pour les immigrants d’entrer dans une situation de faible revenu?
- Quelles sont les conditions de travail des immigrants d’une famille en situation de faible revenu? Dans quelle mesure les immigrants travaillent-ils dans l’économie monétaire?
- Quels sont les facteurs qui limitent la participation au marché du travail pour les membres des familles d’immigrants en situation de faible revenu?

## Considérations en matière de données

Par le passé, un usage assez constant de bon nombre des études de Statistique Canada a été fait pour l’analyse des situations de faible revenu chez les immigrants et les autres Canadiens, notamment le recensement, l’Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et, dans une moindre mesure, la banque de Données administratives longitudinales (DAL)-Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) (la base de données DAL-BDIM). L’évolution récente de ces enquêtes couramment utilisées a des répercussions importantes sur la poursuite des études sur le faible revenu des immigrants à l’avenir. Dans la présente section, certains des changements sont examinés et des moyens par lesquels ces études pourraient façonner à l’avenir les analyses concernant le faible revenu des immigrants sont proposés.

Voici certaines des considérations clés en matière de données à envisager :

### ***Le Recensement de la population canadienne et l’Enquête nationale auprès des ménages (ENM)***

Tous les cinq ans, Statistique Canada procède à un recensement de la population. Traditionnellement, le recensement a produit un ensemble complet de renseignements au sujet de la population canadienne. Par exemple les personnes devaient répondre à des questions au sujet de leur âge, état matrimonial, emploi, origine ethnique, statut d’immigration, sexe, éducation, revenu, langue et autres sujets. Lors du Recensement de 2006, 80 % des ménages canadiens ont reçu le questionnaire abrégé contenant huit questions, alors que 20 % ont reçu le questionnaire complet de 61 questions (toutes les questions du questionnaire abrégé, plus 53 autres questions). Les questions du formulaire abrégé portaient sur les sujets de base comme l’âge, le sexe, l’état matrimonial et la langue maternelle de tous les membres de la famille. Les questions du formulaire complet produisaient des données décrivant le statut d’immigration, le lieu de naissance, le lieu de résidence, le marché du travail, l’éducation, la langue et d’autres caractéristiques et renseignements socioéconomiques identifiant les citoyens naturalisés et les pays dont ils sont citoyens. Le recensement produit aussi des renseignements détaillés sur le plan communautaire. Étant donné que le recensement est effectué tous les cinq ans et que les questions sont semblables, les chercheurs ont utilisé ces données pour comparer l’évolution de la composition de la population canadienne au fil du temps. De fait, aucune autre source de renseignements sur notre pays et notre société n’est plus essentielle que le recensement<sup>134</sup>. De plus,

<sup>134</sup> Statistique Canada, [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/overview-aperçu/pop1-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/overview-aperçu/pop1-fra.cfm)

grâce à son formulaire complet, le recensement est la source la plus fiable de données détaillées qui permettent des comparaisons entre des sous-segments importants de la population (comme les immigrants, les groupes ethniques et les minorités visibles). Il n'est donc pas surprenant que le recensement soit la base de données la plus couramment utilisée dans la recherche sur les immigrants et, jusqu'à présent, il a été la source d'information la plus précieuse sur les tendances de faible revenu chez les immigrants.

Lors du Recensement de 2011, les questions posées à 20 % de la population (le formulaire abrégé) sont devenues l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) à participation volontaire<sup>135</sup>. L'ENM a été menée en mai 2011 auprès d'un échantillon d'environ 4,5 millions de ménages et comprend toutes les questions que Statistique Canada pouvait souhaiter inclure dans un formulaire complet de recensement pour 2011. Par conséquent, le Recensement de 2011 n'a recueilli que les données fondamentales (âge, sexe, familles, ménages, état matrimonial et langue) et donc il ne contiendra plus de données sur l'immigration, ou d'autres renseignements recueillis dans le formulaire complet. Autrement dit, le contenu de l'ENM est identique à ce qui aurait été recueilli dans le formulaire complet du Recensement de 2011. À l'avenir, l'ENM contiendra les renseignements auparavant disponibles dans le recensement et utilisés pour examiner la situation de faible revenu des Canadiens, y compris les immigrants. Le questionnaire de l'ENM contenait, entre autres, des questions sur la démographie, la citoyenneté et l'immigration, la langue, la langue de travail, l'origine ethnique, le groupe de population, la religion, le lieu de naissance des parents, l'éducation, les activités sur le marché du travail et le revenu provenant de toutes sources. Tandis que leur diffusion se fera en plusieurs étapes, tous les renseignements de l'ENM seront accessibles auprès de Statistique Canada d'ici octobre 2013.

La transition à l'ENM pour les renseignements sur les immigrants à faible revenu peut se répercuter sur notre compréhension de la situation de faible revenu des immigrants. Premièrement, l'ENM peut influencer sur l'analyse des tendances de faible revenu au fil du temps, étant donné que la comparabilité avec les données du Recensement de 2006 peut être problématique. Selon Statistique Canada, toute modification significative des méthodes d'enquête peut avoir une incidence sur la comparabilité des données au fil du temps, et il existe un risque réel que ce soit le cas pour l'ENM<sup>136</sup>. Comme le précise Statistique Canada, il est clair qu'on ne pourra jamais déterminer avec certitude si et dans quelle mesure la modification d'une variable est attribuable à un changement réel ou découle de la transition du recensement à formulaire détaillé obligatoire à l'ENM à participation volontaire. Deuxièmement, bien que toutes les enquêtes puissent comporter un biais de non-réponse (même un recensement ayant un taux de réponse de 98 %), on croit que le biais de non-réponse sera la principale source d'erreur non due à l'échantillonnage dans l'ENM<sup>137</sup>. Le risque du biais de non-réponse s'accroît rapidement à mesure que le taux de réponse diminue, car les non-répondants ont tendance à avoir des caractéristiques autres que celles des répondants et, par conséquent, les résultats ne sont pas représentatifs de la population réelle<sup>138</sup>. Ainsi donc, bien qu'un taux de réponse de 70 %<sup>139</sup> à l'ENM puisse sembler élevé, les 30 % manquants pourraient être importants, car il se pourrait que ceux qui ne répondent pas à l'enquête aient certaines caractéristiques en commun : par exemple, ils pourraient être davantage susceptibles d'avoir des difficultés de langue et de littératie, ou de ne pas avoir accès à un ordinateur ou ne pas savoir l'utiliser, des caractéristiques qui pourraient être celles de segments

---

<sup>135</sup> Statistique Canada,

[www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5178&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5178&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2)

<sup>136</sup> Statistique Canada, [www.statcan.gc.ca/survey-enquete/household-menages/nhs-enm-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/survey-enquete/household-menages/nhs-enm-fra.htm)

<sup>137</sup> Ibid.

<sup>138</sup> Ibid.

<sup>139</sup> Statistique Canada, [www12.statcan.gc.ca/NHS-ENM/2011/ref/about-apos/nhs-enm\\_r012.cfm?Lang=F](http://www12.statcan.gc.ca/NHS-ENM/2011/ref/about-apos/nhs-enm_r012.cfm?Lang=F)

considérables de la population à faible revenu. En d'autres termes, les données recueillies par l'étude pourraient, dans une certaine mesure, exclure certains segments de la population qui présentent un intérêt lorsqu'il s'agit d'examiner la situation de faible revenu des immigrants. En dépit de ces deux éléments préoccupants, tout en admettant que cette enquête n'offrira pas le niveau de qualité qui aurait été obtenu au moyen d'un questionnaire détaillé obligatoire de recensement, Statistique Canada déclare avoir confiance que l'ENM produira des données utilisables et utiles qui répondront aux besoins de nombreux utilisateurs. Tenant compte de ces nuances, il semble donc qu'un tableau mis à jour de la situation de faible revenu de tous les Canadiens (fondé sur le revenu de 2010), sera chose possible avec les données de l'ENM d'ici la fin de 2013.

### **Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)**

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une enquête annuelle qui examine l'évolution de la situation des particuliers au fil du temps sur le plan de leurs activités sur le marché du travail et de leur revenu. Au cœur des objectifs visés par l'enquête, on trouve le désir de comprendre le bien-être économique des Canadiens : à travers quels changements économiques doivent passer les personnes et les familles, et quel rôle jouent à cet égard les changements touchant le travail rémunéré, la composition de la famille, la réception de paiements de transferts gouvernementaux, ou d'autres facteurs? Le caractère longitudinal de l'EDTR permet d'évaluer des faits concomitants et souvent interdépendants<sup>140</sup>. L'EDTR produit des renseignements sur leurs personnes et leur travail, notamment : activité hebdomadaire des particuliers sur le marché du travail; caractéristiques de chaque emploi occupé au cours de l'année, caractéristiques de la personne, de la famille ou du ménage, et sources de revenu, y compris l'assurance-emploi et l'assurance sociale. L'échantillon de l'EDTR se compose de deux panels. Chaque panel comprend environ 15 000 ménages. Un panel est étudié pendant six ans, et un nouveau panel est ouvert tous les trois ans; ainsi donc, il y a toujours deux panels qui se chevauchent<sup>141</sup>. Initialement, l'EDTR a été conçue par Statistique Canada en tant que première et plus importante étude longitudinale visant principalement la main-d'œuvre et le revenu, ainsi que la relation qui existe entre eux et la composition de la famille<sup>142</sup>. Par la suite, il a été décidé d'élargir les objectifs de l'EDTR pour en faire la principale source de données transversales sur le revenu des ménages<sup>143</sup>. Le fichier de microdonnées transversales à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une collection des variables revenu, main-d'œuvre et famille applicables aux personnes vivant au Canada et à leurs familles.

Jusqu'à présent, l'EDTR a été la source de données la plus utilisée dans l'examen de la participation stable au marché du travail d'un certain nombre de groupes (y compris les immigrants récents) de la société canadienne qui sont particulièrement à risque de tomber dans des périodes prolongées de faible revenu et d'être exclus du marché du travail. Le plus grand avantage que présente l'EDTR est le fait qu'elle a permis l'analyse de la durée des périodes de faible revenu<sup>144</sup>. Cependant, en juin 2012, Statistique Canada a annoncé des changements à l'EDTR. Plus précisément, Statistique Canada a annoncé que « le dernier communiqué des données longitudinales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a été publié le 18 juin 2012. Statistique Canada continuera de mener une enquête

---

<sup>140</sup> Statistique Canada,

[www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2)

<sup>141</sup> Picot, Berthelot et Webber, 2006.

<sup>142</sup> Ibid.

<sup>143</sup> Ibid.

<sup>144</sup> Picot, Berthelot et Webber, 2006 affirment que l'EDTR est la première enquête canadienne sur les ménages à fournir des données nationales sur les fluctuations de revenu d'une famille type ou d'une personne au fil du temps, permettant une meilleure compréhension de la nature et de l'étendue du faible revenu au Canada.

permettant de produire des estimations annuelles sur le revenu »<sup>145</sup>. En d'autres termes, Statistique Canada éliminera l'aspect longitudinal de l'EDTR, mais continuera d'utiliser certaines parties du questionnaire en tant qu'étude transversale. En tant que telle, l'EDTR conservera la capacité de calculer les taux de faible revenu, mais aura une capacité bien plus restreinte d'expliquer la durée des périodes, ce qui en cause le début et la fin, et combien de personnes ont des gains ou des pertes de revenu<sup>146</sup>. Cela étant, sans sa composante longitudinale, l'EDTR devrait continuer à fournir une estimation, quoique bien plus limitée, des interactions entre les conditions économiques et le capital humain des immigrants dans l'intégration de ces derniers sur le marché du travail, permettant un examen de certains aspects du faible revenu.

### ***Banque de Données administratives longitudinales (DAL) - Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) (base de données DAL-BDIM)***

À ce jour, la seule source de données à grande échelle pouvant être consultée pour l'analyse du faible revenu est des immigrants par catégorie d'admission a été ce que l'on appelle la banque de Données administratives longitudinales (DAL) – Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) (base de données DAL-BDIM). La base de données DAL-BDIM de Statistique Canada conjugue les données de la banque de Données administratives longitudinales (DAL) et de la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). La banque DAL est un échantillon aléatoire de 20 % du fichier T1 sur les familles, qui est un fichier transversal annuel de tous les contribuables canadiens et de leurs familles. Les personnes sélectionnées pour la banque DAL sont reliées au fil des années pour créer un profil longitudinal de chaque personne. Les familles sont examinées pour déterminer le revenu familial. Les immigrants établis au Canada depuis 1980 sont identifiés dans la base de DAL qui comprend aussi leur catégorie d'immigration, leur niveau d'éducation, leur profession visée et leurs compétences linguistiques autodéclarées tirées de leur fiche d'établissement. Les données sur les immigrants contenues dans la base DAL viennent de la BDIM. La BDIM comprend les données de la fiche d'établissement des immigrants ainsi que leurs renseignements fiscaux, et elle constitue la principale source de renseignements à consulter pour analyser le rendement économique des immigrants en fonction d'une vaste gamme de caractéristiques socioéconomiques. Le fichier d'impôt contient les données courantes – celles de l'année d'imposition – alors que la fiche d'établissement contient des données générales – c'est-à-dire des données saisies une seule fois, à l'arrivée. Les personnes qui figurent dans la BDIM sont les immigrants établis entre 1980 et l'année d'imposition la plus récente et ceux qui ont soumis au moins une déclaration de revenu depuis leur entrée au Canada. La base de données DAL-BDIM est produite par la correspondance des deux bases de données; il en résulte que 20 % des immigrants qui se trouvent dans la BDIM sont identifiés dans la banque DAL. La base de données DAL-BDIM permet de comparer les données des immigrants connus à celle d'autres déclarants canadiens. De plus, étant donné que les familles sont formées dans la banque DAL, la conjugaison de cette base de données avec la BDIM permet d'examiner la question du faible revenu chez les immigrants.

La base de données DAL-BDIM offre le grand avantage de permettre aux chercheurs de faire un examen longitudinal de questions comme le faible revenu, et donc de dégager les éléments comme l'incidence, le début, la fin et la durée des périodes de faible revenu. Cependant, la base de données

---

<sup>145</sup> Statistique Canada [www42.statcan.gc.ca/smr09/smr09\\_039a-fra.htm](http://www42.statcan.gc.ca/smr09/smr09_039a-fra.htm). Il est aussi dit sur le site Web de Statistique Canada « Le lundi 18 juin 2012 -- Il s'agit de la dernière diffusion de données longitudinales provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. À compter de la diffusion des données de 2011 prévue pour l'an prochain, seules les estimations transversales sur le travail et le revenu seront offertes. »

<sup>146</sup> Corak, Miles (12 juin 2012), <http://mileskorak.com/2012/06/18/statistics-canada-cuts-long-data-short-another-longitudinal-survey-is-cancelled/> (en anglais seulement)



DAL-BDIM ne permet pas une analyse très détaillée. Plus précisément, étant donné que la banque DAL est un échantillon de 20 % de la population (20 % des données de la BDIM sont accessibles dans la base de données DAL-BDIM), certaines analyses effectuées à partir des renseignements détaillés sur les immigrants peuvent produire des estimations de faible grandeur, créant des problèmes de grande variabilité. Par exemple, la variabilité pourrait être plus élevée dans le cas de certaines catégories d'immigration (p. ex. gens d'affaires), certains niveaux d'éducation (p. ex. maîtrises ou doctorats), certains groupes d'âge (p. ex. les personnes plus âgées) et certaines régions dans le monde<sup>147</sup>.

### **Base de données longitudinales sur les immigrants reconçue (BDIM)**

Généralement, la BDIM a fourni des renseignements sur le rendement économique des immigrants par catégorie, au fil du temps, avec un accent particulier sur les sources de revenu personnelles des déclarants immigrants et non sur le revenu familial. Cependant, en mai 2012, Statistique Canada a officiellement lancé la restructuration de la BDIM, dont le but fort valable était de permettre de nouvelles façons d'examiner une vaste gamme d'éléments de recherche sur les politiques concernant l'intégration des immigrants sur le marché du travail, y compris le sujet du faible revenu. Dans le cadre de la restructuration, la BDIM passe des données brutes du fichier sur le revenu des particuliers au fichier T1 sur les familles<sup>148</sup>. La transition à cette source de données offre de nombreux avantages, notamment en ce qui a trait à l'analyse du faible revenu chez les immigrants. En passant au fichier T1 sur les familles, la BDIM adopte une structure harmonisée avec celle de la banque de Données administratives longitudinales (DAL), soit une structure organisée en fonction des segments « particulier », « conjoint/parent », « famille » et « enfant ». De plus, compte tenu de la constitution des familles de recensement, et le faible revenu étant un concept de la famille, il devient alors possible d'examiner les diverses questions de faible revenu. On a aussi ajouté de nouvelles mesures du revenu et des transferts gouvernementaux, créant des renseignements non seulement sur la mesure du revenu des particuliers, mais aussi la mesure du revenu familial (revenu avant et après impôt, revenu de gains, revenu de travail indépendant, revenu de placements, Assurance-emploi, Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec, assistance sociale, revenu de Régime enregistré d'épargne retraite, crédits d'impôt pour famille et enfant, et paiements de transfert). Aussi, grâce à l'harmonisation avec la DAL, il est possible de reproduire des recherches identiques pour d'autres déclarants canadiens, créant un groupe de référence fort utile aux fins de l'analyse.

Étant donné que la famille de recensement est l'unité d'analyse dans la BDIM remaniée et la banque DAL, aucune des trois lignes officielles de faible revenu ne sont directement applicables. Tant le SFR que la MPC sont fondés sur les familles économiques, alors que la MFR est fondée sur les ménages<sup>149</sup>. Toutefois, étant donné l'harmonisation de la BDIM reconçue et de la banque DAL, il est possible de créer dans la base de données de la DAL une mesure de faible revenu fondée sur la MFR qui pourrait être utilisée pour l'analyse du faible revenu chez les immigrants dans la BDIM. On peut voir des exemples de cela dans les documents de recherche fondés sur la banque DAL (p. ex. Finnie et Sweetman, 2003), ou fondés sur la base de données DAL-BDIM (p. ex. Picot, Hou et Coulombe, 2007). Le fait de se servir de la banque DAL pour calculer une mesure de faible revenu à appliquer à la

---

<sup>147</sup> Dryburgh, 2004. La grande variabilité découlant de la faible grandeur des estimations nécessitera l'usage diligent du coefficient de variation afin d'évaluer le niveau de confiance que l'on peut attribuer aux estimations, surtout dans les cas où l'on se sert de petits sous-groupes d'immigrants.

<sup>148</sup> Comme on l'a mentionné dans la description de la banque DAL, le fichier T1 sur les familles est un fichier transversal annuel de tous les déclarants et de leurs familles créé tous les ans par la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada à partir des renseignements fournis dans les déclarations de revenus personnels.

<sup>149</sup> Voir la section précédente intitulée « Définitions de la famille par Statistique Canada ».

population dans la BDIM prend en considération la répartition du revenu chez les déclarants canadiens. Il ne serait pas approprié de ne se servir que de la BDIM pour créer une ligne de faible revenu, puisqu'il n'est pas souhaitable de calculer une mesure de faible revenu en fonction seulement de la population des déclarants immigrants. Il est plus utile plutôt, du point de vue des politiques, de prendre en compte la population canadienne tout entière dans l'estimation d'une mesure de faible revenu. Dans la BDIM remaniée, (tout comme dans le cas de la banque DAL), les particuliers peuvent être considérés être en situation de faible revenu une année donnée lorsque leur revenu familial annuel est en deçà d'un seuil établi (p. ex. revenu familial inférieur à 50 % du revenu médian de la population entière, corrigé en fonction de la taille de la famille).

Sous sa nouvelle forme, la BDIM a le potentiel de combler la lacune au niveau de l'analyse du faible revenu des immigrants créée par l'élimination de la composante longitudinale de l'EDTR, qui a été mentionnée plus haut. La BDIM remaniée deviendra probablement la principale source de données sur lesquelles fonder l'analyse des entrées et sorties des immigrants sur le marché du travail, y compris le début et la fin des situations de faible revenu. Qui plus est, tandis que l'EDTR offrait l'inconvénient de la petite taille de l'échantillon d'immigrants, la taille plus importante de l'échantillon des immigrants (la population des déclarants) dans la BDIM permettra les comparaisons de changements de situation des immigrants sur le marché du travail (p. ex. début et fin d'emplois rémunérés, dépendance de l'assistance sociale et de l'assurance-emploi). Comparativement aux résultats de la banque DAL, il sera aussi possible de comparer ces résultats à ceux d'autres déclarants canadiens ayant des caractéristiques semblables. On s'attend à ce que la BDIM remaniée devienne la principale source de données sur laquelle fonder les décisions quant à l'orientation des mesures politiques destinées à faciliter la transition vers du travail rémunéré pour les immigrants qui, à l'heure actuelle, ne font pas partie de la population active et dépendent de l'aide du gouvernement, sont sans emploi ou sont en situation de faible revenu.

## Références

- Aydemir, Abdurrahman et Mikal Skuterud (2005), « Explication de la détérioration des gains au niveau d'entrée des cohortes d'immigrants au Canada : 1966-2000 », *Revue canadienne d'économie*, vol. 38, n° 2, p. 641 à 672.
- Baker, Michael et Dwayne Benjamin (1994). « The Performance of Immigrants in the Canadian Labour Market », *Journal of Labor Economics*, vol. 12, p. 369 à 405.
- Baker, Michael et Dwayne Benjamin (1995). « The Receipt of Transfer Payments by Immigrants in Canada », *The Journal of Human Resources*, vol. 30, n° 4, p. 650 à 676.
- Bonikowska, Aneta, David A. Green et W. Craig Riddell (2008). « Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : Littératie et marché du travail : Les capacités cognitives et les gains des immigrants », n° 89-552-M n° 020 au catalogue de Statistique Canada.  
[www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2008020-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2008020-fra.pdf)
- Boudarbat, Brahim et Maude Boulet (2010). « Un diplôme postsecondaire canadien : un tremplin vers des emplois de qualité pour les immigrants », Institut de recherche en politiques publiques.
- Brady, David (2011). « Power, Policies and Working Poverty en the U.S. », exposé présenté à la Conférence internationale - Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale, Montréal, 30 novembre - 2 décembre 2011. [www.rdc-cdr.ca](http://www.rdc-cdr.ca)
- Brink, Satya et Urvashi Dhawan-Biswal (2002). « Investir dans la jeunesse pour une main-d'œuvre qualifiée », *Revue trimestrielle sur le marché du travail et le revenu*, Développement des ressources humaines Canada, été 2002, vol. 3, n° 1, p. 17 à 21.
- Burbidge, Magee et Robb (2002). « The Education Premium in Canada and the United States », *Analyse de Politiques*, vol. XXVIII, n° 2, p. 203 à 217.
- Camarota, Steven A. (1999). « Immigration's Impact on the Size and Growth of the Poor Population in the United States », The Centre for Immigration Studies, Center Paper n° 15.  
[www.unz.org/Pub/CIS\\_CamarotaSteven-1999sep?View=PDF](http://www.unz.org/Pub/CIS_CamarotaSteven-1999sep?View=PDF)
- Canadian Index of Wellbeing (2011). « How are Canadians Really Doing? Highlights: Canadian Index of Wellbeing 1.0. », Waterloo (Ontario). Canadian Index of Wellbeing and University of Waterloo.  
<http://ciw.ca/reports/en/Reports%20and%20FAQs/CIW-HowAreCanadiansReallyDoing-FINAL.pdf>
- Canadian Index of Wellbeing. University of Waterloo, Faculty of Applied Health Sciences, Ontario, Canada. <https://uwaterloo.ca/canadian-index-wellbeing/about-canadian-index-wellbeing>
- Centre d'étude des niveaux de vie (CSLS). *Index of Economic Well-being*,  
[www.csls.ca/iwb.asp](http://www.csls.ca/iwb.asp)
- Citoyenneté et Immigration Canada (1998b). « The Economic Performance of Immigration: Canadian Language Perspective », *BDIM Profile Series*, Politique stratégique, planification et recherche.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2008). « Document d'information - Le Plan d'action pour accélérer l'immigration : Instructions ministérielles ».  
[www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp)
- Citoyenneté et Immigration Canada, Division de l'évaluation (2010). « Évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) ».  
[www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/ptqf/section4.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/ptqf/section4.asp)
- Citoyenneté et Immigration Canada, Division de l'évaluation (2011a). « Évaluation du Programme des candidats des provinces ».  
[www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pcp/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pcp/index.asp)
- Citoyenneté et Immigration Canada, Division de l'évaluation (2011b). « Évaluation du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) ».  
[www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/peai/2011/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/peai/2011/index.asp)

- Citoyenneté et Immigration Canada, Recherche et examen stratégiques (1998). « Medium Term Research Framework », Unité de recherche.
- Conseil canadien de développement social (2008). « Defining and Re-defining Poverty en Canada », *Perception*, vol. 29, n<sup>os</sup> 3 et 4. [www.ccsd.ca/perception/2934/perception\\_2934.pdf](http://www.ccsd.ca/perception/2934/perception_2934.pdf)
- Dalgleish, Kimberley J. (2008). « The Wealth of Immigrants : Expanding our Understanding of Immigrant Economic Integration in Canada », Ryerson University, thèses et dissertations. Document 115. <http://digitalcommons.ryerson.ca/dissertations/115>
- De Silva, Arnold (1997). « Earnings of Immigrant Classes in the Early 1980s en Canada : A Reexamination », *Analyses politiques*, vol. 23, n<sup>o</sup> 2, p. 179 à 202.
- Dempsey, Colleen-Marie (2006). « Le revenu des immigrants et la famille », Citoyenneté et Immigration Canada, Direction générale de la recherche et de l'évaluation, étude. [www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/immigrants-revenu.pdf](http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/immigrants-revenu.pdf)
- Dempsey, Colleen-Marie et Stan Kustec (2006). « Résultats des nouveaux immigrants - 2004 », Recherche et statistiques stratégiques, Citoyenneté et Immigration Canada. [www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/resultats/resultats-2004.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/resultats/resultats-2004.asp)
- Développement des ressources humaines Canada (2003). « Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation », Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique.
- Développement des ressources humaines Canada. Indicateurs de mieux-être au Canada. [www4.rhdcc.gc.ca/h.4m.2@-fra.jsp](http://www4.rhdcc.gc.ca/h.4m.2@-fra.jsp)
- Division de la statistique sociale, du logement et des familles
- Dryburgh, Heather (2004). « Création de la DAL-BDIM - Un document technique (1980 à 1999), document de recherche de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, n<sup>o</sup> 89-612-XIF au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/89-612-x/89-612-x2003001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-612-x/89-612-x2003001-fra.pdf)
- Felligi, Ivan P. (1997). « À propos de la pauvreté et du faible revenu », n<sup>o</sup> 13F0027-XIE au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/13f0027x/13f0027x1999001-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0027x/13f0027x1999001-fra.htm)
- Ferrer, A. et W.C. Riddell (2001). « The Role of Credentials in the Canadian Labour Market ». *Document de travail* n<sup>o</sup> 01-16, Vancouver, Department of Economics, University of British Columbia.
- Ferrer, Ana, David Green et Craig Riddell (2004). « L'effet de la littératie sur les gains des immigrants », n<sup>o</sup> 89-552-MIF au catalogue de Statistique Canada - n<sup>o</sup> 12. [www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2004012-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2004012-fra.pdf)
- Finnie, Ross et Arthur Sweetman (2003). « La dynamique de la pauvreté : résultats empiriques pour le Canada », *Revue canadienne d'économie*, vol. 36, n<sup>o</sup> 2.
- Fleury, Dominique (2007). « Étude de la pauvreté et de la pauvreté au travail chez les immigrants récents au Canada », Ressources humaines et développement social Canada, SP-680-05-07F. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2008/hrsdsc-rhdsc/HS28-121-2007F.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2008/hrsdsc-rhdsc/HS28-121-2007F.pdf)
- Fleury, Dominique (2008). « Les enfants à faible revenu », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, n<sup>o</sup> 5, mai, n<sup>o</sup> 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008105/article/10578-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008105/article/10578-fra.htm)
- Frenette, Marc et René Morissette (2003). « Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des dernières décennies », *Documents de recherche Études analytiques*, n<sup>o</sup> 11F0019MIF2003215 au catalogue de Statistique Canada.
- Friedberg, Rachel M. (2000). « You Can't Take It with You? », Immigrant Assimilation and the Portability of Human Capital, *Journal of Labor Economics*, vol. 18, n<sup>o</sup> 2, p. 221 à 251.

- Giles, Philip (2004). « Mesure de faible revenu au Canada », n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada. <http://publications.gc.ca/Collection/Statcan/75F0002MIF/75F0002MIF2004011.pdf>
- Gilmore, Jason (2009). « Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi », *Document de recherche, Série d'analyses de la population active immigrante*, n° 71-606-X au catalogue de Statistique Canada - n° 5. [www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2009001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2009001-fra.pdf)
- Gilmore, Jason et Christel Le Petit (2008). « Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2007 : analyse selon la région d'obtention des études postsecondaires », *Série d'analyses de la population active immigrante*, n° 71-606-X2008004 au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2008004-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2008004-fra.pdf)
- Goldmann, Gustave, Arthur Sweetman et Casey Warman (2011). « The Portability of New Immigrants' Human Capital: Language, Education, and Occupational Matching », publié par l'IZA, juillet 2011.
- Green, David A. et Christopher Worswick (2002). « Earnings of Immigrant Men in Canada: The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience », University of British Columbia, Department of Economics. Document produit pour Citoyenneté et Immigration Canada.
- Green, David et Christopher Worswick (2010). « Entry Earnings of Immigrant Men in Canada: The roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience », *Canadian Immigration: Economic Evidence for a Dynamic Policy Environment*, éditeurs Ted McDonald, Elizabeth Ruddick, Arthur Sweetman et Christopher Worswick (Montréal et Kingston, McGill Queen's University Press, Queen's Policy Studies Series), p. 77 à 110.
- Grondin, Chantal (2005). « Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants : à quel point est-ce important sur le marché du travail? », n° 89-624-XIF au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/89-624-x/89-624-x2007000-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-624-x/89-624-x2007000-fra.pdf)
- Hatfield, Michael (2004). « Groupes à risque de persistance d'un faible revenu », *Projet de recherche sur les politiques, Horizons*, vol. 7, n° 2, p. 19 à 26.
- Hatfield, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis (2010). « Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation : Rapport final », Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Politiques sociales, SP-953-06-10F. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/rhdcc-hrsc/HS28-178-2010-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrsc/HS28-178-2010-fra.pdf)
- Hiebert, Daniel (2009). « The Economic Integration of Immigrants in Metropolitan Vancouver », Institut de recherche en politiques publiques (IRPP). [www.irpp.org/choices/archive/vol15no7.pdf](http://www.irpp.org/choices/archive/vol15no7.pdf)
- Hou, Feng et Garnet Picot (2003). « Enclaves de minorités visibles dans les quartiers et résultats sur le marché du travail des immigrants », Direction des études analytiques : documents de recherche, Statistique Canada, document de travail n° 204.
- Kazemipur, Abdolmohammad et Shiva S. Halli (2001). « Immigrants and New Poverty : The Case of Canada ». *International Migration Review*, vol. 35, n° 4, p. 1129 à 1156.
- Kustec, Stan et Li Xue (2009). « Résultats des nouveaux immigrants - Revenus d'emploi 2005 », Citoyenneté et Immigration Canada, document de recherche.
- Kustec, Stan, Eden Thompson et Li Xue (2007). « Foreign Credentials: The Tools for Research », *Canadian Issues*, printemps, p. 26 à 30.
- LaRochelle-Côté, Sébastien et Jason Gilmore (2009). « Repli de l'emploi au Canada », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009112/pdf/11048-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009112/pdf/11048-fra.pdf)
- LaRochelle-Côté, Sébastien et Jason Gilmore (2011). « Analyse du ralentissement du marché du travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011001/pdf/11410-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011001/pdf/11410-fra.pdf)

- Lee, Kevin K. (2000). « Urban Poverty in Canada: A Statistical Profile », Conseil canadien de développement social.
- Ley, David et Heather Smith (1997). « Immigration and Poverty in Canadian Cities, 1971-1991 », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 20, n<sup>os</sup> 1-2, p. 29 à 48.
- Ley, David et Heather Smith (2000). « Relations between Deprivation and Immigrant Groups in Large Canadian Cities », *Urban Studies*, vol. 37, n<sup>o</sup> 1, p. 37 à 62.
- Lui, Jainye et Don Kerr (2003). « Family Change and Economic Well-Being in Canada: The Case of Recent Immigrant Families with Children », document de travail n<sup>o</sup> 03-08, rédigé pour les réunions de la Canadian Population Society en 2003, 1<sup>er</sup> au 3 juin 2003, Halifax (Nouvelle-Écosse).
- McDonald, James Ted et Christopher Worswick (1998). « The Earnings of Immigrant Men in Canada: Job Tenure, Cohort, and Macroeconomic Conditions », *Industrial and Labor Relations Review* 51(3) : 465 à 482.
- Michaud, Sylvie, Cathy Cotton et Kevin Bishop (2004). « Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement Ressources Humaines Canada », Série de documents de recherche - Revenu, n<sup>o</sup> 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada - n<sup>o</sup> 001.
- Morissette, Rene et Xuelin Zhang (2001). « Experiencing Low-income for Several Years », *Perspectives*, n<sup>o</sup> 75-001-XIE au catalogue de Statistique Canada.  
[www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/e-pdf/5696-eng.pdf](http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/e-pdf/5696-eng.pdf)
- Murphy, Brian, Xuelin Zhang et Claude Dionne (2012). « Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices », Série de documents de recherche - Revenu, n<sup>o</sup> 75F0002M au catalogue de Statistique Canada - n<sup>o</sup> 001. [www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012001-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012001-fra.htm)
- Myles, J. et G. Picot (2000). « Poverty Indices and Policy Analysis », *Review of Income and Wealth*, n<sup>o</sup> 46, p. 161-179.
- Nations unies (1995). *Déclaration de Copenhague sur le développement social et Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, 6-12 mars 1995*, Publications des Nations unies, New York.
- Noël, Alain (2012). « Combattre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale - Rapport de conférence », Montréal : CIQSS et RCCDR. [www.rdc-cdr.ca](http://www.rdc-cdr.ca)
- Oreopoulos, Philip (2009). « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labour Market? A Field Experiment with Six Thousand Résumés », *Metropolis British Columbia*, document de travail n<sup>o</sup> 9 (3).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2012). « Indicateur du vivre mieux », [www.oecdbetterlifeindex.org/fr/about/initiative-vivre-mieux/](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/about/initiative-vivre-mieux/)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2008). « Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », Paris.
- Palameta, Boris (2004). « Le faible revenu chez les immigrants et les minorités visibles », *Perspectives*, n<sup>o</sup> 75-001-XPE au catalogue de Statistique Canada.
- Pendakur, Krishna et Ravi Pendakur (1998). « The Colour of Money: Earnings Differentials among Ethnic Groups in Canada », *Revue canadienne d'économie* 31(3) : 518-548.
- Pendakur, Krishna et Simon Woodcock (2008). « Glass Ceilings or Glass Doors? Wage Disparity Within and Between Firms », documents de travail dp08-02, Department of Economics, Simon Fraser University.
- Picot, G., R. Morissette et J. Myles (2003). « Intensité des faibles revenus au cours des années 90 : Le rôle de la croissance économique, des revenus d'emploi et des transferts sociaux », document de recherche, n<sup>o</sup> 11F0019MIE au catalogue de Statistique Canada - n<sup>o</sup> 172.

- Picot, Garnett (2008). « Situation économique et sociale des immigrants au Canada : recherche et élaboration de données à Statistique Canada », Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada - n° 319.
- Picot, Garnett et Arthur Sweetman (2005). « Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles : mise à jour 2005 », Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 11F0019MIE au catalogue de Statistique Canada - n° 262.
- Picot, Garnett et Arthur Sweetman (2012). « Making It en Canada : Immigration Outcomes et Politiques », Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).
- Picot, Garnett et Feng Hou (2003). « La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 11F0019MIE au catalogue de Statistique Canada - n° 198.
- Picot, Garnett et Feng Hou (2009). « Les caractéristiques des immigrants, l'effondrement de la TI et leur effet sur les gains initiaux des immigrants », Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada - n° 315.  
[www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2008315-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2008315-fra.pdf)
- Picot, Garnett, Feng Hou et Simon Coulombe (2007). « Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants », Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 11F0019MIE au catalogue de Statistique Canada - n° 294.
- Picot, Garnett, Jean-Marie Berthelot et Maryanne Webber (2006). « Possible Future Directions for Longitudinal Surveys at Statistics Canada », document rédigé pour la Conférence sur les enquêtes longitudinales sociales et de santé dans une perspective internationale, Montréal, Québec, Canada, 25 au 27 janvier 2006. [www.ciqss.umontreal.ca/longit/Doc/Garnett\\_Picot.pdf](http://www.ciqss.umontreal.ca/longit/Doc/Garnett_Picot.pdf)
- Picot, Garnett, Yuqian Lu et Feng Hou (2009). « Les taux de faible revenu des immigrants : rôle du revenu du marché et des transferts gouvernementaux », *Perspectives*, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.  
[www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009112/pdf/11055-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009112/pdf/11055-fra.pdf)
- Plante, Charles et Axel van den Berg (2011). « Family Type and Poverty under Different Welfare Regimes: A Comparison of Canadian Provinces and Select European Countries », *Perspectives québécoises, canadiennes et internationales : Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale*, éditeurs Guy Fréchet, Danielle Gauvreau et Jean Poirer. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Plante, Johanne (2010). « Caractéristiques et résultats sur le marché du travail des immigrants formés à l'étranger », Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, document de recherche, n° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada - n° 084.  
[www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010084-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010084-fra.pdf)
- Proulx, Christine, Samuel Faustmann, Hicham Raïq et Axel van den Berg (2011). « Internal Diversity in Social Policy Regimes », *Perspectives québécoises, canadiennes et internationales : Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale*, éditeurs Guy Fréchet, Danielle Gauvreau et Jean Poirer. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Reitz, Jeffery G. (2000). « Immigrant Success in the Knowledge Economy: Institutional Change and the Immigrant Experience in Canada, 1970-1995 », Centre for Industrial Relations et Department of Sociology, University of Toronto.
- Reitz, Jeffery G. (2001). « Immigrant Skill Utilization in the Canadian Labour Market: Implications of Human Capital Research », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 2, n° 3, p. 347 à 378.
- Reitz, Jeffrey G et Anil Verma (2004). « Immigration, Race, et Labor: Unionization and Wages in the Canadian Labor Market », *Industrial Relations*, n° 43.4.
- Reitz, Jeffrey G. (2007). « Immigrant Employment Success in Canada, Part I: Individual and Contextual Causes », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 8, n° 1, p. 11 à 36.

- Reitz, Jeffrey G. (2011). « Pro-Immigration Canada: Social and Economic Roots of Popular Views », Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), n° 20, octobre 2011.  
[www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP\\_Study\\_no20.pdf](http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP_Study_no20.pdf)
- Ren, Zhe (Jerry) et Kuan Xu (2011). « Dynamique et déterminants du faible revenu selon différents seuils : nouvelles observations relatives au Canada en 2000 et après », Série de documents de recherche - Revenu, n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada - n° 003.  
[www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011003-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011003-fra.pdf)
- Sarlo, Christopher (1996). *Poverty in Canada, Second Edition*, Institut Fraser, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada. <http://oldfraser.lexi.net/publications/books/poverty/>
- Sawhill, Isabel V. (1988). « Poverty in the U.S.: Why Is It So Persistent? » *Journal of Economic Literature*, vol. 26, n° 3, p. 1073 à 1119.
- Schaafsma, Joseph et Arthur Sweetman (2001). « Immigrant Earnings: Age at Immigration Matters », *Revue canadienne d'économique*, novembre 2001, vol. 34, n° 4, p. 1066 à 1099.
- Schwartz, Bryan (2012). « Admitted but Excluded: Removing Occupational Barriers to Entry for Immigrants in Canada », Frontier Centre for Public Policy, Policy Series, n° 138.  
[www.fcpp.org/files/1/PS138\\_AdmittedExcluded\\_AG23F1.pdf](http://www.fcpp.org/files/1/PS138_AdmittedExcluded_AG23F1.pdf)
- Skuterud, Mikal (2011). « The Return to Language Skills in the New Economy and the Deteriorating Labour Market Performance of Canada's Immigrant Workers », rapport élaboré pour RHDCC, septembre 2011.  
[http://arts.uwaterloo.ca/~skuterud/Mikal\\_Skuterud/Research\\_files/skuterud\\_aug2011.pdf](http://arts.uwaterloo.ca/~skuterud/Mikal_Skuterud/Research_files/skuterud_aug2011.pdf)
- Smith, Ekuwa et Andrew Jackson (2002). « Une vague de reprise économique soulève-t-elle toutes les embarcations? Les revenus et les expériences sur le marché du travail des immigrants récents, de 1995 à 1998 », Conseil canadien de développement social, Ottawa.
- Spigelman, Martin Research Associates (1998). *Unfulfilled Expectations, Missed Opportunities: Poverty among Immigrants and Refugees in British Columbia*, Vancouver: Working Group on Poverty, Ministry Responsible for Multiculturalism et Immigration.
- Statistique Canada (2006). « Femmes au Canada, 5<sup>e</sup> édition, 2005 », n° 89-503-XIF au catalogue de Statistique Canada - p. 211 à 220 (chapitre 9, Les femmes immigrantes).  
[www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2005001-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2005001-fra.pdf)
- Statistique Canada (2007). « Guide de référence pour les familles, Recensement de 2006 », n° 97-553-GWE2006003 au catalogue de Statistique Canada.  
[www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?ObjId=97-553-G2006003&ObjType=46&lang=fr](http://www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?ObjId=97-553-G2006003&ObjType=46&lang=fr)
- Statistique Canada (2008). « Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, Recensement de 2006 - Année de recensement de 2006 », n° 97-563-X au catalogue de Statistique Canada.  
[www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-563/pdf/97-563-XIF2006001.pdf](http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-563/pdf/97-563-XIF2006001.pdf)
- Statistique Canada (2011). « Les lignes de faible revenu, 2009 à 2010 », Série de documents de recherche - Revenu, n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada - n° 002.  
[www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-fra.pdf)
- Statistique Canada (2012a). « Le revenu au Canada, 2010 », n° 75-202-X au catalogue de Statistique Canada. [www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/75-202-x2010000-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/75-202-x2010000-fra.htm)
- Statistique Canada (2012b). « Les lignes de faible revenu, 2010 à 2011 », Série de documents de recherche - Revenu, n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada - n° 002.  
[www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012002-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012002-fra.pdf)
- Sweetman, Arthur (2004). « Qualité de l'éducation des immigrants dans leur pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien », Direction des études analytiques : documents de recherche , n° 11F0019MIF2004234 au catalogue de Statistique Canada - n° 234.



- Thompson, Eden (2004). « Immigrant Labour Market Integration and Absorptive Capacity », exposé élaboré pour la 9<sup>e</sup> Conférence Internationale de Métropolis, Genève, Suisse, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2004.
- Thompson, Eden et Christopher Worswick (2005). « Canadian Research on Immigration and the Labour Market: An Overview », rapport élaboré pour Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Wanner, Richard A. (1998). « Prejudice, Profit, or Productivity: Explaining Returns to Human Capital among Male Immigrants in Canada », *Études ethniques au Canada*, vol. 30, n° 3, p. 24.
- Xue, Li et Li Xu (2010). « Résultats en matière d'emploi chez les immigrants ayant fait des études postsecondaires, Recensement de 2006 », Citoyenneté et Immigration Canada, Direction générale de la recherche et de l'évaluation, document de recherche.  
[www.cic.gc.ca/francais/resources/research/employment.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/resources/research/employment.asp)
- Zhang Xuelin, Brian Murphy et Sylvie Michaud (2011). « The Various Measures of Low-income in Canada: Strengths, Weaknesses, Impacts », exposé à la conférence internationale *Perspectives québécoises, canadiennes et internationales : Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale*, Montréal, Québec, 30 novembre 2011.
- Zhang, Xuelin (2003). « Le niveau de richesse des familles d'immigrants au Canada », Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada - n° 197. [www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2003197-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2003197-fra.pdf)
- Zhang, Xuelin (2010). « La mesure du faible revenu au Canada : Que nous apprennent les divers seuils et indices? », Série de documents de recherche - Revenu, n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada - n° 3.  
[www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2010003-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2010003-fra.pdf)